

LAFUMA GROUPE



Document de référence 2014



TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES	5
1.1.	Informations financières sélectionnées	5
1.1.1.	Chiffres clés consolidés	5
1.1.2.	Faits marquants de l'exercice	5
1.2.	Historique du Groupe	5
1.3.	Activités et stratégie	8
2.	RAPPORT DE GESTION	15
2.1.	Rapport d'activité	16
2.2.	Rapport d'activité de Lafuma S.A.	18
2.3.	Filiales et participations	20
2.4.	Evènements postérieurs à la clôture	21
2.5.	Perspectives	21
2.6.	Capital et actionnariat	22
2.7.	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	27
2.8.	Participation et intéressement du personnel	40
2.9.	Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	42
3.	COMPTES CONSOLIDES AU 31.12.2014	45
3.1.	Etats financiers consolidés	46
3.2.	Notes aux états financiers consolidés	51
3.3.	Rapport des commissaires aux comptes	90
4.	COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2014	92
4.1.	Etats financiers Lafuma S.A.	93
4.2.	Notes aux états financiers	95
4.3.	Rapport des commissaires aux comptes	118

5.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	120
5.1.	Conseil d'administration	121
5.2.	Direction générale	124
5.3.	Commissaires aux comptes	127
5.4.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	128
5.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	138
6.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	140
6.1.	Lafuma en bourse	141
6.2.	Renseignements à caractère général concernant la société Lafuma	142
6.3.	Renseignements concernant l'administration et la direction du Groupe	144
6.4.	Organigramme juridique	145
6.5.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	146
6.6.	Responsabilité du document de référence	149
6.7.	Table de concordance	150



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2015 sous le numéro D15-0192, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

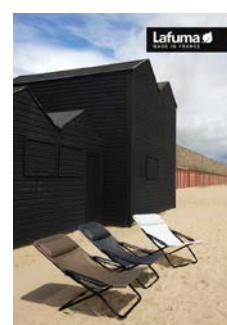
Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 novembre 2013 sous le n° D13-1102
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2013, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 février 2014 sous le n° D14-0096

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus ainsi que le présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de Lafuma. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de Lafuma www.groupe-lafuma.com et de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

1. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES



1.1. Informations financières sélectionnées	5
1.1.1. Chiffres clés consolidés	5
1.1.2. Faits marquants de l'exercice	5
1.2. Historique du Groupe	5
1.3. Activités et stratégie	8

1.1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

1.1.1. Chiffres clés consolidés

Chiffres clés consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013 (retraité)	Variation
Produit des activités ordinaires	172 158	193 629	-21 471
Résultat opérationnel courant – ROC	3 039	-4 233	7 272
Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des écarts d'acquisition	-275	-59 817	59 542
Résultat financier	826	-3 320	4 146
QP de résultat net des entreprises associées	0	-1 883	1 883
Impôts	-1 342	4 477	-5 819
Résultat des activités en cours de cession	22	-4 421	4 443
Résultat net total	2 270	-69 196	71 466

Variation : «-» : dégradation et « + » amélioration

1.1.2. Faits marquants de l'exercice

- Le 16 janvier le Groupe a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 10 millions d'euros, avec une période de souscription du 17 au 30 janvier 2014.
- Le 7 février le groupe Lafuma a annoncé le succès de l'augmentation de capital.

1.2. HISTORIQUE DU GROUPE

Le Groupe Lafuma est un groupe spécialisé dans les activités sportives pratiquées en plein air, généralement dans la nature, regroupées sous l'appellation « outdoor ».

A l'origine en 1932, la société Lafuma fabriquait des sacs à dos. Elle a connu une croissance rapide grâce à l'invention du sac à dos à armature métallique à une époque où l'avènement des congés payés se traduisait par une forte progression des activités à l'extérieur.

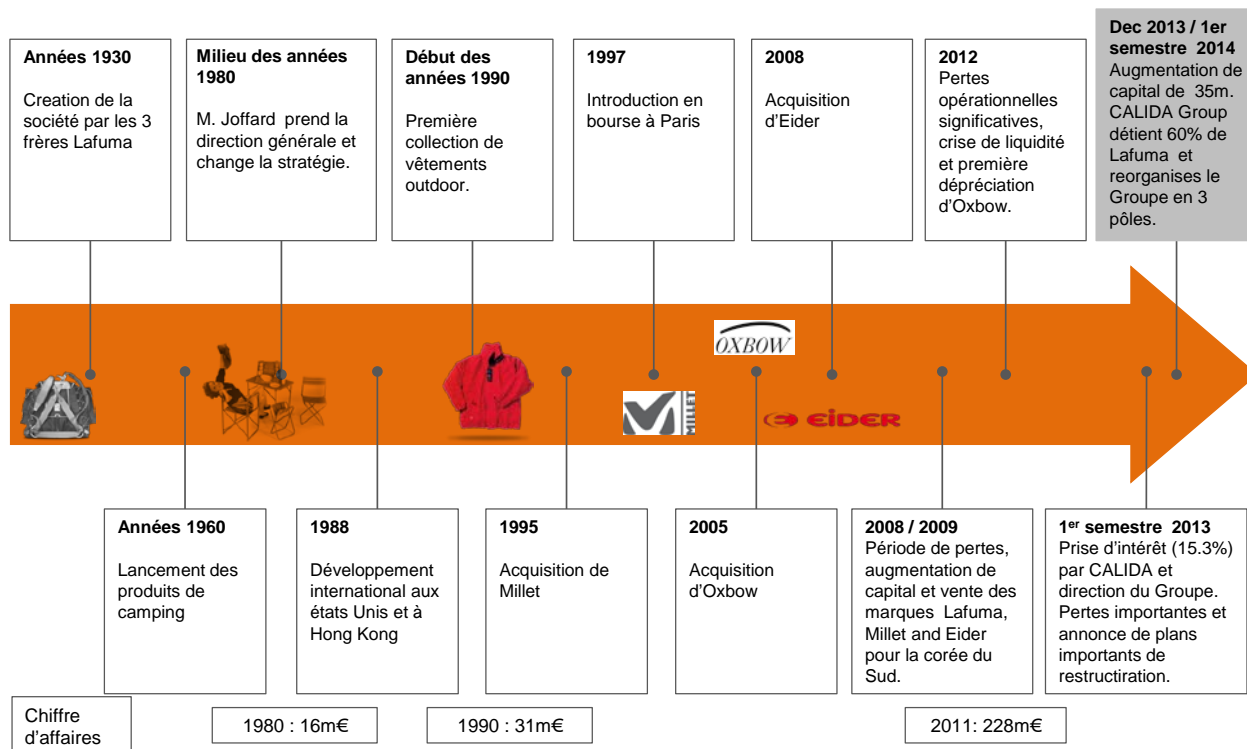
La société a ensuite poursuivi son développement en élargissant son offre dans le domaine du camping grâce à la création en 1954 des premiers meubles pliants en tube et toile, pratiques pour cette activité.

Grâce à sa forte présence dans le sac à dos et dans le mobilier de camping, la marque Lafuma est devenue une marque très populaire en France et dans certains pays d'Europe.

S'appuyant sur cette légitimité la société a élargi son offre au début des années 1990 :

- en développant une offre textile, chaussures et équipements techniques ;
- en élargissant son champ d'activités par croissance externe avec les acquisitions successives des sociétés Millet (1994 – équipements pour l'alpinisme), Le Chameau (1995 – fabrication de bottes / cédée en 2012), Oxbow (2005 – équipements pour le surf), Eider (2008 – vêtements pour le ski) ;
- en se développant à l'international sur l'ensemble des pays d'Europe Occidentale, l'Extrême-Orient et, dans une moindre mesure, les Etats-Unis et l'Europe Centrale.

1.2.1. Dates clés de construction du Groupe



1930 : Création de l'entreprise par les frères Victor, Alfred et Gabriel Lafuma qui se lancent, à partir de leur compétence de tanneur et de sellier, dans la fabrication et la commercialisation de tout type de sac, dont le sac à dos.

1936 : Invention de l'armature du sac à dos en même temps que celle des congés payés. Naissance du " LAFUMA ".

1954 : Création du mobilier de camping. Ce lancement coïncide avec l'ère de la voiture et des loisirs. Le succès est immédiat.

1970 : Poursuite du développement et début à l'international.

1984 : Changement de génération à la direction de l'entreprise et décision stratégique de développer, autour du sac à dos, une gamme complète de produits de randonnée.

1986 : Création d'une filiale de fabrication en Tunisie qui emploie aujourd'hui environ 240 personnes.

1987 : Première ouverture du capital avec l'arrivée d'Axa et de Siparex.

1988 : Naissance de Lafuma USA.

1989 : Création de Lafuma Hong-Kong, filiale chargée à la fois du sourcing et de la commercialisation sur la zone asiatique.

1992 : Création de Lafuma Hongrie, spécialisée dans la fabrication de vêtements techniques à Sarvar, qui emploie aujourd'hui environ 140 personnes.

1995 : Reprise de la société Millet et acquisition de Le Chameau.

1997 : En mai, introduction au Second Marché de Lafuma S.A. En septembre reprise des sociétés Rivory et Joanny (cordes de montagne), fusionnées avec Millet.

1998 : Reprise de la société La Dunoise afin de lancer une collection textile sous la marque Le Chameau.

1999 : Ouverture du premier magasin à Hong Kong.

2000 : Ouverture de boutiques Lafuma à Nice et Lyon.

2001 : Reprise de la société Lallemand, spécialisée dans le mobilier en aluminium et la fabrication de pièces plastiques.

2002 : Reprise de la société Big Pack, société allemande de matériel d'outdoor.

2003 : Reprise de l'activité du licencié Millet au Japon, intégrée dans une nouvelle filiale japonaise créée pour commercialiser les marques du Groupe dans l'archipel.

2004 : Accord de licence avec le Groupe LG en Corée

2005 : Création d'un pôle « Surf » avec l'acquisition d'Oxbow. Ouverture d'une boutique Lafuma à Chamonix.

2006 : Renforcement des fonds propres par un appel au marché via une augmentation de capital de 25 M€. Reprise de la société de tongs Bishoes, intégrée dans Oxbow.

2007 : Ouverture de boutiques dans des lieux symboliques : Paris pour Lafuma, Biarritz, Hossegor, Bordeaux et Chamonix pour Oxbow, Tokyo et Chamonix pour Millet. Démarrage des sites de ventes en ligne de Lafuma et Oxbow.

2008 : Acquisition de la marque Eider venant renforcer le pôle Montagne avec Millet.

2009 : Cession des marques Lafuma, Millet et Eider à leur licenciés respectifs en Corée. Augmentation de capital de 10 M€.

2010 : Création d'une joint-venture avec le groupe Coréen LG Fashion pour développer la marque Lafuma en Chine.

2012 : Cession de la société Le Chameau.

2013 : Prise de participation de la société Calida France dans la société Lafuma SA et nomination de Félix Sulzberger comme Président – Directeur Général de Lafuma SA.

Cession au groupe coréen LG Fashion de la participation de Lafuma dans la joint-venture créée en 2010.

Prise de contrôle du Groupe Calida par le biais d'une augmentation de capital réservée de 35 M€ le 23 décembre 2013 et le lancement d'une OPA simplifiée sur les titres Lafuma.

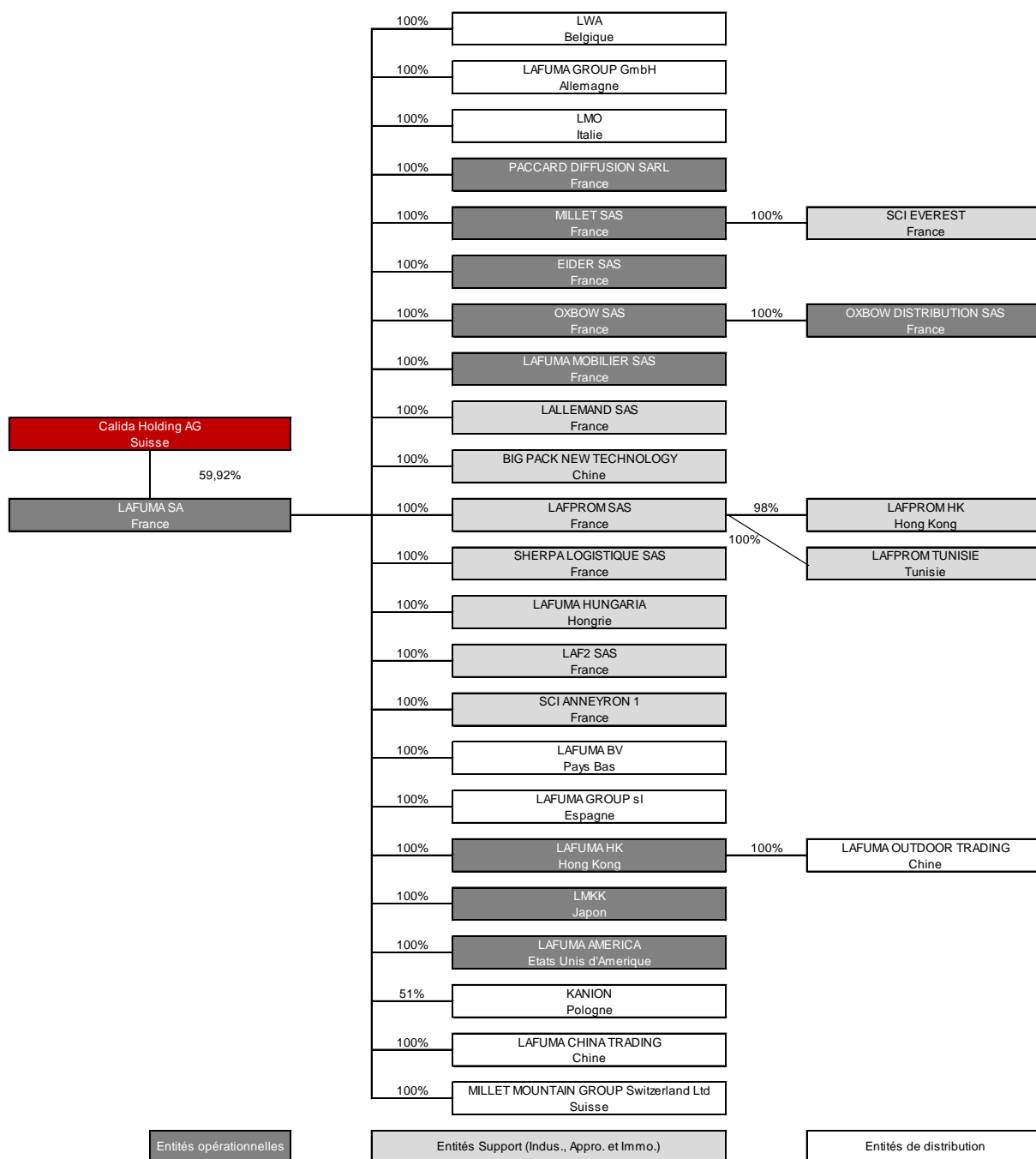
Remboursement de la totalité du crédit syndiqué.

2014 : Clôture de l'OPA simplifiée de Calida Holding AG sur les titres Lafuma et augmentation de capital de 10 M€ avec maintien des DPS. En février, à l'issue de ces opérations de renforcement et restructuration du capital, le Groupe Calida détient 59,92% du capital de Lafuma SA.

Remboursement de la totalité des emprunts résiduels (obligataire et bilatéraux).

Structuration de l'activité en trois pôles autonomes. Liquidation de la société Ober et fusion de la SCI Le Chevril dans Lallemand.

1.2.2. Organigramme



1.3. ACTIVITES ET STRATEGIE

Aujourd'hui le Groupe est un groupe de taille intermédiaire dans le marché de l'outdoor. Il est présent sur la plupart des segments de l'outdoor à l'exception du nautisme, de la chasse et de la pêche et dans la plupart des grands pays.

Le Groupe aborde le marché en apportant des réponses spécifiques en fonction de l'ensemble des aspects du secteur. Ces réponses sont établies par marques, par famille de produits, par pays et par canal de distribution.

La stratégie de positionnement et de développement du Groupe est fondée sur :

- des marques complémentaires ;
- une gamme de trois à quatre familles de produits, selon les marques ;
- une présence internationale appuyée sur des structures ou des partenaires Groupe ;
- une distribution alliant distributeurs (*wholesale*) et vente directe (*retail*) avec plusieurs concepts de magasins et des sites internet afin de répondre à l'évolution des modes de consommation et du marché de la distribution d'articles de sport.

Pour se donner les moyens d'atteindre ses objectifs, le groupe a été restructuré en trois pôles autonomes : pôle montagne, pôle surf et pôle mobilier, né de la séparation des activités Outdoor et Mobilier de Lafuma SA.

A moyen terme, les leviers de croissance sont :

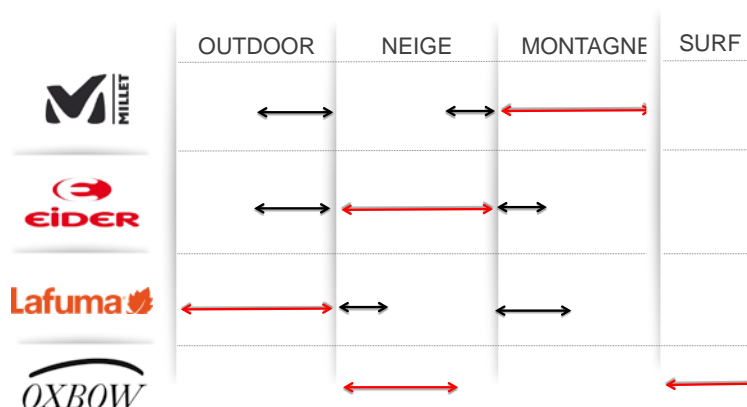
- le renforcement de chacun des pôles du Groupe sur son secteur d'activité ;
- l'évolution de la distribution vers les activités « Direct to Consumer » (*retail* et e-commerce) ;
- le développement à l'international, sur des marchés dont le potentiel reste à exploiter.

La politique multi-marques, dans le respect de l'identité de chacune, multi-produits, multi-pays, profitant de synergies entre les marques sur les métiers de la recherche et du développement, l'industrie, la logistique et les systèmes d'information, résume la stratégie de développement du Groupe.

1.3.1. Un positionnement cible pour chaque marque

Le choix d'un développement basé sur des marques reconnues correspond aux différentes familles de sportifs composant le large marché de l'outdoor. Les consommateurs se retrouvent dans des marques dédiées à leur domaine d'activité préféré. La stratégie du Groupe est d'offrir, sur chacun des segments majeurs de l'outdoor, la marque et l'offre produits référente dans son univers.

Le Groupe intègre une marque référente pour chacune de ces « tribus » de consommateurs. La « couverture » par quatre marques de nos segments de l'outdoor, est représentée par le tableau ci-dessous qui montre les complémentarités de chaque marque et leurs recouvrements compétitifs et non concurrentiels.



Pour chaque segment, le Groupe développe une marque forte considérée comme une référence dans son domaine. Néanmoins, toutes les marques élargissent leur offre à des segments où d'autres marques sont spécialistes, développant ainsi une offre complémentaire.

L'exemple le plus marquant de cette complémentarité se retrouve dans le domaine du ski avec quatre marques proposant chacune une offre différente :

- Eider est la marque de référence sur le ski. Elle développe des produits haut de gamme offrant une bonne technicité pour des skieurs de bon niveau jusqu'au ski extrême (freeride) ;
- Lafuma propose une offre ski orientée vers le ski familial et le ski loisir, sans développer une technicité excessive ;
- Millet, à l'opposé, se concentre sur une offre très technique pour le skieur de randonnée ;
- Enfin Oxbow présente une collection destinée aux surfeurs plutôt qu'aux skieurs.

1.3.2. Un produit pour chaque utilisation

Le Groupe a progressivement élargi le portefeuille de produits, capitalisant sur la recherche et le développement, l'innovation, le design et la qualité des produits afin de développer une offre la plus pertinente possible dans chacun des segments :

- en faisant évoluer Lafuma et Millet du sac à dos au vêtement, puis à la chaussure ;
- en développant progressivement des collections de sandales et de bagagerie chez Oxbow ;
- ou encore en construisant une offre été pour Eider, marque jusqu'à présent centrée sur l'hiver avec le ski.

Cette stratégie d'élargissement de la gamme est concentrée sur l'équipement de la personne et n'amène pas le Groupe à étendre ses activités dans le matériel, à l'exception historique du mobilier de camping.

	Bagagerie et sac à dos	Equipement et sac de couchage	Vêtement	Chaussure	Mobilier de camping
Lafuma	H (1930)	D (1990)	D (1993)	D (2000)	
Eider			H (1962)		
Millet	H (1945)	D (2000)	D (1980)	D (1999)	
Oxbow	D (2005)		H (1985)	D (2006)	
Lafuma Mobilier					H (1954)

H : Produits historique et date de création
D : Date de développement et de lancement

1.3.3. Une couverture géographique, socle de développement

Le Groupe bénéficie de positions fortes en France, deuxième marché européen de l'outdoor. Il s'appuie sur l'une des structures d'offre marques et produits parmi les plus complètes en Europe. Son organisation en trois pôles représente une véritable pluralité, avec un ensemble cohérent, complémentaire et synergique.

Le Groupe profite d'économies d'échelle à l'international en appliquant des choix opérationnels identiques pour chaque marque dans les pays où il s'implante : filiales ayant le statut d'agents en Europe, filiales ayant le statut de distributeurs en Amérique du Nord et en Asie et licences sur certains territoires (Japon, Taïwan...). Cette politique est toutefois adaptée dans certains pays en fonction du potentiel de croissance de la marque.

En décembre 2014, le Groupe est présent dans les pays suivants :

	U.S.A.	Allemagne	U.K.	Italie	Espagne	Belgique	Pays Bas	Pologne	Turquie	Taiwan	Chine	Japon
Lafuma	G	G	P	G	G	G	G	G	P	P		G/L
Millet	G	G	P	G	G	G	P	G	P	P	P	G/L
Eider	G	G	P	G	G	P	P	G	P	G/L		
Oxbow	G	G	P	G	G	G	G		P			P
Lafuma Mobilier												

G : Filiale du Groupe
P : partenaires Groupe, généralement communs
L : Licences

1.3.4. Une activité saisonnière mais équilibrée

Le Groupe travaille ses collections selon un rythme à deux saisons (été et hiver), relativement équilibré en termes de volume de ventes, à l'exception du pôle Mobilier qui a uniquement une collection. L'essentiel des ordres clients (70% à 80% selon les marques) sont des commandes de présaison, le solde étant du réassort.

La part de chaque saison peut être différente selon les segments : le mobilier de plein air à marque Lafuma se vend essentiellement en période estivale. De même, la marque Eider est une marque orientée hiver (dominante de l'offre ski) alors que la marque Millet est plutôt une marque orientée été (alpinisme).

La diversification des segments et l'internationalisation atténue les effets de saisonnalité. Pour l'ensemble du Groupe, à l'exception du Mobilier, la saisonnalité se traduit par deux trimestres importants d'activité en termes de chiffre d'affaires :

- le deuxième trimestre (janvier à mars), correspondant aux livraisons de la campagne d'été à la clientèle ;
- le quatrième trimestre (juillet à septembre), correspondant aux livraisons de la campagne d'hiver ;
- les deux autres trimestres sont des périodes avec une activité plus faible correspondant essentiellement au *retail* et au réassort.

S'agissant du Mobilier, la majeure partie des ventes se réalise sur le premier semestre.

Répartition du chiffre d'affaires par trimestre en 2014

	T1	T2	T3	T4
Pôle Montagne	26,4%	12,3%	30,8%	30,5%
Pôle Surf	31,7%	21,0%	30,0%	17,3%
Pôle Mobilier	46,2%	35,9%	11,2%	6,7%
Total	31,0%	18,3%	26,9%	23,7%

1.3.5. Une distribution multicanal

Face à la concentration progressive de la distribution d'articles de sport et au développement des marques distributeurs, sa structure de distribution multicanal est un atout pour le Groupe. En complément d'une distribution « wholesale », le Groupe a développé un réseau « retail » en France et à l'international, représentant 21% du CA en 2014. Par activité retail, il faut entendre :

- les ventes par les réseaux de boutiques à marques propres ;
- l'activité des magasins d'usine (*outlets*) ;
- le e-commerce.

Au 31 décembre 2014, le Groupe distribue ses produits dans 87 points de vente à travers le monde, dont 2 franchises, et exploite 3 sites marchands :

<i>En nombre de points de vente</i>	Boutiques France	Magasins d'usine France	Boutiques International	Magasins d'usine International	Total points de vente retail	Sites marchands
Lafuma	4		13		17	1
Eider						1
Millet			3		3	
Oxbow	20	6			26	1
Lafuma Mobilier						
Multimarques		10	22	9	41	
Au 31.12.2014	24	16	38	9	87	3

Boutiques

Oxbow

Au 31 décembre 2014, le réseau Oxbow exploité, déployé uniquement en France, est constitué de 26 points de vente, dont 11 magasins, 6 magasins d'usine et 7 commissions-affiliations. Par ailleurs, Oxbow livre 2 magasins franchisés à enseigne unique.

Lafuma

Les boutiques à marque Lafuma sont au nombre de 4 en France au 31 décembre 2014. La marque a par ailleurs réussi son implantation internationale avec 13 magasins à Hong-Kong.

Eider et Millet

Jusqu'à présent, le développement *retail* des marques Millet et Eider en Europe a privilégié le partenariat avec des distributeurs locaux à la distribution directe. Néanmoins, la marque Millet est distribuée dans 3 succursales au Japon où elle dispose d'une notoriété significative.

Commerce par internet (e-commerce)

Les sites e-commerce des marques Lafuma et Oxbow ont été lancés en 2007. Le site Eider a été lancé en 2009.

Ces sites représentent des relais de croissance et « d'acquisition de compétence ». En six ans en effet, ces trois sites ont réussi à marquer l'environnement du e-commerce dans le domaine des produits outdoor et sont devenus des intervenants significatifs sur ce créneau particulier du commerce par internet.

Le Groupe a acquis une forte expertise dans le domaine du commerce par internet et peut s'appuyer sur une maîtrise de la logistique qui capitalise sur l'expérience de picking nécessaire pour assurer les réassorts auprès des magasins indépendants.

Si le commerce par internet reste encore mineur dans l'activité globale du Groupe, il représente néanmoins un véritable relais de croissance et soutient la progression de l'activité sur les années à venir. La multiplication des échanges croisés entre le réseau de boutiques et les sites marchands renforce notre dispositif de réponse aux attentes de nos clients et profite à toutes les marques et tous les segments.

Les magasins d'usine (outlets)

Le Groupe gère au niveau mondial un total de 25 magasins d'usine, encore appelés « outlets », dont 16 en France, 5 en Europe et 4 en Asie (Japon et Hong-Kong). Eléments historiques et clés dans la gestion des stocks, les magasins d'usine répondent à une attente actuelle des consommateurs et s'installent comme un axe de développement significatif de la distribution des produits du Groupe.

1.3.6. Des métiers au service de nos produits

Les activités industrielles, de logistique et informatique sont communes aux trois pôles du Groupe afin de faire bénéficier chaque marque de la meilleure expertise. Les activités de recherche et développement et de sourcing, bien que spécifiques à chaque pôle, permettent le partage de connaissance.

Recherche et développement

Les activités de recherche et développement (R&D) sont à la fois internes à chaque pôle et, dans le même temps, s'appuient sur un partage de la recherche comme de certains développements au niveau du Groupe.

Les axes de recherche privilégiés sont :

- les nouvelles technologies en matières premières, en intégrant depuis 2003 des critères de développement durable ;
- la conception des produits dont la priorité porte sur l'ergonomie, définie par l'ensemble des critères de « confort technique », d'intelligence pratique (poches, capuche, laçage, fermetures etc...) et de durabilité (critères globaux d'éco-conception dans le choix des matières et la construction la plus résistante dans le temps de nos produits) ;
- le design car le désir est un élément essentiel de la différenciation sur le marché et de la sélection par le consommateur.

Industrie et sourcing

La stratégie du Groupe s'appuie à la fois sur la maîtrise industrielle (en France et délocalisée) et le sourcing. L'organisation repose ainsi sur trois compétences complémentaires : le « Made in France », le « Made in Lafuma » et le « Made for Lafuma ».

La filière industrielle

Made in France (19% en équivalent CA)

En chiffres : environ 615 000 pièces de mobilier produites sur 2 sites (Ain et Drôme), employant 140 personnes environ.

Le Groupe réalise en France la quasi-totalité du processus de production de l'activité mobilier. Une profonde refonte de l'organisation de production de cette activité a été menée, aboutissant à une très forte automatisation des processus industriels.

Lafuma Mobilier a obtenu en 2014, le label « Origine France Garantie » délivré par l'association Pro France pour une durée de 3 ans.

Made in Lafuma (17% en équivalent CA, dont un tiers confié à des sous-traitants locaux)

Il s'agit de nos usines délocalisées, au nombre de trois :

- deux sites consacrés au textile en Tunisie et en Hongrie (environ 380 personnes) ; l'usine tunisienne est principalement dédiée aux produits « polaires », l'usine hongroise étant elle consacrée aux vêtements à forte empreinte technique ;
- un site en Chine (environ 110 personnes) pour la fabrication des sacs à dos.

L'organisation industrielle du Groupe et le savoir-faire développé sont des atouts majeurs dans la capacité à sélectionner les matières et maîtriser des productions en circuit court. Cette organisation est ainsi clé lors de la défaillance d'un sous-traitant puisqu'elle permet aux entités du Groupe de se substituer à ceux-ci et d'assurer la mise à disposition des produits finis.

La filière sourcing

Made for Lafuma (64% en équivalent CA)

La sous-traitance concerne uniquement la fabrication des produits à partir d'un cahier des charges strict fourni par le Groupe. Le design et la conception sont réalisés par le Groupe. Les équipes des marques coordonnent et globalisent la sélection, la négociation, l'audit et le contrôle des fournisseurs.

Bien qu'ayant chuté en volume, La Chine reste la première origine d'approvisionnement du Groupe. L'Inde garde la deuxième place, puis viennent le Vietnam et le Bangladesh, nouveau pays d'approvisionnement pour le Groupe lors des dernières saisons. L'évolution constante des coûts dans les pays asiatiques diminue inexorablement l'avantage compétitif de ces pays. Ils restent cependant compétitifs par rapport aux coûts européens ce qui explique la présence encore importante du Groupe en matière de sourcing dans cette zone.

Dans ce contexte, le Groupe rééquilibre ses volumes entre différents pays d'Asie, développe de nouvelles sources d'approvisionnement comme le Cambodge et migre une partie de ses volumes sur des pays proches de l'Europe comme la Turquie.

Logistique et systèmes d'information

La logistique du Groupe est centralisée sur deux sites. :

- un site de 26 000 m² en France, à Saint Rambert d'Albon (Drôme) qui couvre les clients de l'ensemble des marques sur l'Europe ;
- une base logistique à Hong Kong qui a pour missions d'une part de centraliser les achats sourcing réalisés en Asie pour les router vers la base logistique de Saint Rambert et d'autre part de livrer en direct les filiales distributrices en Asie et aux Etats-Unis.

Le cœur des systèmes d'information du Groupe est géré par une équipe dédiée, localisée à Anneyron, qui centralise les services informatiques rendus aux filiales du Groupe.

2. RAPPORT DE GESTION



2.1. Rapport d'activité	16
2.2. Rapport d'activité de Lafuma S.A.	18
2.3. Filiales et participations	20
2.4. Evènements postérieurs à la clôture	21
2.5. Perspectives	21
2.6. Capital et actionnariat	22
2.7. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	27
2.8. Participation et intéressement du personnel	40
2.9. Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	42

2.1. RAPPORT D'ACTIVITE

2.1.1. Chiffres clés consolidés

Chiffres clés consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013 (retraité)	Variation
Produit des activités ordinaires	172 158	193 629	-21 471
Résultat opérationnel courant – ROC	3 039	-4 233	7 272
Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des écarts d'acquisition	-275	-59 817	59 542
Résultat financier	826	-3 320	4 146
QP de résultat net des entreprises associées	0	-1 883	1 883
Impôts	-1 342	4 477	-5 819
Résultat des activités en cours de cession	22	-4 421	4 443
Résultat net total	2 270	-69 196	71 466

Variation : «-» : dégradation et « + » amélioration

2.1.2. Faits marquants de l'exercice

- Du 27 décembre 2013 au 13 janvier 2014, Calida Holding AG a initié une offre publique d'achat simplifiée permettant ainsi à Calida Holding AG d'acquérir 533120 actions représentant 8,9% du capital.
- Du 17 au 30 janvier 2014, augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription portant sur 1 122 735 titres, portant la participation de Calida à 59,92%

2.1.3. Rapport d'activité

Les commentaires du rapport d'activité sont réalisés en comparaison à l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2013 retraité, lorsque ceux-ci apparaissent plus pertinents pour expliquer l'activité. Les comptes antérieurement publiés ont été retraités pour donner une vision comparable après changement de date de clôture de l'exercice.

Un chiffre d'affaires en recul mais conforme à la stratégie du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe, en conformité avec la stratégie de recentrage sur des produits et des réseaux de distribution rentables, est en recul comparé à la période de 12 mois retraitée, et s'établit à 172,2 millions d'euros.

Activité par pôle

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013 et l'exercice de 12 mois retraité clos au 31 décembre 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Pôle Montagne	Pôle Mobilier	Pôle Surf	Corporate et autres	Total
Produits des activités ordinaires (2013 3 mois)	32 991	2 345	5 394	646	41 376
Produits des activités ordinaires (2013 retraité)	119 947	32 142	38 812	2 730	193 631
Produits des activités ordinaires (2014)	107 349	32 619	29 750	2 440	172 158

Le **pôle montagne**, premier pôle en terme d'activité du groupe Lafuma, représente 62% de l'activité au cours de l'exercice 2014, stable en poids par rapport à l'an dernier.

La part d'activité en magasin propre est en progression, représentant en 2014, 22% de l'activité du pôle, contre 18% en 2013. La distribution digitale est encore marginale à 1% de l'activité.

Le poids des différentes marques dans le chiffre d'affaires du pôle montagne se situe à 55%, 21% et 24% respectivement pour Millet, Eider et Lafuma.

Le **pôle Mobilier** a été filialisé en début d'année 2014 et a ainsi pu trouver son autonomie de gestion. Il représente en 2014, 19% du total des produits des activités ordinaires, en progression relative de pourcentage, puisqu'en 2013 le mobilier représentait 17% des ventes. Il est à noter la confirmation du succès des collections Lafuma Mobilier et l'obtention en 2014 du label Origine France Garantie, qui renforce l'encrege de la fabrication « made in France ».

Le **pôle surf**, continuant sa stratégie de recentrage, a vu son chiffre d'affaires diminuer de 23% par rapport à l'année 2013 retraitée.

Activité par zone géographique

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	France	Europe hors France	Asie	Autres	Total
Produits des activités ordinaires 2013 (3 mois)	23 767	9 829	5 867	1 912	41 376
Produits des activités ordinaires 2014	96 179	46 256	22 913	6 810	172 158

Les ventes en France s'établissent à 56% du total, en léger recul par rapport aux trois mois clos au 31 décembre 2013 (57%), au profit de l'Europe.

Performance

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité) 12 mois	31.12.2013 (publié) 3 mois
Produits des activités ordinaires	172 158	193 629	41 375
Marge brute	94 727	100 074	20 357
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 039	-4 233	-4 175
Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des écarts d'acquisition	-275	-59 817	-1 487
Résultat financier	826	-3 320	-901
Quote part du résultat net des entreprises associées	0	-1 883	0
Impôts	-1 342	0	-85
Résultat des activités en cours de cession	22	-4 421	-483
Résultat total	2 270	-69 196	-7 132

Dans un contexte stratégique de recentrage des activités sur des réseaux de distribution et sur des produits rentables, la marge brute du Groupe, en croissance de 3,3 points, s'établit à 55% contre 51,7% en 2013, retraité sur 12 mois. En valeur, la marge brute baisse cependant de 5,3 millions d'euros, avec un effet volume de -11,8 millions d'euros et un effet taux de +6,5 millions d'euros.

Les charges opérationnelles s'établissent à 53,3%, en amélioration de 12,6 millions d'euros par rapport à l'année 2013 retraitée, principalement par des améliorations de 8,5 millions d'euros sur les « autres achats et charges externes », 1,3 millions d'euros sur les frais de personnel et 1,9 millions d'euros sur les dotations aux provisions.

L'EBITDA s'établit à 8,3 millions d'euros en 2014. Le résultat financier confirme le désendettement du Groupe.

Pour rappel en 2013, la participation de 49% dans la co-entreprise chinoise dédiée à la commercialisation en réseau propre des produits Lafuma (dont elle détient la marque pour le territoire chinois) a été cédée au partenaire LG Fashion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, en conséquence de quoi, le résultats des sociétés mise en équivalence est dorénavant nul.

Le résultat de l'activité cédées ou en cours de cession de 22 milliers d'euros est le résultat de liquidation de la société Ober.

Le résultat net total de l'exercice s'élève donc à un profit de 2 270 milliers d'euros, renouant avec les bénéfices après les périodes de restructuration.

Flux de trésorerie

La trésorerie nette à la clôture s'élève à 12,1 millions d'euros, en consommation de 16,7 millions d'euros sur l'année :

- Le flux provenant de la capacité d'auto financement positive de 2,5 millions d'euros masque cependant des décaissements de 8,7 millions d'euros liés aux PSE provisionnés en 2013.
- Augmentation du BFR de 10,1 m€, liée pour 4,5 millions d'euros à la variation du BFR opérationnel et principalement des stocks, par augmentation du prix moyen du stock de Lafuma Mobilier et l'anticipation de la réception de la collection SS 2015 de Millet.
- Investissements nets décaissés de 2,7 m€ portant sur des actifs incorporels de 0,4 m€ (Lafuma et Oxbow) et sur des actifs corporels pour 2,3 m€ (dont 1,1 m€ investis dans les magasins et les installations des bureaux)
- Les flux de financements se décomposent principalement en :
 - Remboursement des comptes courants pour 4,6 m€
 - Remboursement de l'emprunt obligataire Micado pour 4 m€ et des autres emprunts pour 2,3 m€
 - Augmentation de capital résultant en un flux de trésorerie de 4,7 m€

Situation financière

Les capitaux propres s'élèvent à 63,7 millions d'euros après recapitalisation de 10 millions d'euros et prise en compte du résultat de l'exercice de 2,3 millions d'euros.

2.2. RAPPORT D'ACTIVITE DE LAFUMA S.A.

Lafuma S.A., société mère du groupe Lafuma, est une société à vocation double : société holding et société d'exploitation. Au titre de société holding, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, avec les dirigeants de ses filiales, la coordination des différentes activités. Au titre de société d'exploitation, elle gère les produits « Lafuma Outdoor ».

2.2.1. Activité et commentaires sur les comptes de Lafuma S.A.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 12 mois	31.12.2013 3 mois
Chiffre d'affaires	35 693	12 389
Résultat d'exploitation	-2 506	-1 966
Résultat financier	-3 852	-10 498
Résultat courant avant impôt	-6 358	-12 464
Résultat net	-9 772	-12 710

En ce qui concerne les performances de la société d'exploitation, l'analyse des comptes permet de faire les commentaires suivants :

- Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 est de 35 677 milliers d'euros, par rapport à 12 389 milliers d'euros pour la période de trois mois close au 31 décembre 2013. L'exercice clos le 31 décembre 2013 inclut un chiffre d'affaires de 2 345 milliers d'euros relatif à l'activité Lafuma Mobilier, activité ayant été filialisée au 1^{er} janvier 2014.
- Les consommations externes, exprimées en pourcentage des produits d'exploitation représentent 75.8% pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, soit en inflexion positive par rapport à l'exercice de trois mois clos au 31 décembre 2014 où celles-ci représentaient 77,4 %.
- Les charges d'exploitation évoluent favorablement au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent de 3 mois, passant 34.8% à 31.1% des produits d'exploitation.
- En conséquence, le résultat d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre 2014 est négatif de -2 521 milliers d'euros contre un résultat négatif de -1 966 milliers d'euros pour la période de trois mois close au 31 décembre 2013. Ce résultat est cependant fortement impacté par des dotations aux provisions à hauteur de 2 511 milliers d'euros dont la principale pour 1 630 milliers d'euros relative à des locaux inoccupés.

Le résultat financier reflète principalement le rôle de société holding du Groupe rempli par Lafuma SA. Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, la société enregistre une dotation nette de 5 643 milliers d'euros dont 2 281 milliers d'euros sur les titres Eider et 2 663 milliers d'euros sur des créances liées à des participations.

Par ailleurs la société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier des titres de participation de 1 090 milliers d'euros.

2.2.2. Situation Financière

La situation nette au 31 décembre 2014 s'établit à 59 851 milliers d'euros, en diminution de 205 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique principalement par la perte nette de l'exercice de 9,8 millions d'euros et l'augmentation de capital 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie de la société s'élève à 1 134 milliers d'euros contre 13 073 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Parallèlement l'endettement de la société a fortement diminué. Au 31 décembre 2014, la dette financière auprès des établissements de crédit, constituée de l'ensemble des facilités de crédit court terme vis-à-vis d'établissements de crédit s'élève à 10 313 milliers d'euros ce qui représente un désendettement de 8 853 milliers d'euros au cours de l'exercice.

2.2.3. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration vous propose d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2014 qui présentent un résultat déficitaire de -9 788 milliers d'euros et d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Affectation du résultat

<i>En milliers d'euros</i>	
Résultat de l'exercice	-9 788
Report à nouveau	-48 649
Solde à affecter	-58 437
Distribution de dividende	-
Affectation à la réserve légale	-
Affectation en autres réserves	-
Report à nouveau après affectation	-58 437

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes

<i>En milliers d'euros</i>	Dividendes nets	Dividendes nets par action
30.09.2010	-	-
30.09.2011	-	-
30.09.2012	-	-
30.09.2013	-	-
31.12.2013	-	-

2.2.4. Disposition de l'article 223 quater du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 027 euros correspondant aux dépenses non déductibles fiscalement.

2.2.5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Lafuma SA par dates d'échéance

<i>En milliers d'euros</i>	< 30 jours		Entre 30 et 60 jours		> 60 jours		Total TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Dettes à échoir	4 036	6 651	2 561	2 186	105	337	6 702	9 174
Dettes échues	942	2 587	64		208		1 214	2 587
Dettes fournisseurs	4 978	9 238	2 624	2 186	313	337	7 916	11 761

2.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des filiales de la Société est décrite en section 3.2.17.7 des notes aux états financiers consolidés.

2.3.1. Prises de participations et de contrôle en 2014

Millet Mountain Group (Switzerland) Ltd

Création de la société Millet Mountain Group (Switzerland) Ltd le 27 août 2014, détenue à 100% par Lafuma S.A.

2.3.2. Sorties de périmètre en 2014

Ober S.A.S.

Faisant suite à la décision prise d'arrêter l'activité de la société Ober, au licenciement de ses salariés, et, à la nécessité de recapitaliser la société avant le 31 décembre 2014 (décision de l'associée unique du 5 mars 2013), les opérations suivantes ont été effectuées sur l'exercice : (i) vente des marques détenues par Ober au profit de la société Lafuma pour 1 €, (ii) reconstitution partielle des capitaux propres par incorporation d'une créance en compte courant de la société Lafuma pour 2 950 000 euros, (iii) dissolution / liquidation amiable de la société Ober et désignation de la société Lafuma en qualité de liquidateur amiable et en date du 30 décembre 2014, clôture de la liquidation.

SCI Le Chevril

L'associée unique de la SCI Le Chevril, constatant que la SCI ne détient plus d'actifs depuis décembre 2012 et qu'elle n'a par conséquent plus d'activité, a décidé le 25 novembre 2014 de dissoudre sans liquider la SCI Le Chevril, entraînant transmission universelle de patrimoine, à l'associée unique la société Lallemand SAS.

2.3.3. Principale évolution

Lafuma Mobilier S.A.S.

La société Lafuma Mobilier SAS créée fin 2013 a bénéficié d'un apport partiel d'actif de l'activité mobilier de Lafuma SA en date du 01.01.2014. Cet apport, est principalement constitué par la clientèle, le bénéfice des brevets, dessins et modèles, le « know how » et l'ensemble des contrats relatifs à cette activité et d'un compte courant de 3 M€. A l'issue de l'apport le capital social de la société s'élève à 9 262 561 euros.

2.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.4.1. Evènements intervenus entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil

- La cours d'appel de Bordeaux ayant rendu un jugement favorable à la société Oxbow en date du 9 février 2015, la provision constituée en date de clôture a été revue afin de tenir compte de ce jugement.
- La société Lafuma a reçu un avis de vérification le 2 mars 2015 de la part de l'administration fiscale sur les périodes du 01 octobre 2011 au 31 décembre 2013.

2.4.2. Evènements intervenus depuis la date d'arrêté des comptes par le Conseil

Néant.

2.5. PERSPECTIVES

L'environnement des marchés des pôles du groupe Lafuma continue d'être marqué par une forte concurrence et par une croissance très faible, surtout en Europe où se trouvent les marchés les plus importants (env. 80% de l'activité) du Groupe.

Sur la base de l'état actuel du carnet de commandes, reflétant la complexité du marché, le Groupe s'attend globalement encore à un léger repli de l'activité au cours de l'année fiscale 2015.

La faiblesse de l'euro face au dollar, si elle perdure, aura une incidence négative sur les marges, qui ne sera que partiellement compensée par des améliorations opérationnelles. Le Groupe reste cependant confiant, l'année 2015 confortera le redressement et montrera un résultat positif solide, bien que légèrement inférieur à celui constaté en 2014.

2.6. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

2.6.1. Capital social

Au 31 décembre 2014 et à la date du document de référence, le capital social s'élève à 56 885 352 euros. Il est composé de 7 110 669 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

Evolution du capital social

Date	Evolution du capital	Nominal	Prime d'émission et de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions
		FRF	FRF	FRF	
12/1990	Constitution de la société	100	0	32 082 100	320 821
07/1994	Fusion-absorption de Lafuma SA par Tensing Développement	100	13 856 251	57 338 900	573 389
08/1994	Conversion d'obligations	100	520 800	58 818 100	588 181
01/1995	Augmentation de capital en numéraire	100	201 204	59 381 200	593 812
12/1996	Division du nominal	50	0	59 381 200	1 187 624
05/1997 à 02/1999	Levée d'options de souscription	50	2 011 100	61 071 200	1 221 424
04/2000	Exercice de bons de souscription	50	2 952 000	64 671 200	1 293 424
		EUR	EUR	EUR	
07/2001	Conversion du capital en Euros	8	488 331	10 347 392	1 293 424
10/2001	Levée d'options de souscription	8	87 959	10 371 392	1 296 424
02/2002	Augmentation de capital en numéraire	8	4 000 000	11 171 392	1 396 424
02/2002	Paiement du dividende en actions	8	437 790	11 288 136	1 411 017
09/2002	Levée d'options de souscription	8	30 000	11 296 136	1 412 017
02/2003	Paiement de dividende en actions	8	701 404	11 458 152	1 432 269
09/2003	Levée d'options de souscription	8	150 000	11 458 152	1 437 269
02/2004	Paiement de dividende en actions	8	1 019 732	11 673 552	1 459 194
04/2004	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres Ober	8	2 194 560	11 978 992	1 497 374
09/2004 à 12/2004	Exercice de bons de souscription et levée d'options de souscription	8	1 392 160	12 426 352	1 553 294
02/2005	Paiement du dividende en actions	8	1 321 178	12 667 608	1 583 451
06/2005	Levée d'options de souscription	8	326 500	12 747 608	1 593 451
02/2006	Augmentation de capital en numéraire	8	21 052 944	16 571 888	2 071 486
08/2006	Levée d'options de souscription	8	44 458	8 696	2 072 573
02/2007	Paiement du dividende en actions	8	1 714 877	16 883 432	2 110 429
09/2007	Levée d'options de souscription	8	141 473	16 911 104	2 113 888
02/2008	Paiement du dividende en actions	8	495 794	17 040 808	2 130 101
06/2008	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des OBSA Eider	8	1 156 000	17 384 808	2 173 101
04/2009	Augmentation de capital	8	0	27 815 688	3 476 961
07/2011	Augmentation de capital	8	121 910	27 903 472	3 487 934
12/2013	Augmentation de capital réservée à Calida Holding AG	8	15 000 000	47 903 472	5 987 934
02/2014	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	8	1 122 735	56 885 352	7 110 669

Du 17 au 30 janvier 2014, augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 1 122 735 actions pour un prix total de souscription, prime d'émission incluse, de 10 104 615 euros. L'augmentation de capital a été entièrement souscrite.

2.6.2. Emission de BSAAR (Rapport en application de l'article L.225-129-5)

L'Assemblée Générale du 2 février 2011, dans sa 17^{ème} résolution, a délégué pour une durée de dix-huit (18) mois, au Conseil d'Administration, sa compétence pour décider l'émission dans la limite de 5 % du capital social, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSAAR au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises étrangères.

Usant de cette délégation le conseil d'administration réuni le 25 mai 2011 a décidé le principe d'une émission de BSAAR donnant droit à la souscription ou l'acquisition d'un nombre représentant au maximum 2,08% du capital social et des droits de vote de la Société et réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises et étrangères.

A la clôture de la période de souscription, soit le 30 juin 2011, 62 200 BSAAR ont été souscrits par 44 bénéficiaires et libérés de leur prix d'émission de 1,50 euros par bon, soit un total de 93 300 euros . Au 31 décembre 2014, le nombre de BSAAR actifs s'élève à 53 190 pour un total de 38 bénéficiaires.

Le prix d'exercice de chaque BSAAR est de 22,93 euros.

A l'émission, chaque BSAAR donnait droit de souscrire 1 action. Conformément aux dispositions du Code de commerce et aux stipulations du contrat d'émission des BSAAR, et suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 10 104 615 euros par émission de 1 122 735 actions nouvelles (prospectus visé par l'AMF le 15 janvier 2014 sous le n°14-011) intervenue le 12 février 2014, la parité d'exercice des BSAAR a été ajustée à compter de cette date de sorte que la nouvelle parité d'exercice des BSAAR s'établit à 1,06 action Lafuma pour 1 BSAAR.

2.6.3. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires et de l'assemblée spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double du 20 décembre 2013, chaque action donne désormais droit à une voix et aucune action ne peut se voir conférer un droit de vote double.

Il n'existe pas d'autre avantage en matière de droits de vote attribué à une catégorie d'actionnaires particulière.

Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2014

	Actions	% en capital	Droits de vote	% en droits de vote
Calida Holding	4 260 470	59,92%	4 260 470	59,99%
Comir et Soparcif, agissant de concert	827 110	11,63%	827 110	11,65%
CDC Entreprises Elan PME	607 451	8,54%	607 451	8,55%
Jean Pierre Millet	540 710	7,60%	540 710	7,61%
FCP Echiquier Value	262 502	3,69%	262 502	3,70%
Public	604 132	8,50%	604 132	8,51%
Lafuma (actions propres)	8 294	0,12%	0	0,00%
Total	7 110 669	100,00%	7 102 375	100,00%

Source : déclarations de franchissements de seuils reçues par la société et déclarations effectuées auprès de l'AMF

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2014 et il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0% du capital, soit plus de 213 320 actions au 31 décembre 2014.

2.6.4. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

	Au 31.12.2014		Au 31.12.2013		Au 30.09.2013		Au 30.09.2012	
Actionnariat	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV
Famille Joffard			-	-	-	-	15,30	22,10
Calida Holding AG	59,92	59,99	53,07	53,14	15,90	13,50	0,60	0,90
COMIR / SOPARCIF	11,63	11,65	11,62	11,64	20,00	30,00	20,00	29,00
CDC Entreprises Elan PME	8,54	8,55	8,50	8,51	14,60	12,40	14,60	10,60
JP Millet	7,60	7,61	7,38	7,39	11,80	10,00	11,20	8,20
BNPParibas Fortis	0,00	0,00	4,06	4,07	7,00	7,20	7,50	6,50
Financière de l'Echiquier	3,69	3,70	4,06	4,07	4,10	3,50	3,10	2,20
Public	8,50	8,51	11,17	11,19	26,36	23,40	27,61	20,50
Lafuma (actions propres)	0,12	0,00	0,14	0,00	0,24	0,00	0,09	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

La Société détient 8 294 actions Lafuma au 31 décembre 2014 et à la date du document de référence. Ces actions représentent une valeur comptable de 101 milliers d'euros.

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 24 février 2014, a décidé d'arrêter le contrat de liquidité.

2.6.5. Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des neuf dixièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont identifiées dans les tableaux ci-dessus.

Au cours de l'exercice :

- Le 6 janvier 2014, CDC Entreprises Elan PME a déclaré suite à l'augmentation de capital réservée réalisée le 23 décembre 2013, avoir franchi à la baisse le 27 décembre 2013 le seuil légal des 10% des droits de vote et du capital et les seuils statutaires de 12% et 9% du capital et des droits de vote, et détenir à cette date 8.50 % des droits de vote et du capital.
- Le 8 janvier 2014, Calida Holding AG a déclaré dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée entre le 27 décembre 2013 et le 13 janvier 2014, avoir franchi à la hausse, à titre individuel, directement, les seuils statutaires de 42% et 45% du capital et des droits de vote.
- Le 8 janvier 2014, Calida Holding AG a déclaré avoir franchi à la hausse, à titre individuel, directement et indirectement par l'intermédiaire de Calida France, les seuils statutaires de 51% et 54% du capital et des droits de vote.
- Le 8 janvier 2014, Calida Holding AG a déclaré avoir franchi à la hausse, de concert avec Monsieur Felix SULZBERGER, le seuil statutaire de 54% du capital et des droits de vote.
- Le 9 janvier 2014, BNP Paribas SA agissant de concert avec BNP Paribas Fortis SA et Fortis Private Equity Venture Belgium SA, a déclaré dans le cadre de l'offre publique d'achat présentée par Calida Holding AG, avoir cédé leur actions les 7 et 8 janvier, et avoir ainsi franchi à la baisse le seuil statutaire de 3% du capital et des droits de vote, et ne plus détenir d'actions à cette date.
- Le 15 janvier 2014, Calida Holding AG a déclaré dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée entre le 27 décembre 2013 et le 13 janvier 2014, avoir franchi à la hausse, à titre individuel, directement, les seuils statutaires de 48% à 57% du capital et des droits de vote et le seuil légal de 50% du capital et des droits de vote.
- Le 15 janvier 2014, Calida France a déclaré ne plus être actionnaire de Lafuma SA et avoir franchi à la baisse, à titre individuel, les seuils statutaires de 6% et de 3% du capital et des droits de vote et le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote.

2.6.6. Contrôle et accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

Calida Holding AG détient 59,92% du capital et de droits de vote de la Société et en détient donc le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. La société n'a pas connaissance d'accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle.

2.6.7. Options de souscriptions d'actions (Rapport Spécial en application de l'article L225-184 du code de commerce)

Néant.

2.6.8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article 6-681-18-2 du Code monétaire et financier du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 portant sur des actions Lafuma ont été les suivantes :

Opérations sur titres

Nom	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (Euros)	Montant de l'opération (Euros)
Felix SULZBERGER	Président	Vente	14.01.2014	22 000	14,00	308 000
Christian HAAS représentant SOPARCIF	Administrateur	Achat	27.02.2014	285	15,45	4 403
Christian HAAS représentant SOPARCIF	Administrateur	Souscription	12.02.2014	15 646	9,00	140 814

2.6.9. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2013 a conféré au Conseil d'Administration certaines délégations financières, dont le résumé figure ci-dessous, l'autorisant notamment à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par la 16^{ème} résolution en décidant du principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10 millions d'euros les 12 novembre et 20 décembre 2013.

Faisant usage de la délégation qui lui avait été conférée par le conseil d'administration, le président-directeur général a décidé, le 14 janvier 2014, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 8 981 880 euros par émission d'un nombre de 1 122 735 actions nouvelles de 8 euros de nominal chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le règlement-livraison de cette augmentation de capital est intervenu le 12 février 2014.

Date Assemblée Générale	N° résolution	Objet	Durée/date d'expiration	Décision d'utilisation du CA
20 mars 2013	16	Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant nominal maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 60 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 60 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	CA des 12.11 et 20.12.2013. Le montant total de l'augmentation de capital s'est élevé à 8 981 880 €
20 mars 2013	17	Autorisation d'émettre, par une offre au public, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription.* Montant nominal maximum des titres de créances émis : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 60 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	18	Autorisation d'émettre, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (=placement privé), des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription.* Montant nominal maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	19	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription telle que visées aux résolutions 16, 17 et 18, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	21	Autorisation de consentir à bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de rachats. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	22	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	23	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe adhérant au plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Montant nominal maximum de l'augmentation : 2 000 000 euros. Ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	26	Autorisation de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la société, en cours d'une offre publique. Montant nominal maximum : 15 000 000 euros. Ce montant étant indépendant du plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	27	Autorisation d'émettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Montant maximum : 10 % du capital au moment de l'émission.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	28	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou autres dont la capitalisation serait admise. Montant nominal maximum : 15 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N

* Par le vote de la 20^{ème} résolution, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission avec une décote supplémentaire maximale de 10% par rapport au prix minimal légal.

2.6.10. Nantissements sur titres et fonds de commerce

Compte tenu du remboursement du prêt syndiqué (8,9 millions d'euros) intervenu le 31 décembre 2013 et des remboursements en cours des autres dettes bilatérales, les garanties consenties dans le cadre de ce prêt ont été levées.

Il est prévu que Calida Finance AG bénéficie des garanties suivantes relatives à la ligne de crédit intragroupe de 20 millions d'euros mise en place le 23 décembre 2013 : garantie de Lafuma et nantissement des titres Oxbow SAS, Eider SAS, Lafuma Mobilier SAS et Millet SAS, ainsi qu'une caution personnelle et solidaire accordée par Lafuma S.A. et portant sur toutes les sommes dues par les filiales du Groupe. Ces garanties sont en cours de mise en place.

2.6.11. Informations prescrites par l'article L 225-100-3 relatif aux offres publiques d'acquisition

- 1) La structure du capital de la Société est présentée ci-dessus.
- 2) Il n'existe pas de restrictions statutaires :
 - à l'exercice des droits de vote ;
 - aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 9 des statuts) ;

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clause dans des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- 3) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées ci-dessus.
- 4) Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.
- 5) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans le cadre d'un système d'actionariat du personnel.
- 6) A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires qui peut entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- 7) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont fixées par l'article 12 des statuts.
- 8) Les pouvoirs du conseil d'Administration sont ceux décrits à l'article 14 des statuts.
En outre, le conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2013, rappelées ci-dessus.
- 9) Certains contrats de financement ainsi que certains contrats de licence conclus par la Société ou des sociétés du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.
- 10) Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés (démission ou licenciement) si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.7. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

2.7.1. Engagements du Groupe en matière de RSE

L'engagement du Groupe Lafuma, en tant qu'acteur majeur du marché de l'outdoor, dans la préservation de l'environnement et dans les enjeux de responsabilité sociale et sociétale, fait partie de l'essence même de l'activité du Groupe du fait de produits destinés à une utilisation en pleine nature dans des activités sportives qui promeuvent le respect de l'autre et le dépassement de soi. Cette démarche s'articule autour de trois enjeux principaux :

- un engagement philosophique en matière de développement durable : ni militant, ni opportuniste, le Groupe s'inscrit depuis les années 1990 dans l'application de bonnes pratiques durables à tous les niveaux : qualité et longévité des produits, efficacité énergétique dans les processus de production et réduction de l'impact environnemental au niveau des transports et de la logistique ;
- un engagement technologique via l'éco-conception, devenue un véritable facteur d'innovation et de différenciation ;
- un engagement éthique et sociétal avec la mise en place de procédures de contrôle permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les pratiques environnementales et sociétales des partenaires du Groupe ne sont pas contraires à ses principes.

2.7.2. Informations sociales

Le périmètre des informations sociales inclut l'ensemble des entités juridiques consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est spécifiquement mentionné un périmètre plus restreint.

2.7.2.1. Emploi

Effectif

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe s'élevait à 1 250 personnes, dont 65% de femmes :

Synthèse des effectifs		France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Femmes	Cadres	67	3	4	1	0	75
	Employés	181	47	81	12	7	328
	Ouvriers	49	120	67	173	0	409
Sous-total femmes		297	170	152	186	7	812
Hommes	Cadres	95	9	10	2	0	116
	Employés	85	32	69	11	5	202
	Ouvriers	63	11	8	38	0	120
Sous-total hommes		243	52	87	51	5	438
Total	Cadres	162	12	14	3	0	191
	Employés	266	79	150	23	12	530
	Ouvriers	112	131	75	211	0	529
Total		540	222	239	237	12	1 250

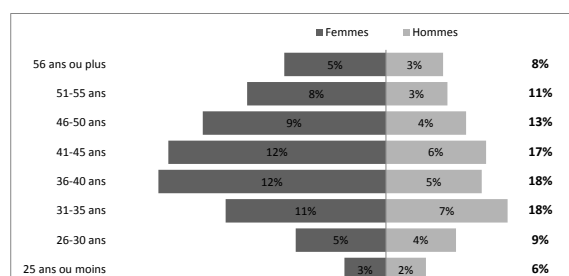
Les effectifs du Groupe sont principalement localisés en France (43%). A l'international, le Groupe emploie un nombre relativement similaire de salariés sur les trois zones géographiques que constituent l'Europe, l'Asie et l'Afrique (Maghreb), représentant chacune environ 19% des effectifs totaux, et détient une structure en Amérique du Nord.

Répartition par fonction et nature de contrat

Parmi les salariés du Groupe au 31 décembre 2014, 1 031 personnes (82% des effectifs) sont employées en contrat à durée indéterminée. La majeure partie des effectifs du Groupe est dédiée d'une part aux activités de production (43%) et d'autre part au service des clients, aussi bien force commerciale que vendeurs en magasins et service clients (28%).

	Contrats à Durée Indéterminée			Contrats à Durée Déterminée			Apprentis			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Production	280	125	405	119	12	131	0	1	1	399	138	537
Magasins	93	71	164	24	18	42	0	2	2	117	91	208
Développement produits & Marketing	81	29	110	11	4	15	0	0	0	92	33	125
Logistique	49	56	105	2	2	4	0	0	0	51	58	109
ADV & Service clients	46	13	59	2	1	3	0	0	0	48	14	62
Commercial	19	52	71	1	2	3	1	0	1	21	54	75
Achats	7	5	12	1	0	1	0	0	0	8	5	13
Direction & Services supports	66	39	105	10	6	16	0	0	0	76	45	121
Total	641	390	1 031	170	45	215	1	3	4	812	438	1 250

Répartition par tranche d'âge



L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe au 31 décembre 2014 s'élève à 10,5 ans, assez similaire entre les hommes et les femmes. La majorité des salariés du Groupe a entre 31 et 45 ans (53%), l'âge moyen se situant à 41 ans.

Embauches et départs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les effectifs du Groupe ont globalement diminué de 12%, passant de 1 418 personnes à 1 250 personnes au 31 décembre 2014, soit une baisse de 168 personnes :

		France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Effectifs au 31 décembre 2013		603	243	285	274	13	1 418
Embauches	CDI	112	13	50	0	0	175
	CDD	82	13	23	2	0	120
	Apprentis	8	1	0	0	0	9
	Total	202	27	73	2	0	304
Départs	Fin de contrat	(81)	(18)	(5)	(28)	(1)	(133)
	Démission	(25)	(14)	(100)	0	0	(139)
	Licenciement	(129)	(11)	(6)	0	0	(146)
	Retraite	(5)	(5)	(1)	(6)	0	(17)
	Autres ⁽¹⁾	(25)	0	(7)	(5)	0	(37)
	Total	(265)	(48)	(119)	(39)	(1)	(472)
Effectifs au 31 décembre 2014		540	222	239	237	12	1 250

⁽¹⁾ Les autres mouvements regroupent notamment les ruptures conventionnelles, les décès et les fins de périodes d'essai.

En France notamment, les effectifs du Groupe ont diminué de 10% en 2014 poursuivant la réalisation des deux plans de réorganisation annoncés chez Oxbow et au sein de l'UES Lafuma. Entre le 1^{er} octobre et de 31 décembre 2013, les effectifs avaient diminué également de 10% passant de 670 à 603 personnes.

L'activité Lafuma Outdoor et Lafuma Holding ont été transférées d'Anneyron à Annecy, engendrant des refus de transferts et occasionnant des licenciements à Anneyron et des embauches à Annecy.

Les 100 démissions en Asie sont relatives à Honk Kong pour 72 d'entre elles et portent sur du personnel de vente, à temps partiel pour lequel la pratique de la démission est courante.

Synthèse des embauches sur l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Cadres			Employés			Ouvriers			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	29	20	49	82	35	117	2	7	9	113	62	175
CDD	2	3	5	69	30	99	11	5	16	82	38	120
Apprentis	0	0	0	5	4	9	0	0	0	5	4	9
Total	31	23	54	156	69	225	13	12	25	200	104	304

Le Groupe a embauché 304 personnes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, principalement en contrat à durée indéterminée (58% des embauches). Les embauches en contrat à durée déterminée sont essentiellement pour couvrir les besoins saisonniers liés aux ventes en magasins et de production des nouvelles collections.

Synthèse des départs sur l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Cadres			Employés			Ouvriers			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Fin de contrat	(2)	(3)	(4)	(54)	(34)	(87)	(33)	(7)	(40)	(89)	(44)	(133)
Démission	(3)	(9)	(11)	(65)	(41)	(107)	(21)	0	(21)	(89)	(50)	(139)
Licenciement	(26)	(29)	(42)	(68)	(18)	(73)	(5)	0	(5)	(99)	(47)	(146)
Retraite	0	0	(14)	0	(1)	(14)	(14)	(2)	(16)	(14)	(3)	(17)
Autres ⁽¹⁾	(2)	(5)	(8)	(19)	(2)	(21)	(2)	(7)	(9)	(23)	(14)	(37)
Total	(33)	(46)	(79)	(206)	(96)	(302)	(75)	(16)	(91)	(314)	(158)	(472)

⁽¹⁾ Les autres mouvements regroupent notamment les ruptures conventionnelles, les décès et les fins de périodes d'essai.

Les 472 départs de salariés sont constitués par des licenciements pour 120 personnes dont 103 sur le périmètre français dans le cadre de la réorganisation annoncé chez Oxbow et dans l'UES Lafuma.

Rémunérations

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, les charges liées à la rémunération des salariés du Groupe se sont élevées à 43,3 millions d'euros. Les rémunérations et charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Rémunérations brutes	24,8	3,1	3,9	0,9	0,5	33,1
Cotisations sociales	8,0	0,9	0,4	0,1	0,1	9,4
Participation et intéressement	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Sous-total rémunérations	33,3	4,0	4,2	1,0	0,6	43,1
Autres charges de personnel	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Total Charges de personnel	33,5	4,0	4,2	1,0	0,6	43,3

Des accords de participation et/ou d'intéressement sont applicables pour l'ensemble des salariés français. Les montants dont bénéficient les salariés au titre de ces contrats sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	30.09.2011	30.09.2012	30.09.2013	31.12.2013 3 mois	31.12.2014
Participation et/ou intéressement	512	522	332	68	573

2.7.2.2. Organisation du travail

En 1984, Lafuma a innové socialement en diminuant l'horaire hebdomadaire moyen en France à 35 heures et en l'annualisant, ceci afin de répondre à la saisonnalité de son activité.

Ces dispositions ont été progressivement étendues à l'ensemble des filiales industrielles françaises et étrangères dans le respect des législations en vigueur localement.

Depuis 2000, l'ensemble des collaborateurs français bénéficie par ailleurs de la réduction du temps de travail à 35 heures dans le cadre d'accords spécifiques. En France, les salariés cadres bénéficient du régime du forfait jours.

Enfin, en 2001, Lafuma a mis en place un accord 32 heures pour son personnel de production français selon des critères d'âge et d'ancienneté. Ces dispositions sont toujours en vigueur et font l'objet d'une évaluation annuelle permettant d'interroger dans le temps leur adéquation aux besoins, compte tenu de l'évolution des conditions économiques et sociales.

En France, 7,5% des salariés au 31 décembre 2014 bénéficient, à leur demande, d'un aménagement en temps partiel de leur organisation du travail. Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les salariés français sur l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 10 118 heures.

Absentéisme

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le nombre d'absences de salariés sur le périmètre du Groupe a représenté 15 527 jours calendaires, soit un taux d'absentéisme de 3,4%.

	France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Nombre de jours perdus	7 183	1 749	952	5 642	1	15 527
Nombre de jours de la période	197 100	81 030	87 235	86 505	4 380	456 250
Taux d'absentéisme	3,6%	2,2%	1,1%	6,5%	0,0%	3,4%

2.7.2.3. Relations sociales

En 2014, Lafuma Mobilier a participé avec les partenaires sociaux à des réunions de travail tendant à écrire un avenant général révisant les principales clauses de la convention collective des industries du camping ; les tentatives d'accords précédents de refonte n'ayant pas abouti, depuis la création de la branche.

Tous les salariés des sociétés françaises du Groupe bénéficient des dispositions d'une convention collective. Ces conventions collectives sont au nombre de cinq, en fonction des activités de ces sociétés :

- CCN du camping ;
- CCN de l'habillement ;
- CCN des articles de sport et équipements de loisirs ;
- CCN du commerce de détail ;
- CCN des transports.

En France, le fonctionnement des relations sociales est principalement assuré par les instances représentatives du personnel, au niveau de chacune des entités comme au niveau du Groupe.

Au niveau des entités juridiques, il existe en France cinq Délégation Unique du Personnel (DUP) dont deux constituent la représentation des deux Unions Economiques et Sociales (UES) existantes :

- UES incluant Lafuma SA, Lafprom SAS et Paccard Diffusion SARL ;
- UES incluant Millet SAS et Eider SAS ;
- Oxbow SAS ;
- Lafuma Mobilier SAS
- Sherpa Logistique SAS.

Par ailleurs, du fait de sa taille, le dialogue social au sein de l'entité Lallemand SAS est organisé autour de délégués du personnel.

Enfin, un membre du CE de l'UES dont fait partie Lafuma SA est systématiquement convié aux Conseils d'Administration de Lafuma SA (et donc du Groupe).

Les dialogues ainsi menés avec les institutions représentatives du personnel ont permis de conclure un certain nombre d'accords d'entreprise aujourd'hui en vigueur, notamment, outre les UES et les accords de participation et intéressement :

- des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ;
- des accords de mise en place de mutuelle et/ou prévoyance obligatoires (y compris pour des non-cadres, notamment sur l'UES Lafuma et chez Sherpa Logistique) ;
- un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- des accords relatifs à des Plans d'Epargne d'Entreprise ;
- un accord sur la prévention de la pénibilité au travail (Sherpa Logistique) ;
- des accords destinés à protéger les inventions des salariés (UES Lafuma).

En outre, les discussions avec les représentants élus du personnel ont permis en 2004 la mise en place des plans d'actions relatifs au Contrat de Générations (Lafuma, Eider, Millet) et la signature d'un accord pour Lafuma Mobilier.

Dans les autres pays, le Groupe se conforme aux règles locales de représentation et de consultation du personnel.

2.7.2.4. Santé et sécurité au travail

Le contenu des documents uniques en matière d'évaluation des risques est en cours de révision en intégrant les nouveaux risques identifiés par le législateur.

Les investissements industriels ont été systématiquement précédés d'études ergonomiques et d'analyses par des groupes de salariés visant à améliorer les conditions de travail. A la suite de ces études, il est apparu que des conditions de travail « pénibles » pouvaient exister notamment dans les fonctions logistiques : en conséquence, un accord pénibilité a été signé en 2012 au sein de la société Sherpa Logistique, société exploitant la plateforme de Saint-Rambert d'Albon. Les objectifs de cet accord sont de favoriser la mise en place d'actions permettant de diminuer les contraintes physiques sur les postes de travail, d'améliorer les environnements de travail et de redéfinir, le cas échéant, des organisations de travail plus conformes aux rythmes physiologiques et biologiques des personnes.

En France et à l'international, les usines du Groupe, comme celles de ses fournisseurs, sont soumises à des audits sociaux réguliers sur les conditions d'hygiène, la sécurité et le respect de la législation et des principes du Groupe.

Il existe, dans les entités françaises, quatre Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) respectivement pour l'UES Millet, Lafuma Mobilier, Oxbow et Sherpa. Ce dernier est notamment intervenu

dans l'analyse des conditions de travail sur la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon, aboutissant à la conclusion d'un accord sur la prévention de la pénibilité au travail.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, pour l'ensemble du Groupe, 38 accidents du travail sont intervenus, occasionnant la perte de 1 633 jours. Les taux de fréquence et de gravité sont les suivants :

	France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Nombre d'accidents avec arrêt	21	2	1	14	0	38
Nombre de jours perdus	1 009	66	14	544	0	1 633
Taux de fréquence	21,37	4,95	2,30	28,62	0,00	16,29
Taux de gravité	1,03	0,16	0,03	1,11	0,00	0,70

Sur la période, 2 salariés au sein des entités françaises du Groupe ont été en situation de maladie professionnelle.

2.7.2.5. Formation

La politique de formation du Groupe a pour objectif de développer les compétences des collaborateurs dans leurs fonctions actuelles ou à venir et de les rendre acteurs de leur évolution professionnelle.

Les formations mises en place répondent, en priorité, à trois critères :

- privilégier le sur-mesure ;
- pouvoir être déployées dans les sociétés du Groupe en favorisant les synergies et l'harmonisation des pratiques ;
- s'inscrire dans le cadre d'un partenariat fort avec l'organisme de formation, évalué régulièrement.

Des formations sont réalisées également en interne, basées sur le partage d'expérience entre les sociétés.

Les formations sont suivies par les salariés en application du plan de formation, déterminé pour l'année civile. Selon le plan de formation de l'année 2014, les salariés des sociétés françaises du Groupe ont bénéficié de 4 346 heures de formation. C'est ainsi que 45% des salariés français ont bénéficié d'au moins une action de formation, représentant en moyenne 18 heures de stage par collaborateur formé.

2.7.2.6. Egalité de traitement

Le Groupe adopte, aussi bien dans le recrutement que dans le traitement des collaborateurs et leur évolution professionnelle, une politique de non-discrimination en n'appliquant ni discrimination négative ni discrimination positive.

Par ailleurs, il existe au sein du Groupe un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé en 2012, qui s'applique aux sociétés Lafuma SA, Lafprom SAS et Sherpa Logistique SAS.

Sur les sociétés françaises, exclusion faite des cadres dirigeants, il existe peu de différence de rémunération par catégorie socio-professionnelle entre les hommes et les femmes sur la base des salaires de base en équivalent temps plein : chez les cadres, la rémunération moyenne des hommes apparaît environ 8% supérieure à celle des femmes. En revanche, les salaires moyens des employés femmes sont supérieurs de 7% à ceux des hommes ; les salaires des ouvriers sont similaires.

Selon les dernières déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés françaises du Groupe employaient un total de 19 salariés en situation de handicap, selon les critères retenus par le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

2.7.2.7. Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT

Tous les pays dans lesquels le Groupe est implanté disposent de règles juridiques strictes interdisant le travail des enfants.

Le Groupe dispose en outre d'une charte éthique constituant le code de conduite des fournisseurs du Groupe. Ce code de conduite recense les 10 points majeurs qui doivent être respectés pour travailler avec le Groupe Lafuma :

- l'interdiction du travail des enfants ;
- l'absence de travail forcé ou obligatoire ;
- le respect des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité de l'environnement de travail ;
- le respect de la liberté de parole, d'association et d'organisation en syndicats ;

- le principe de non-discrimination ;
- la proscription de punitions corporelles et de toute forme de harcèlement moral, physique ou verbal ;
- le respect d'un temps de travail hebdomadaire maximum de 48 heures, plus 12 heures supplémentaires et d'au moins un jour de congé par période de sept jours ;
- une rémunération du travail équitable ;
- un système de management responsable ;
- l'acceptation des audits et contrôles diligentés par Lafuma sur le respect de ce code de conduite.

2.7.3. Informations environnementales

2.7.3.1. Politique environnementale

De manière générale, les activités menées par le Groupe ne sont pas de nature à engendrer de risques de pollutions majeures de l'environnement. En effet, les processus industriels du Groupe consistent essentiellement en des activités de dessin, patronage, découpe de matière, confection et assemblage de produits textile, et de sacs à dos. Les usines détenues par le Groupe se situent en Hongrie et en Tunisie (textile), en Chine (sacs à dos) et en France (mobilier). Cette dernière usine, largement automatisée, réalise les opérations de formage et découpe de tubes (acier et aluminium), traitement de surface et peinture, assemblage avec les toiles en Batyline® et conditionnement.

Néanmoins, le Groupe s'efforce de prendre en compte dans l'ensemble de ses processus la réduction de l'impact environnemental de ses activités, depuis la conception des produits avec son engagement naturel pour l'éco-conception, à la minimisation de l'impact de sa chaîne logistique, tout en mesurant ses consommations d'eau, d'énergie et ses productions de déchets non-valorisables.

Le Groupe a établi une charte environnementale attestant de sa responsabilité sociale et environnementale conformément aux principes du développement durable. Par cette charte, le Groupe, ainsi que ses fournisseurs et sous-traitants, s'engagent notamment à mesurer et mettre en œuvre les mesures possibles pour réduire les consommations d'eau et d'énergie ainsi que la production de déchets et à minimiser l'impact environnemental des transports. Des audits sociaux et environnementaux ont lieu régulièrement sur les sites de production du Groupe ainsi que chez ses sous-traitants et fournisseurs.

Eco-conception

Les produits du Groupe Lafuma sont conçus dès le bureau d'études dans un esprit d'éco-conception, prenant en compte pour tous les produits :

- une sélection avisée des matières premières : matières labellisées (pour ses produits « Low Impact », les collections textiles utilisent uniquement des matières d'origine certifiée selon les standards BLUESIGN® et OEKTO-TEX® standard 1000), sélection de matières naturelles, recyclées, recyclables, réduction de l'utilisation des matières (produits et chutes) ;
- des processus de fabrication maîtrisés sur le plan énergétique : production responsable, audits sociaux et environnementaux des usines et fournisseurs ;
- une stratégie d'acheminement réfléchie : transports maritimes et ferroutage privilégiés ;
- et la prise en compte du cycle de vie global dès la conception : produits durables, réparables, opérations de recyclage (cordes, polaires...).

Ces produits sont identifiables dans nos collections grâce à nos propres labels : EcoLife chez Lafuma, Naturally Committed chez Oxbow et Millet Mountain Environmental Contribution.

Focus sur le pôle Montagne et la marque Lafuma

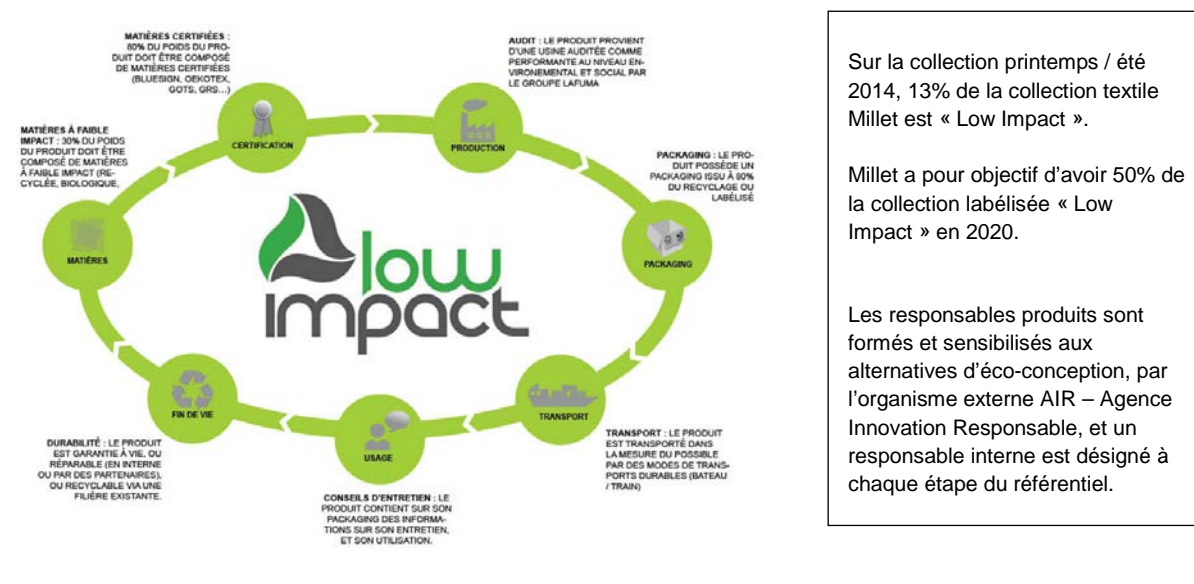
Les critères retenus pour être « Ecolife » sont les suivants :

- Matière : 30% minimum du poids du produit provient d'une matière recyclée ou à faible impact
- Certification : 80% du poids du produit provient d'une matière certifiée BLUESIGN® ou OEKTO-TEX®
- Production : le produit provient d'une usine auditée comme performante au niveau environnemental et social par le groupe Lafuma
- Transport : le produit est transporté dans la mesure du possible par des modes de transport durables (bateau/train). L'expédition par avion des produits reste une exception pour les échantillons de la collection
- Usage : le produit contient sur son packaging des informations sur son entretien et son utilisation. A défaut, les conseils d'entretien sont disponibles sur le site internet de la marque
- Durabilité : le produit est garanti deux ans ou recyclable

Focus sur le pôle Montagne et la marque Millet

A titre d'exemple, la division, le pôle Montagne s'engage au quotidien à intégrer l'éco-conception au sein de ses bureaux d'études, pour minimiser l'impact environnemental et social de ses produits. Le développement des produits s'articule autour du cycle de vie de chaque produit. La politique du pôle consiste à optimiser chacune des étapes de conception, réalisation et production des produits.

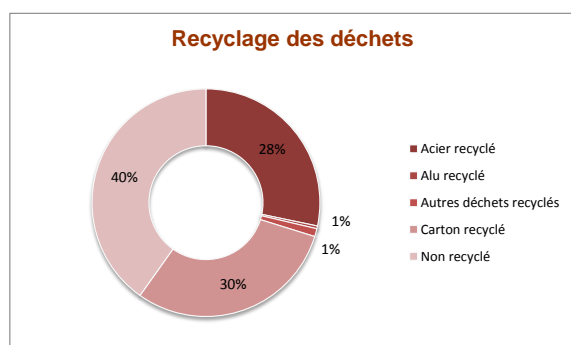
La marque Millet a mis en place un référentiel interne d'éco-conception strict qui identifie les produits les moins impactants de la collection à travers un ensemble de critères qui suivent le cycle de vie du produit : « Low impact ».



2.7.3.2. Pollution et gestion des déchets

Pour des raisons aussi bien écologiques qu'économiques, le Groupe cherche à valoriser ou recycler les déchets issus notamment de ses sites de production, majoritairement constitués de déchets textiles, de cartons et emballages, d'aluminium et d'acier.

Sur l'année 2014, les déchets de production générés par les sites industriels du Groupe se sont élevés à environ 400 tonnes, dont plus de la moitié est valorisée ou recyclée et dont la répartition par type de déchet est la suivante :

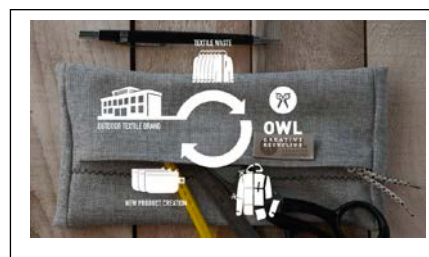
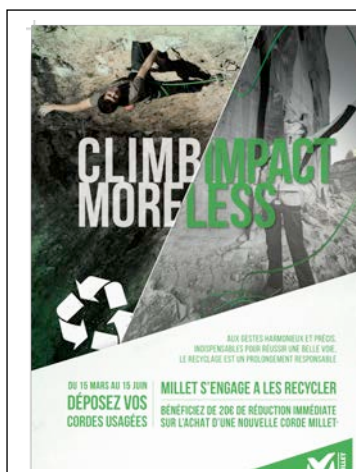


Certaines données issues du périmètre international, peuvent cependant ne pas être exhaustives sur les déchets non valorisés.

Produits en fin de vie

Le Groupe met en œuvre des actions de collecte et de réutilisation des produits en fin de vie afin de limiter l'impact de ces produits :

- depuis 8 ans, Millet a mis en place un programme de collecte et de réutilisation des cordes. En 2014, ce sont 3 300 mètres de cordes, soit 214 kg de matière qui ont été collectés
- un partenariat avec OWL – Outdoor Waste Label a été mis en place afin de collecter et de réutiliser les produits destinés à la destruction au sein du Groupe (SAV non réparables, prototypes, chutes de tissus, défauts de production). OWL transforme ces produits en de nouveaux objets tels des trousseaux ou des housses pour ordinateurs.



Focus sur le pôle Montagne et la marque Lafuma



Le Groupe participe à l'organisation de journées éco-citoyennes sur le thème des déchets : le Groupe Lafuma et le Club Alpin Français sont à l'origine de l'opération de nettoyage de la Mer de Glace qui a eu lieu pour la septième année consécutive le 19 septembre 2014 et a une nouvelle fois rencontré un franc succès, mobilisant une cinquantaine de salariés volontaires. 4 tonnes de déchets ont été ramassées sur le glacier. Le Groupe s'engage dans cette action, notamment en encourageant le volontariat de ses salariés pour y participer, journée payée comme un jour de travail.

2.7.3.3. Utilisation des ressources

Le groupe a réalisé en 2009 un Bilan Carbone® qui a mis montré que l'énergie des sites représente seulement 2% des émissions de CO₂ du Groupe. Néanmoins, dans le cadre de sa démarche d'éco-conception, le Groupe s'efforce de mesurer les consommations d'eau et d'énergies dont les principales composantes sont l'électricité et le gaz. Sur l'année 2014, les consommations relevées sur les sites industriels du Groupe sont les suivantes :

Consommation d'énergie 2014

Energie	Consommation	Unité
Electricité	5 047	MWh
Gaz	4 145	MWh
Eau	11	Milliers de m3
Fuel	10	Milliers de litres

En 2007, le Groupe a installé sur son site d'Anneyron dans la Drôme 1 500 m² de panneaux solaires intégrés à la toiture et raccordés au réseau public de distribution d'électricité :

- la centrale photovoltaïque a produit en 2014 environ 90 000 Kwh, soit la consommation moyenne annuelle de 30 foyers. Elle permet de couvrir les besoins en éclairage des bureaux et de l'usine mobilier d'Anneyron, permettant ainsi une économie financière ;
- les 1 500 m² de toiture solaire ont permis dans le même temps une réfection du toit pour une meilleure isolation et une diminution de 50% des consommations de chauffage et de climatisation.

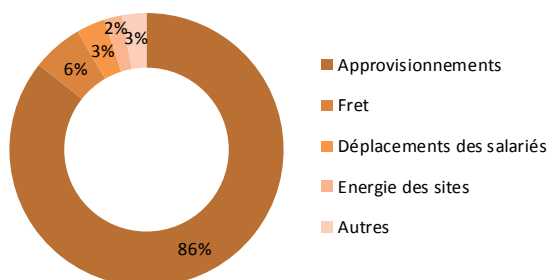
La thématique de la consommation des matières est abordée dans la section relative à l'éco conception.

2.7.3.4. Changement climatique

Bilan Carbone®

Selon le Bilan Carbone® réalisé en 2009 par le Groupe Lafuma sur l'ensemble de ses activités et dans tous les pays où il est présent, le total des émissions du Groupe était de 210 000 teqCO₂. Ce montant couvrait l'ensemble des émissions liées aux produits et services dont dépendait le Groupe et ne se limitait pas aux émissions dont il était directement responsable.

Ainsi, concernant les produits, le bilan intégrant l'impact environnemental sur toute leur vie, de leur fabrication à leur destruction en fin de vie, que celui-ci soit le fait du Groupe Lafuma ou d'un autre acteur (sous-traitant, commerçant, usine de traitement de déchets...), et comptabilisant l'ensemble des impacts directs et indirects des activités du Groupe avait démontré que le poste approvisionnement représentait à lui seul 86% des principaux postes d'émissions.



Les approvisionnements font référence aux achats des matières premières et des produits des différentes marques à nos fournisseurs et sous-traitants : les émissions de CO₂ relatives à cette activité sont donc essentiellement indirectes pour le Groupe Lafuma.

En conséquence, le Groupe a pris les mesures suivantes visant essentiellement à :

- intensifier la présence de l'éco-conception sur tous les produits par une sélection de matières les plus respectueuses de l'environnement, un travail sur l'optimisation de la matière (produits et chutes) et le choix de matières résistantes et performantes pour assurer la durabilité des produits ;
- optimiser le fret et les déplacements du personnel.

Fret (transports)

Le Groupe Lafuma est résolument engagé dans une démarche de transports responsables en favorisant les modes de transport maritime et ferroviaire, notamment dans l'acheminement des produits depuis leurs sites de fabrication jusqu'aux centres logistiques du Groupe :

- le mode de transport principal utilisé pour l'acheminement des produits vers la plateforme logistique européenne de Saint-Rambert d'Albon se fait à 93% en maritime (notamment pour les produits acheminés depuis l'Asie), à 6% par voie aérienne (essentiellement pour les échantillons de collection, soumis à des contraintes de temps très élevées) et à 1% par la route (fabrication ou sourcing de proximité) ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'un centre logistique à Hong-Kong sur lequel sont centralisés tous les produits fabriqués en Asie et à destination des marchés asiatiques et américains, évitant ainsi une étape sur la plateforme logistique européenne.

Depuis le port d'arrivée en France jusqu'à la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon, le Groupe préconise l'utilisation du ferroutage, dans la mesure du possible. Il est utilisé pour 30% des acheminements sur ces trajets terrestres, contre 70% par la route.

Depuis la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon jusqu'aux plateformes ou boutiques de nos clients, l'acheminement se fait essentiellement par voie routière. Ce point reste une préoccupation aujourd'hui puisqu'il existe peu d'offres marché adaptées aux volumes du Groupe qui soient cohérentes en termes de coûts et de réactivité.

Déplacements du personnel

Bien que des déplacements restent nécessaires, le Groupe encourage les salariés, aussi bien pour des raisons économiques qu'écologiques, à privilégier les moyens de communication à distance et s'est ainsi doté d'équipements appropriés (visioconférence...) afin de limiter les déplacements au strict nécessaire.

2.7.3.5. Protection de la biodiversité

Depuis 1999, Lafuma est partenaire stratégique de WWF® France (World Wildlife Fund) et soutient ainsi les actions du WWF® dans des domaines d'intervention très divers, de la lutte contre le changement climatique à la sauvegarde des espèces menacées, en passant par la préservation des forêts.

Le Groupe s'associe spécifiquement au programme de conservation de l'Arc Alpin qui repose sur six missions :

- la protection de la biodiversité ;
- le maintien et le développement des corridors écologiques ;
- l'aide à la préservation des grands carnivores (loup, ours, lynx, loutre) ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique (biodiversité et modes de vie humains) ;
- le maintien et la restauration en bon état écologique des rivières alpines ;
- la contribution à la mise en œuvre d'activités pour un tourisme durable.

2.7.4. Informations sociétales

2.7.4.1. Impact territorial sur les populations riveraines

Dans le cadre de discussions au niveau départemental impliquant un certain nombre d'entreprises localisées dans la Drôme, deux sociétés du Groupe Lafuma situées dans ce département ont signé une charte entreprises et handicap. Celle-ci a pour objectif de participer à l'amélioration des conditions d'insertion et de maintien en emploi des travailleurs handicapés, notamment en apportant un appui à l'aménagement des postes de travail et l'accompagnement de l'entreprise dans ses projets d'insertion et d'adaptation.

Les sociétés françaises du Groupe versent leur taxe d'apprentissage intégralement à des organismes de formation (lycées, ESAT, IUT, ESC...) désignés et situés à proximité. Ces établissements bénéficient également de la part des sociétés du Groupe d'informations privilégiées et de propositions de placements au sein des sociétés du Groupe dans le cadre de stages ou contrats de professionnalisation.

Focus sur le pôle Mobilier



Lafuma Mobilier dont l'usine de production se situe à Anneyron, vient d'obtenir en 2014 le label Origine France Garantie, délivré par l'association Pro France pour une durée de trois ans. Le critère d'obtention du label est d'avoir 50% du prix de revient d'origine française (matière première et main d'œuvre). Ce label a été obtenu sur la base d'un audit effectué par Bureau Veritas.

2.7.4.2. Dialogue avec les personnes et les organisations

La politique du Groupe est de s'associer et soutenir les actions d'associations à but non lucratif, en privilégiant notamment les dons d'équipements, de manière à garantir l'adéquation entre le savoir-faire du Groupe et les actions entreprises :

- **Nettoyage de la mer de glace** : Le Groupe participe à l'organisation de journées éco-citoyennes sur le thème des déchets : le Groupe Lafuma et le Club Alpin Français sont à l'origine de l'opération de nettoyage de la Mer de Glace qui a eu lieu pour la septième année consécutive.
- **Woodstock Créations** dont l'objectif est de développer des écosystèmes de recyclage créatif pour réduire les déchets et créer des accessoires (trousses, bijoux ...).

2.7.4.3. Sous-traitance et fournisseurs

L'audit et le contrôle des sous-traitants et fournisseurs est un enjeu majeur du Groupe Lafuma en matière éthique et social dans la mesure où le sourcing contribue à hauteur de 64% au chiffre d'affaires du Groupe. Les 36% restants correspondent à des produits industrialisés par le Groupe dans ses propres usines situées en France (19% en équivalent chiffre d'affaires), en Hongrie, en Tunisie et en Chine, soumises aux mêmes règles de contrôle.

Engagement

De façon à s'assurer que les produits sont fabriqués dans de bonnes conditions à la fois sur le plan social et environnemental, le Groupe Lafuma est engagé dans une démarche de contrôle et de suivi avec ses fournisseurs et sous-traitants.

100% des fournisseurs du Groupe s'engagent en signant deux chartes déontologiques : une charte éthique et une charte environnementale. Ces chartes figurent dans les conditions générales d'achat et sont un prérequis à toute collaboration avec le Groupe Lafuma. Le non-respect de ces engagements conduit à la rupture des relations commerciales entre le sous-traitant concerné et le Groupe.

Contrôle

Des audits sont menés par une équipe d'auditeurs internes dans le but de contrôler le respect par les sous-traitants de leurs engagements sociaux et environnementaux. Suite à ces audits, un rapport évalue la performance sociale et environnementale des sous-traitants qui sont classés en trois catégories :

Vert : deux niveaux

- **Vert 1 : niveau exemplaire** : usines conformes aux chartes du Groupe Lafuma avec en plus un véritable souci d'apporter aux employés un confort tant dans leur travail (faciliter la gestuelle dans leur fonction, bonne assise...) que dans l'éducation (nutrition, santé, enseignement...) et très soucieux de l'environnement (énergie solaire, tri sélectif, recyclage...) ;
- **Vert 2 : bon niveau** : usines conformes aux chartes du Groupe Lafuma.

Orange : trois niveaux

- **Orange 1 : avertissement** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points mineurs : plan d'actions à mener dans l'année pour passer au vert ;
- **Orange 2 : actions correctives urgentes** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points plus importants : plans d'actions à mener dans les six mois avec ré-audit planifié ;
- **Orange 3 : corrections immédiates avec dates butoirs** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points majeurs : plans d'actions à mener dans les trois mois avec ré-audit planifié.

Rouge : un niveau : suspension dans les meilleurs délais de toute collaboration et possible communication.

Suivi

Le suivi des plans de progrès est de la responsabilité de l'ensemble des salariés itinérants du Groupe en contact avec le sous-traitant concerné et susceptibles de s'y déplacer (acheteur, développeur, contrôleur qualité...).

La règle du Groupe est d'assurer au minimum un contrôle dans les usines tous les deux ans. Tous les fournisseurs audités « non-verts » doivent être ré-audités pour vérifier l'application des améliorations requises.

Résultats

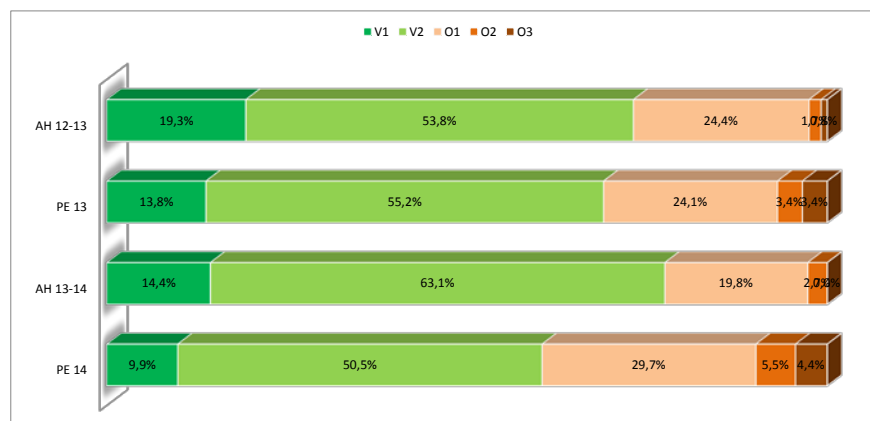
Les audits des fournisseurs sont réalisés selon le rythme des collections, et sont présentés ci-après de manière à refléter les collections Printemps/Été (P/E) et Automne/Hiver (A/H)

Répartition de l'ensemble des fournisseurs actifs du Groupe selon la classification sociale et environnementale

Pour la saison printemps /été 2014, 91 fournisseurs ont été audités : 60,4% des fournisseurs étaient classés vert et 39,6% orange. Les fournisseurs audités sur la saison automne / hiver 2013-2014 étaient à 77,5% verts et 22,5% oranges. Sur les quatre dernières saisons, aucun fournisseur actif du Groupe n'a été classé rouge.

Résultats des audits fournisseurs réalisés

Les fournisseurs audités sont aussi bien des fournisseurs actifs que des prospects. Aucun prospect dont le résultat de l'audit est rouge ne peut être accepté dans le panel des fournisseurs du Groupe avant d'avoir mis en application les plans d'actions requis et fait valider ces améliorations lors d'un nouvel audit.



2.7.4.4. Loyauté des pratiques

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial de l'ONU : The Global Compact et s'engage ainsi à respecter les Droits de l'Homme et l'éthique du droit du travail, à promouvoir la défense durable de l'environnement et à lutter contre la corruption.

Santé et sécurité des consommateurs

Le premier plan d'actions du Groupe relatif à la santé et la sécurité des consommateurs consiste à ne sélectionner dans les matières et accessoires de ses produits que des composants respectant la norme REACH. Outre cette exigence de base, l'organisation de la politique santé et sécurité des consommateurs au sein du Groupe s'articule sur les trois axes suivants :

- **Constitution et résistance des produits** : la durabilité des produits constitue l'axe majeur de qualité pris en compte dans le choix des matières et accessoires utilisés. Le Groupe fait ainsi principalement appel à des fournisseurs dont la résistance des produits est particulièrement reconnue sur leurs marchés. Par ailleurs, la confection des produits est également pensée pour privilégier la durabilité (positionnement et épaisseur des coutures...);
- **Processus de tests avant commercialisation** : pour les produits textiles, des tests de durabilité sont systématiquement effectués par les équipes collection du Groupe sur les nouvelles matières utilisées (résistance UV, frottements, traction, lavage...). Par ailleurs, une sélection d'articles est confiée à des conseillers techniques ainsi qu'à des salariés du Groupe pratiquant des activités outdoor, afin de recueillir, notamment pour les sacs à dos et les chaussures, leurs commentaires sur l'utilisation du produit en situation réelle. Ces tests donnent lieu à des fiches de compte-rendu et, le cas échéant, à des modifications sur le produit destinées à en améliorer le confort d'utilisation ou la performance. Concernant le mobilier, le Groupe dispose dans son usine d'une machine de test de résistance : tous les nouveaux produits sont testés (pression maximum de résistance, simulation d'un nombre d'utilisations...) afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque sérieux pour les consommateurs ;
- **Gestion des plaintes de clients et consommateurs** : dans le cas de plaintes remontées par les clients ou les consommateurs, les causes d'insatisfaction sont recherchées et remontées aux équipes collection, industrielles et sourcing. Celles-ci peuvent donner lieu à une correction dans le processus de production, dans le positionnement des éléments ou dans le choix des matières et accessoires utilisés, jusqu'au retrait du produit si cela s'avérait nécessaire. En fonction de ces conclusions, le Groupe peut être amené à faire un geste commercial envers le client, mais également à engager la responsabilité de ses partenaires dans le cas où le produit s'avérerait ne pas être conforme au cahier des charges spécifié.

2.7.5. Thématiques non-abordées

Compte-tenu des activités du Groupe telles que décrites dans le présent rapport, les enjeux ci-après listés, ne sont pas jugés pertinents et ne font donc pas l'objet d'une communication spécifique :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- L'utilisation des sols
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

2.8. PARTICIPATION DU PERSONNEL

2.8.1. Participation

Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises du Groupe. Lorsque les accords regroupent plusieurs sociétés, chacune des sociétés calcule la réserve de participation sur la base de son résultat seul, puis les différents montants sont additionnés et le montant ainsi obtenu est réparti entre tous les salariés de l'ensemble constitué, proportionnellement aux salaires perçus.

2.8.2. Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées aux accords de participation et/ou d'intéressement des salariés français sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	30.09.2011	30.09.2012	30.09.2013	31.12.2013 3 mois	31.12.2014
Participation et/ou intéressement	512	522	332	68	573

2.8.3. Bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables

Le 30 juin 2011, 62 200 BSAAR ont été émis par la société et souscrits par 44 bénéficiaires. Au 31 décembre 2014, le nombre de BSAAR est de 53 190 pour un total de 38 bénéficiaires. Voir section 2.6.2.

2.9. AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Lafuma S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Lafuma, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre « 2.7 Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées au chapitre « 2.7 Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines, Opérations/Usines, Pôle Montagne, Pôle Mer, Pôle Mobilier, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

³ Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : les consommations d'électricité, les consommations de gaz, les consommations d'eau
- *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement ; la pollution et la gestion des déchets ; l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, la consommation d'eau, la consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation) ; l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'effectif total et la répartition par sexe, par âge et par zone géographique, les embauches et les licenciements, l'absentéisme, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité.
- *Informations qualitatives* : les conditions de santé sécurité au travail.

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 9 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Suite à la réorganisation du Groupe, les rôles et responsabilités dans la collecte et la remontée des Informations n'ont pas été clairement redéfinis.
- L'application des Référentiels n'est pas homogène dans les différentes entités et les contrôles internes ne sont pas suffisamment systématiques.

Paris-La Défense, le 23 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

⁴ L'entité Lafuma Mobilier et l'usine d'Anneyron associée, en France

3. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014



3.1. Etats financiers consolidés	46
3.2. Notes aux états financiers consolidés	51
3.3. Rapport des commissaires aux comptes	90

3.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.1.1. Compte de résultat consolidé

Les chiffres figurant dans les tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les totaux affichés.

Les données présentées en comparables sont celles publiées pour l'exercice de 3 mois arrêté au 31 décembre 2013.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014 12 mois	31.12.2013 3 mois
Produit des activités ordinaires	3.2.5.1.	172 158	41 375
Achats consommés		-77 431	-21 018
Autres achats et charges externes	3.2.5.3.	-40 022	-11 832
Charges de personnel	3.2.5.4.	-43 258	-11 081
Impôts et taxes		-2 031	-655
Dotations aux amortissements		-3 768	-970
Dotation aux provisions	3.2.5.5.	-1 569	-144
Autres produits et charges d'exploitation	3.2.5.6.	-1 040	151
Résultat opérationnel courant		3 039	-4 175
Autres produits et charges opérationnels	3.2.6.	-275	-1 487
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition		2 764	-5 662
Dépréciation des écarts d'acquisition		0	0
Résultat opérationnel		2 764	-5 662
Produit de trésorerie et équivalents de trésorerie		29	2
Coût de l'endettement financier brut		-123	-723
Coût de l'endettement financier net	3.2.7.1.	-94	-721
Autres produits et charges financiers	3.2.7.2.	920	-180
Résultat avant impôts		3 590	-6 563
Impôts	3.2.8.2.	-1 342	-85
Résultat net après impôts des activités poursuivies		2 248	-6 648
Résultat des activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	3.2.9	22	-483
Résultat net total		2 270	-7 132
Part revenant aux minoritaires		-98	-25
Résultat net total (part du Groupe)		2 368	-7 107
Résultat net par action (part du Groupe), en euros		0,33	-1,91
Résultat net dilué par action (part du Groupe), en euros	3.2.10.	0,34	-1,88
Résultat net par action des activités poursuivies (part du Groupe), en euros		0,33	-1,78
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (part du Groupe), en euros		0,34	-1,75

3.1.2. Etat du résultat global consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014 12 mois	31.12.2013 3 mois
Résultat net de la période	3.1.1.	2 270	-7 132
Juste valeur des instruments dérivés		1 879	314
Juste valeur des options d'achat d'actions		0	0
Ecart de conversion		66	-370
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		-626	-105
Limitation des impôts liés aux autres éléments du résultat global		626	
Sous total des éléments recyclables en résultat		1 945	-161
Ecart actuariel sur engagements de retraite		-468	-57
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		156	19
Limitation des impôts différés		-156	
Sous total des éléments non recyclables en résultat		-444	-38
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 501	-199
Résultat global total		3 771	-7 331
Part revenant aux actionnaires de la société mère		3 862	-7 306
Part revenant aux actionnaires minoritaires		-91	-25

3.1.3. Bilan consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>Actif - En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Ecarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles	3.2.11.4.	11 598	12 516
Immobilisations corporelles	3.2.11.5.	9 716	10 650
Autres actifs financiers non courants	3.2.11.6.	4 061	3 937
Actifs d'impôts différés	3.2.8.3.	500	0
Autres actifs non courants		0	0
Actifs non courants		25 875	27 104
Stocks et en cours	3.2.12.2.	40 619	35 859
Créances clients	3.2.12.3.	26 479	25 244
Actifs d'impôt exigible		3 599	3 506
Créances fiscales et sociales	3.2.15.3.	7 914	6 148
Autres créances et actifs courants	3.2.15.3.	8 270	5 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2.15.1.	15 209	33 835
Actifs courants		102 090	109 910
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés		0	346
Total Actif		127 967	137 360

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>Passif - En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capital social	3.2.13.1.	56 885	47 903
Primes		59 030	57 904
Réserves consolidées		-52 713	-47 106
Ecarts de conversion		-1 864	-1 930
Résultat de l'exercice		2 368	-7 107
Capitaux propres – part du Groupe		63 705	49 664
Intérêts minoritaires		-324	-233
Capitaux propres		63 381	49 431
Provisions pour risques et charges – part à long terme	3.2.14.	2 396	1 202
Dettes financières à long terme		0	0
Passifs d'impôt différé	3.2.8.3.	319	249
Autres passifs non courants		0	237
Passifs non courants		2 715	1 687
Provisions pour risques et charges – part à court terme	3.2.14.2.	9 555	15 498
Dettes financières à court terme	3.2.15.2.	3 138	21 518
Dettes fournisseurs		26 078	24 593
Passifs d'impôt exigible		810	31
Dettes fiscales et sociales	3.2.15.3.	14 180	14 050
Autres dettes et passifs courants	3.2.15.3.	8 109	7 120
Passifs courants		61 870	82 811
Passifs liés aux actifs non courants et à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0	3 431
Total Passif		127 967	137 360

3.1.4. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014 12 mois	31.12.2013 3 mois
Résultat net consolidé des activités poursuivies	3.1.1.	2 248	-6 648
Incidence des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		6 747	-1 500
Dotations et reprises de provisions - réorganisation		-8 378	0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-311	-65
Résultats sur cession d'actifs, subventions		711	144
Charges et produits calculés liés aux stock-options		0	0
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier net		123	721
Charge d'impôt (yc impôts différés)		1 342	85
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les résultats		2 482	-7 263
Variation du BFR (yc dette liées aux avantages au personnel)		-10 097	9 361
Impôt versé		-1 071	-41
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-8 686	2 058
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-2 698	-443
Acquisition d'immobilisations financières		0	0
Variation des autres actifs non courants		-128	-19
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		687	22
Cessions d'immobilisations financières		296	8 697
Incidence des variations de périmètre		-17	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 860	8 257
Augmentation de capital (yc stock-options)		4 639	35 000
Acquisition et vente d'actions propres		0	2
Nouveaux emprunts		0	14
Variation des comptes courants d'actionnaires		-4 594	0
Remboursements d'emprunts		-6 326	-10 038
Intérêts financiers nets versés		-123	-659
Dividendes distribués		0	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	-52
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-6 404	24 266
Impact de la variation des taux de change		265	-88
Flux nets liés aux activités cédées, en cours de cession ou abandonnées		0	-272
Variation de la trésorerie nette		-16 685	34 220
Augmentation ou diminution de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice	3.2.15.1	28 830	-5 391
Trésorerie en fin d'exercice	3.2.15.1	12 145	28 830
Variation de la trésorerie nette		-16 685	34 220

3.1.5. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Prime	Titres auto détenus	Résultats en capitaux propres	Réserves et résultats conso	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino	Total capitaux propres
Au 30.09.2013	27 903	42 955	-111	-1 378	-47 352	22 017	-204	21 813
Opérations sur capital	20 000	14 949				34 949		34 949
Opérations sur titres d'auto contrôle			3			3		3
Dividendes versés						0		0
Résultat de l'exercice					-7 107	-7 107	-25	-7 132
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments financiers				209		209		209
Ecart actuariels sur engagements de retraite				-38		-38		-38
Juste valeur options d'achats d'actions								
Ecart de conversion				-370		-370	-4	-374
Variation de périmètre et de % d'intérêt								
Autres variations								
Au 31.12.2013	47 903	57 904	-109	-1 577	-54 459	49 664	-233	49 431
Opérations sur capital	8 982	1 126				10 108		10 108
Opérations sur titres d'auto contrôle			6			6		6
Dividendes versés								
Résultat de l'exercice					2 367	2 367	-98	2 269
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments financiers				1 879		1 879		1 879
Ecart actuariels sur engagements de retraite				-468		-468		-468
Juste valeur options d'achats d'actions								
Ecart de conversion					66	66	7	73
Variation de périmètre et de % d'intérêt					85	85		85
Autres variations								
Au 31.12.2014	56 885	59 030	-103	-166	-51 941	63 705	-324	63 381

3.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Lafuma est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Lafuma ». Le siège social de la société est situé à Annecy-le-Vieux (74940), 3, impasse des prairies.

Créé en 1930, le groupe Lafuma conçoit, fabrique et commercialise différentes gammes de produits destinés à la pratique des activités de plein air.

Les produits concernent l'équipement de la personne (vêtements, chaussures) et le matériel (sacs, sacs de couchage, tentes, cordes, mobilier de jardin et de camping). Les principales marques de diffusion sont Millet, Eider, Lafuma, Oxbow et Lafuma Mobilier.

En date du 11 mars 2015, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Lafuma pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

3.2.1. Faits marquants

Prise de contrôle par le Groupe Calida

Suite à l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG de 35 m€ intervenue le 23 décembre 2013, une offre publique d'achat simplifiée initiée par Calida Holding AG, ouverte du 27 décembre 2013 au 13 janvier 2014 inclus, a permis à Calida Holding AG d'acquérir 533 120 actions représentant 8,90% du capital et des droits de vote de la Société.

Calida Holding AG a également acquis, entre le 14 et le 15 janvier 2014, les actions que Calida France et Monsieur Felix Sulzberger détenaient dans Lafuma, soit respectivement 532 645 et 22 000 actions.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 1 122 735 actions pour un prix total de souscription, prime d'émission incluse, de 10 104 615 euros a été ouverte du 17 janvier au 30 janvier 2014, et a été entièrement souscrite.

Au 31 décembre 2014, la composition du capital de Lafuma SA est la suivante :

- Calida Holding AG 59,92% du capital
- Concert COMIR/SOPARCIF 11,63% du capital
- CDC entreprises Elan PME 8,54% du capital
- Monsieur Jean-Pierre Millet 7,60% du capital
- FCP Echiquier Value 3,69% du capital
- Autres détenteurs 8,50% du capital
- Auto-détention 0,12% du capital

A compter du 31 décembre 2013 inclus, les comptes du Groupe Lafuma sont donc consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Calida Holding AG, société de droit suisse dont le siège social est situé Bahnstrasse – CH 6208 – Oberkirch (Suisse).

Financement

Au 31 décembre 2013, le Groupe en situation de trésorerie nette positive avait remboursé par anticipation la totalité du crédit syndiqué et n'est donc plus soumis à des respects de ratios financiers.

Suite au changement de contrôle intervenu le 23 décembre 2013, et conformément aux dispositions du document d'information relatif à l'emprunt obligataire de 4 millions d'euros portant intérêt au taux de 6,50% l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018 (code Valeur FR0011339647), le fonds souscripteur Micado France 2018 a demandé le remboursement anticipé de cette obligation. Le remboursement a été effectué le 28 février 2014.

Les comptes courants d'associés, court terme, pour un montant total de 10,0 m€, octroyés au Groupe en avril 2013 et mai 2013, ont été pour partie incorporés au capital le 13 février 2014 dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (5,5 m€), et pour le solde, remboursés.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration en sa séance du 24 février 2014, a procédé à la nomination en tant qu'administrateur, de la société Calida Holding AG, société de droit suisse dont le siège social est situé à Bahnstrasse 6208 Oberkirch (Suisse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro CH – 100.3.005.095-6, en remplacement de la société Calida France, démissionnaire. Monsieur Thomas LUSTENGERGER a été nommé représentant permanent de Calida Holding AG au sein du Conseil d'Administration de la société Lafuma SA. Les actionnaires réunis le 30 avril 2014 en Assemblée Générale, ont ratifié la nomination de Calida Holding AG.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2014 a décidé de nommer la société Ernst & Young et Autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Deloitte & Associés dont le mandat était arrivé à expiration. L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat de la société Grant Thornton, co-commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2014 a décidé de nommer la société Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société BEAS dont le mandat était arrivé à expiration. L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, co-commissaire aux comptes suppléant de la société Grant Thornton.

Le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2014, a procédé à la nomination en tant qu'administrateur, de Madame Manuela OTTIGER domiciliée chez Calida Holding AG Industrie Münigen, Postfach, CH-6210 Sursee (Suisse), en remplacement Monsieur Thomas STÖCKLIN démissionnaire, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2018.

Restructurations

Faisant suite aux avis rendus par les instances représentatives du personnel le 11 septembre 2013 chez Oxbow SAS et le 24 septembre 2013 pour l'UES Lafuma, le Groupe a poursuivi en 2014, les restructurations débutées en 2013.

Au 31 décembre 2014, 174 salariés ont quitté les effectifs du groupe Lafuma, dont 80 chez Oxbow et 94 pour l'UES Lafuma.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 avril 2014 a transféré le siège social de Lafuma SA au 3 impasse des Prairies à Annecy-le-Vieux (74 940).

Ober

Faisant suite à la décision prise d'arrêter l'activité de la société Ober, au licenciement de ses salariés, et, à la nécessité de recapitaliser la société avant le 31 décembre 2014 (décision de l'associée unique du 5 mars 2013), les opérations suivantes ont été effectuées sur l'exercice : (i) vente des marques détenues par Ober au profit de la société Lafuma pour 1 €, (ii) reconstitution partielle des capitaux propres par incorporation d'une créance en compte courant de la société Lafuma pour 2 950 000 euros, (iii) dissolution / liquidation amiable de la société Ober et désignation de la société Lafuma en qualité de liquidateur amiable et en date du 30 décembre 2014, clôture de la liquidation.

SCI Le Chevril

L'associée unique de la SCI Le Chevril, constatant que la SCI ne détient plus d'actifs depuis décembre 2012 et qu'elle n'a par conséquent plus d'activité, a décidé le 25 novembre 2014 de dissoudre sans liquider la SCI Le Chevril, entraînant transmission universelle de patrimoine, à l'associée unique la société Lallemand SAS.

Recapitalisation d'Oxbow SAS

La société Lafuma SA, associée unique de la société Oxbow SAS a décidé le 30 janvier 2014 la poursuite de l'exploitation sociale nonobstant les pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. La société Oxbow ayant une dette importante envers la société Lafuma SA et afin d'assainir la situation financière de sa filiale, il a été décidé au cours du Conseil d'administration tenu le 7 novembre 2014 de précéder à diverses opérations permettant d'aboutir à la reconstitution des capitaux propres de la société Oxbow : (i) réduction du capital à zéro par absorption à due concurrence du report à nouveau débiteur, (ii) augmentation de capital de 28 800 000 euros par incorporation du compte courant détenu par la société Lafuma SA, (iii) seconde diminution de capital de 28 750 000 euros pour absorber le solde des pertes. A l'issue des opérations, le capital de la société Oxbow SAS est de 50 000 euros et est intégralement détenu par Lafuma SA.

3.2.2. Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Lafuma sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Référentiel

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014.

Les options retenues par le Groupe, conformément à la norme IFRS 1, dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1^{er} octobre 2004 sont rappelées dans les notes relatives aux postes des états financiers concernés.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables à partir de l'exercice 2014.

Normes, amendements et interprétations en vigueur à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2014, au sein de l'Union européenne

Le groupe Lafuma a appliqué les normes, amendements et interprétations suivants à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » : IFRS 10 remplace l'ancienne norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et l'ancienne interprétation SIC 12 « Consolidation – entités ad hoc ». Ce texte introduit une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements.
- IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 révisée « Participations dans les entreprises associées et en co-entreprises » : IFRS 11 et IAS 28 révisée remplacent la norme IAS 31 « Participation dans des co-entreprises » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». La notion du contrôle conjoint repose sur l'existence d'un accord contractuel et le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts (opérations conjointes ou co-entreprises) car IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle.
- IFRS 12 « Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : ce texte regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur l'entité.
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « dispositions transitoires » : ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente.
- Amendement à IAS 32 « compensation des actifs et passifs financiers » : cet amendement clarifie les règles de compensation.
- Amendement à IAS 36 « informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » : cet amendement concerne l'information à fournir sur le montant recouvrable des actifs dépréciés lorsque ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.
- Amendement à IAS 39 « novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » : cet amendement traite de la possibilité de poursuivre la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation d'une contrepartie centrale suite à de nouvelles lois ou nouveaux règlements, si certaines conditions sont remplies.

Normes, amendements et interprétations non encore entrées en vigueur, au sein de l'Union européenne

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014 et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

Textes adoptés par l'Union européenne

- IFRIC 21 « Droits ou taxes » : ce texte précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette des taxes diverses, droits et autres prélèvements, qui ne sont pas dans le champ d'application de la norme IAS 12, dépend des termes de la législation y afférent, indépendamment de la période de l'assiette de calcul du prélèvement. L'Union européenne a fixé une date d'application obligatoire aux exercices ouverts au plus tard à compter du 17 juin 2014, contre une application au 1^{er} janvier 2014 pour l'IASB, soit une application à compter du 1^{er} janvier 2015 pour le groupe Lafuma.
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » : applicable au 1^{er} juillet 2014
- Améliorations annuelles des normes IFRS cycles 2010-2012 et 2011-2013, applicables au 1^{er} juillet 2014

Textes non encore adoptés par l'Union européenne. Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, listés ci-après, sont applicables selon l'IASB aux dates spécifiées

- IFRS 9 « Instruments financiers » : applicable au 1^{er} janvier 2018.
- IFRS 9 « Instruments financiers – classifications et évaluations » et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 : Date d'application non encore connue.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » : applicable au 1^{er} janvier 2017.
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises » : applicable au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « clarification sur les modes d'amortissements acceptables » : applicable au 1^{er} janvier 2016.
- Amendement à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels » : applicable au 1^{er} janvier 2016.
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise » : applicable au 1^{er} janvier 2016.
- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2012-2014, applicable au 1^{er} janvier 2016.

Comparabilité des comptes

Afin de s'aligner sur la saisonnalité de son activité et de permettre une meilleure appréhension de la performance de chaque collection, le Groupe a décidé en 2013 de modifier la date de clôture de ses exercices pour la porter du 30 septembre au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 présentés dans ces états financiers (janvier à décembre 2014) ne sont donc pas directement comparables avec ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 publiés par référence (octobre 2013 à décembre 2013).

Certaines données retraitées sont présentées en notes annexes dès lors qu'elles aident à la compréhension de l'activité. Les principaux chiffres clés consolidés retraités sont les suivants en milliers d'euros. Ils ont été obtenus par la différence entre les comptes de l'exercice 2012/2013 et ceux du 1^{er} trimestre 2012/2013 et l'ajout des comptes de l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité) 12 mois	31.12.2013 (publié) 3 mois
Produits des activités ordinaires	172 158	193 629	41 375
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 039	-4 233	-4 175
Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des écarts d'acquisition	-275	-59 817	-1 487
Résultat financier	826	-3 320	-901
Quote part du résultat net des entreprises associées	0	-1 883	0
Impôts	-1 342	0	-85
Résultat des activités en cours de cession	22	-4 421	-483
Résultat total	2 270	-69 196	-7 132

3.2.3. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers". Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant,
- les actifs immobilisés sont classés en non courant,
- les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant,
- les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant.

Inversement, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant,

- les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants,
- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Recours à des estimations et au jugement

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs non courants, les stocks, les créances clients, les provisions pour risques et charges et les engagements de retraites et assimilés.

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Méthodes de consolidation

Les entreprises d'importance significative contrôlées de manière exclusive par le Groupe, sont intégrées globalement; les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés, ainsi que les résultats internes au Groupe.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 pour une période de 12 mois à l'exception des sociétés nouvellement acquises ou créées.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper-inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée- Regroupements d'entreprises.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er octobre 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 septembre 2009.

Les variations d'intérêts minoritaires ne modifiant pas le contrôle sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires dont les impacts sont enregistrés en capitaux propres.

Autres méthodes comptables

Afin de faciliter la lecture des notes annexes, les autres méthodes comptables ont été reportées au début de chaque note explicative des états financiers.

3.2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Lafuma au 31 décembre 2014 regroupent les comptes de vingt-neuf sociétés dont la liste est donnée dans la note 3.2.17.7. Toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

La société Millet Mountain Group (Switzerland) Ltd a été créée durant l'exercice, la société Ober SAS a été liquidée et la SCI Le Chevril a été fusionnée dans la société Lallemand (TUP).

- Acquisitions : Néant
- Augmentation de participation : Néant
- Créations : Millet Mountain Group (Switzerland) Ltd
Bahnstrasse 40
6208 Oberkirch (Suisse)
- Cessions : Néant
- Dissolutions / liquidations : Ober SAS
SCI Le Chevril

3.2.4. Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8 “Secteurs opérationnels”, l’information par secteur opérationnel est dérivée de l’organisation interne des activités du Groupe ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur général) pour mettre en œuvre l’allocation des ressources et évaluer la performance.

En liaison avec la création de trois pôles, la direction du Groupe a revu les secteurs à présenter, de la manière suivante :

- Montagne et Outdoor : secteur qui regroupe toutes les activités relatives aux marques Lafuma (partie Outdoor), Millet, Eider et Killy. Ce pôle inclut également les activités « Corporate ».
- Mobilier : secteur qui regroupe la production et la distribution des produits Lafuma Mobilier
- Surf : secteur qui regroupe la distribution des produits Oxbow

Conformément à IFRS 8, la composition des secteurs ayant changé, l’information comparative a été retraitée afin de présenter des secteurs comparables.

3.2.4.1. Informations par pôle d’activité

Pour l’exercice clos au 31 décembre 2014

<i>En milliers d’euros</i>	Pôle Montagne	Pôle Mobilier	Pôle Surf	Corporate et autres	Total
Produits des activités ordinaires	107 349	32 619	29 750	2 440	172 158
Contribution opérationnelle	24 819	10 146	6 546	93	41 604
Coûts opérationnels non alloués					-38 840
Résultat opérationnel					2 764
Produits et charges financiers					826
Résultat avant impôts					3 590
Dotations aux amortissements	-2 648	-777	-343		-3 768
Investissements	2 100	596	517		3 212

Pour l’exercice de trois mois clos au 31 décembre 2013

<i>En milliers d’euros</i>	Pôle Montagne	Pôle Mobilier	Pôle Surf	Corporate et autres	Total
Produits des activités ordinaires	32 991	2 345	5 394	646	41 376
Contribution opérationnelle	6 660	-40	-702	326	6 244
Coûts opérationnels non alloués					-11 906
Résultat opérationnel					-5 662
Produits et charges financiers					-901
Résultat avant impôts					-6 563
Dotations aux amortissements	-790	-19	-161		-970
Investissements	331	8	66		405

La direction du groupe Lafuma analyse les performances des divers secteurs opérationnels au niveau de la contribution opérationnelle, celle-ci étant définie comme le chiffre d’affaires déduction faite du coût d’achat des marchandises vendues, des coûts des ventes (incluant les coûts de location des magasins) et des coûts marketing.

3.2.4.2. Informations par zone géographique

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	France	Europe hors France	Asie	Autres	Total
Produits des activités ordinaires 2013 (3 mois)	23 767	9 829	5 867	1 912	41 375
Produits des activités ordinaires 2014	96 179	46 256	22 913	6 810	172 158

3.2.5. Informations sur le résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

3.2.5.1. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services rendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le Groupe évalue ses provisions pour ristournes différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Les produits des redevances portant sur des licences sont classés en produits des activités ordinaires.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité) 12 mois	31.12.2013 (publié) 3 mois
Ventes de produits finis et de marchandises	168 224	187 080	40 031
Prestations de services	3 934	6 549	1 344
Total	172 158	193 629	41 375

Au 31 décembre 2014, les prestations de services comprennent les facturations de prestations logistiques à Le Chateau pour 930 milliers d'euros (contre 296 milliers d'euros pour la période de 3 mois au 31.12.2013) et les activités de sous-traitance réalisées par Lallemand pour 3 004 milliers d'euros (contre 555 milliers d'euros pour la période de 3 mois au 31.12.2013).

3.2.5.2. Achats consommés

Les achats consommés comportent notamment au 31.12.2014 un produit de 320 milliers d'euros constitué par la variation de juste valeur des couvertures de change comptabilisée directement dans le compte de résultat. Au 31.12.2013, la charge s'élevait à 16 K€.

3.2.5.3. Charges externes

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité) 12 mois	31.12.2013 (publié) 3 mois
Sous-traitance	-496	-1 427	-373
Locations immobilières et charges locatives	-10 100	-11 096	-2 580
Commissions sur ventes	-2 460	-6 664	-532
Logistique et transport	-4 808	-5 184	-2 018
Dépenses marketing	-3 498	-5 954	-1 492
Personnel extérieur	-2 561	-3 681	-756
Autres charges externes	-16 099	-14 516	-4 081
Total	-40 022	-48 522	-11 832

Les autres charges externes comprennent notamment les charges relatives aux honoraires, entretiens, assurances, déplacements, frais postaux, commissions bancaires.

3.2.5.4. Charges de personnel

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé, selon IAS 19, en réduction de ces dernières.

Composition des charges de personnel

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité) 12 mois	31.12.2013 (publié) 3 mois
Salaires et traitements	-33 291	-33 284	-8 176
Charges sociales	-9 394	-10 853	-2 838
Participation et intéressement des salariés	-573	-396	-68
Total	-43 258	-44 533	-11 081

Les salaires et traitements comprennent notamment une charge résultant des charges et dotations nettes de reprises des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail pour 56 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre une charge de 6 milliers d'euros au 31.12.2013).

Les charges sociales incluent au 31 décembre 2014 un produit de 526 milliers d'euros (contre 115 K€ au 31.12.2013) relatif au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), applicable en France depuis le 1er janvier 2013.

Effectifs à la clôture par catégorie de personnel

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	191	216
Employés, techniciens et agents de maîtrise	530	608
Ouvriers	529	594
Total	1 250	1 418

Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2014, le DIF au niveau du Groupe représente 45 813 heures (contre 57 349 heures au 31.12.2013). Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 1 324 heures au 31 décembre 2014 (contre 530 heures au 31.12.2013).

3.2.5.5. Dotations aux provisions hors actif circulant

Les dotations nettes aux provisions hors actif circulant s'élèvent à 1 569 milliers d'euros au 31 décembre 2014. La dotation principale de l'année 2014 réside dans la couverture d'un contrat onéreux pour 2 129 milliers d'euros.

3.2.5.6. Autres produits et charges d'exploitation

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges sur opérations courantes et les cessions d'actifs non stratégiques. Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

En milliers d'euros	31.12.2014			31.12.2013		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Produits et charges nettes sur actifs immobilisés	-761	50	-711	-67	22	-45
Dotations et reprises de provisions	-1 537	1 550	14	-1 243	1 282	39
Charges et produits exceptionnels de gestion	0	0	0	-106	45	-61
Autres charges et produits	-1 869	1 526	-343	-100	319	218
Total	-4 167	3 126	-1 040	-1 516	1 668	151

Les produits et charges nettes sur actifs immobilisés présentent :

- en charges, les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles non stratégiques cédées ou mises au rebut,
- en produits, les produits de cession correspondants le cas échéant.

Les dotations et reprises de provisions incluent une reprise nette aux dépréciations des créances clients pour 283 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre une reprise nette de 341 K€ au 31.12.2013) et des pertes sur créances irrécouvrables pour 474 milliers d'euros contre 87 milliers d'euros pour la période de 3 mois close au 31.12.2013.

Les autres charges se composent en 2014 essentiellement de la comptabilisation du contrat de management avec Calida Management AG.

3.2.6. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels regroupent toutes les opérations non courantes et notamment les plus et moins-values de cession sur actifs stratégiques, les restructurations liées au personnel, les restructurations financières, les produits et charges relatifs aux actifs incorporels, les badwills, les abandons de créances ...

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014			31.12.2013		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Produits et charges nets sur cession d'actifs	-558	307	-251			
Restructurations	-9 489	9 465	-24	-4 145	3 192	-953
Restructurations financières	-322	322	0	-535	0	-535
Total	-10 369	10 094	- 275	-4 680	3 192	-1 487

Les charges de restructuration s'élèvent à 24 K€ au 31 décembre 2014 et correspondent principalement au réajustement des provisions relatives aux restructurations en cours de déploiement chez Oxbow SAS et au sein de l'UES Lafuma sur la base de la meilleure estimation du coût prévisionnel de ces réorganisations en date de clôture.

3.2.7. Résultat financier

3.2.7.1. Coût de l'endettement financier net

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié) 3 mois
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	29	2
Intérêts et charges financières assimilées hors escompte	-123	-453
Escompte	-	-270
Coût de l'endettement financier brut	-123	-723
Total	-94	-721

3.2.7.2. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont notamment composés d'un gain net de change de 842 milliers d'euros au 31.12.2014 (contre une perte nette de 153 milliers d'euros au 31.12.2013).

3.2.8. Impôts

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible dû au titre de la période concernée et de tout autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Les montants actifs et passifs sont présentés au bilan en une seule position nette pour une même entité fiscale.

Un impôt différé actif est calculé sur les différences temporaires déductibles et sur les pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ainsi générés sont reconnus intégralement dans la mesure où leur réalisation future paraît probable dans un horizon temporel raisonnable. Dans le cas où la recouvrabilité de ces actifs ne peut être démontrée, ils ne sont comptabilisés qu'à concurrence du montant des passifs d'impôts différés relatifs à une même entité fiscale.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Le Groupe est assujéti en France à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

- la cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises répond selon l'analyse du Groupe à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en tant qu'impôts conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à la date de clôture, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôts ».

3.2.8.1. Intégration fiscale

Au 31 décembre 2014, le groupe d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes : Lafuma SA (tête de groupe), Millet SAS, Lallemand SAS, Sherpa Logistique SAS, Lafprom SAS, Paccard Diffusion SARL, Oxbow SAS, Oxbow Distribution SAS, Eider SAS.

Les filiales intégrées fiscalement versent à la tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 10 532 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 correspondant principalement à la charge d'impôt des entités Lafuma SA, Millet SAS et Lallemand SAS (contre 206K€ pour l'exercice de trois mois clos le 31.12. 2013).

3.2.8.2. Analyse des impôts

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Impôt exigible	-1 702	-156
Impôt différé comptabilisé	360	71
Total	-1 342	-85

L'impôt exigible représente la charge et le produit d'impôt des différentes sociétés dans leur pays respectif. Il intègre par ailleurs la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour 810 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre.2014 (contre 256 K€ pour l'exercice de 3 mois clos au 31.12.2013). L'impôt différé au 31 décembre 2014 est essentiellement constitué de l'impôt différé sur le déficit d'intégration fiscale (500 k€).

3.2.8.3. Impôts différés

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Impôts différés actifs	500	0
Impôts différés passifs	319	249
Solde net d'impôts différés	181	-249
Détail		
ID sur différences temporaires	6 253	2 396
ID sur retraitements fiscaux et d'harmonisation	89	-1 716
ID sur élimination des résultats internes	-5 622	324
ID sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprise	-1 970	-1 604
ID sur autres retraitements	932	351
ID sur déficits fiscaux activés	500	
Total ID net	181	-249

3.2.8.4. Déficit fiscal reportable activé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Solde en début d'exercice	0	0
Déficits créés sur l'exercice	12 593	10 667
Limitation de l'activation des déficits français	-9 492	-8 744
Limitation de l'activation des déficits étrangers	-1 601	-1 923
Solde en fin d'exercice	1 500	0

Au 31.12.2013, aucun actif net d'impôt différé n'était reconnu sur les entités fiscales présentant une position nette active. Ces actifs ne sont ainsi reconnus qu'à hauteur de la compensation des passifs de la même entité fiscale, la capacité à recouvrer un actif d'impôt différé n'apparaissant pas démontrée au regard de la situation fiscale du Groupe.

Les déficits fiscaux reportables ont été activés dans la mesure de leur récupération probable dans un horizon temporel raisonnable. Les déficits fiscaux du groupe d'intégration français ont été activés à hauteur d'un actif d'impôt de 500 milliers d'euros. Les déficits des filiales étrangères n'ont donc pas été activés.

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits reportables en France s'élève à 53 287 milliers d'euros.

3.2.8.5. Analyse de l'écart entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

	31.12.2014		31.12.2013 (publié)	
Résultat avant impôts des activités poursuivies (Charge)/produit d'impôt théorique	3 617 -1 206	33,33%	-6 563 2 187	33,33%
Différences permanentes	-161		-14	
Taux d'impôts différents	88		-3	
Autres impôts	-782		-256	
Impôt société sur autres impôts	261		85	
Crédits d'impôts	162		126	
Déficits antérieurs activés sur l'exercice ou déficits activés repris			0	
Utilisation des déficits antérieurs non activés	1 122		36	
Effet net des différences temporaires non activées	2 814		815	
Autres différences	-321		346	
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	-3 641		-3 409	
Charge d'impôt effective	-1 342		-85	

3.2.9. Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable à la clôture.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « Actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan. Ces actifs ou groupe d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs liés à un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés aux actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2014, aucune activité n'est destinée à être cédée. Au 31.12.2013, l'activité de Denim Ober était la seule activité cédée ou destinée à être cédée. Après restructuration de cette société, il n'a pas été possible de céder cette activité. La société a donc été liquidée en date du 30 décembre 2014.

En application d'IFRS 5, le résultat de cette activités est présenté sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat des activités abandonnées ». La ligne « Flux nets liés aux activités abandonnées » a par ailleurs été ajoutée au tableau de flux. Enfin, aucun actif ou passif destinés à être cédés n'est présenté sur des lignes spécifiques du bilan au 31 décembre 2014.

Les états financiers qui suivent présentent de façon synthétique le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan pour les activités cédées, en cours de cession ou abandonnées sur les exercices clos au 31 décembre 2014 et 31.12.2013. Les données du compte de résultat sont issues des comptes sociaux.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires nets	134	114
Résultat d'exploitation	39	-387
Résultat financier	-27	-9
Résultat exceptionnel	9	-116
Impôt		29
Résultat net des activités abandonnées	22	-483

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-17	-331
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		
Incidence des variations de taux de change		
Trésorerie de clôture des activités abandonnées		
Flux nets liés aux activités abandonnées	-17	-331

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Actifs non courants		49
Actifs courants		297
Total actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés	0	346
Passifs non courants		51
Passifs courants		3 380
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	3 431

3.2.10. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation en fin d'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers en cas de conversion des éléments dilutifs) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation majoré des actions diluées en fin d'exercice.

Les actions diluées tiennent compte de la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions dès la date d'ouverture de l'exercice des droits et calculées prorata temporis.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Nombre moyen pondéré :		
- nombre d'actions émises en début d'exercice	5 987 934	3 487 934
- nombre pondéré d'actions émises au cours de l'exercice		
➤ augmentation de capital	975 088	244 565
➤ paiement de dividendes en actions		
➤ exercice des stocks options		
➤ titres d'auto-contrôle	-8 294	-8 356
Nombre d'actions moyen pondéré avant dilution	6 954 728	3 724 143
Nombre moyen pondéré :		
- nombre d'actions moyen pondéré sur l'exercice	6 954 728	3 724 143
- bons de souscription d'actions	53 190	53 190
- options de souscription d'actions		
Nombre d'actions moyen pondéré avec dilution	7 007 918	3 777 333
Economie nette d'impôt de frais financiers sur investissements dilutifs (en milliers d'euros)		
Résultat dilué par action (part du Groupe), en euros	0,34	-1,88

3.2.11. ACTIFS NON COURANTS

3.2.11.1. Dépréciations d'actifs

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Après analyse, les UGT correspondent aux pôles d'activité du Groupe.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés établis à partir des plans d'activité à 5 ans et au-delà de cet horizon, soit sur la base d'une valeur de marché.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur les lignes « dépréciation des écarts d'acquisition » et « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, selon leur nature.

Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Des tests de perte de valeur des actifs immobilisés sont réalisés au moins une fois par an, à chaque clôture.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, celle-ci étant évaluée soit suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité), soit selon sa valeur de marché, lorsqu'elle existe.

Pour l'identification des UGT, le Groupe est parti de l'analyse par marché afin de déterminer des pôles qui sont cohérents sur leur marché et complémentaires avec les autres activités du Groupe. Les outils de production sont affectés à un pôle lorsqu'ils fabriquent des produits exclusivement pour ce pôle. En revanche, les outils de production qui fabriquent pour plusieurs pôles (textile, sac à dos) sont éclatés en fonction de leur contribution à chaque pôle.

Le Groupe a identifié trois UGT correspondant aux trois pôles exploités par le Groupe : Montagne et Outdoor (marques Millet, Eider et Lafuma), Surf (marque Oxbow) et Mobilier (marque Lafuma Mobilier).

3.2.11.2. Actifs incorporels

Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels.

Compte tenu de ses activités essentiellement liées à des évolutions de tendances, les frais engagés par les bureaux d'études sont généralement comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38.

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Marques

Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des droits au bail, concessions et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Désignations	Durée d'utilité
Frais de dépôt des brevets	10 ans
Droits au bail	Non amortis
Logiciels et progiciels informatiques	3 – 5 ans

Pour chaque pôle, la répartition des valeurs nettes des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2014 est la suivante :

En milliers d'euros	Montagne	Surf	Mobilier	Groupe
Écarts d'acquisition				
Marques	5 737			5 737
Droits au bail	2 486	2 610		5 096
Logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	15	200		215
Immobilisations incorporelles nettes à durée de vie indéterminées	8 238	2 810		11 048
Logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	510		40	550
Immobilisations incorporelles nettes	8 748	2 810	40	11 598
Impôts différés sur actifs incorporels	-1 772			-1 772
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée nettes d'impôts différés	6 976	2 810	40	9 826

Principales hypothèses retenues

Le Groupe a déterminé les flux de trésorerie futurs sur la base de projections sur cinq ans (business plans) réalisés pour chacun des pôles. Au-delà des cinq années de business plan, une valeur terminale a été déterminée par application sur chacun des pôles d'un taux de croissance à l'infini.

En ce qui concerne le taux d'actualisation, le Groupe a intégré pour chacun des pôles une prime de risque spécifique, reflétant les différences dans leurs profils de risques respectifs du fait de leur activité et, notamment, les restructurations en cours au sein des pôles Montagne et Outdoor et Surf.

Principales hypothèses retenues pour les tests de dépréciation au 31 décembre 2014

Pôle	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Marge d'EBIT cible en fin de BP
Montagne	9,00%	2,00%	10,70%
Surf	12,20%	2,00%	0,00%
Mobilier	n.a.	n.a.	n.a.

n.a. car pas d'actifs à tester pour le pôle Mobilier.

Résultats des tests de dépréciation

Pour l'ensemble des pôles testés, les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable équivalente ou supérieure à la valeur nette comptable des pôles au 31 décembre 2014 : aucune nécessité de dépréciation complémentaire d'actifs n'est ainsi mise en évidence.

Pôle Montagne

Les sensibilités du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de valeur de l'ordre de 8 millions d'euros. Le taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait pu être constatée s'établit à 12,5% ;
- Une variation de 0,5 point du taux de marge brute sur toutes les années du business plan entraînerait une variation de valeur de 10 millions d'euros. Une dépréciation pourrait être constatée si le taux de rentabilité était inférieur de 3,1 point à celui retenu dans le business plan sur toutes les années futures ;
- Une variation de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une variation de valeur de l'ordre de 5,4 millions d'euros. Le taux de croissance à l'infini à partir duquel une dépréciation aurait pu être constatée s'établit à -2,8%.

Pôle Surf

Il est à noter que l'écart d'acquisition et la marque Oxbow avait été dépréciés en totalité au 30 septembre 2013. Le test de valorisation du pôle Surf au 31 décembre 2014 montre une valeur du pôle équivalente à sa valeur nette comptable, dépréciation de la marque incluse. Les sensibilités de ce test aux variations des hypothèses clés sont cependant les suivantes :

- Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de valeur de l'ordre de 20 millions d'euros ; Le taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait pu être constatée s'établit à 43,2% ;
- Une variation de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas de variation de valeur
- Une variation de 0,5 point du taux de rentabilité sur toutes les années du business plan entraînerait une variation de valeur de 0,3 millions d'euros.

Les autres actifs du pôle étant évalués à leur valeur recouvrable, aucune dépréciation complémentaire n'est nécessaire.

3.2.11.3. Écarts d'acquisition

Le bilan du groupe ne fait apparaître aucun écart d'acquisition au 31.12.2014, ceux-ci étant dépréciés en totalité depuis 30.09.2013.

3.2.11.4. Immobilisations incorporelles

<i>Valeurs brutes, en milliers d'euros</i>	Concessions, licences et marques	Droits au bail	Autres immob. Incorporelles	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	31 887	5 093	8 205	57	45 242
Incidence des variations de périmètre					
Acquisitions			46	57	103
Cessions, sorties et reclassements			-6		-6
Ecart de conversion		3	-43		-41
Au 31.12.2013	31 887	5 096	8 203	114	45 299
Incidence des variations de périmètre					
Acquisitions	18		350		368
Cessions, sorties et reclassements	48		-784	-114	-850
Ecart de conversion			53		53
Au 31.12.2014	31 953	5 096	7 821	0	44 870

<i>Amortissements et pertes de valeur, en milliers d'euros</i>	Concessions, licences et marques	Droits au bail	Autres immob. Incorporelles	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	-26 140	0	-6 480	0	-32 621
Incidence des variations de périmètre					
Dotations			-207		-207
Cessions, sorties et reclassements			7		7
Ecart de conversion			39		39
Au 31.12.2013	-26 140	0	-6 642	0	-32 783
Incidence des variations de périmètre					
Dotations	-16		-1 151		-1 167
Cessions, sorties et reclassements	-5		719		714
Ecart de conversion			-37		-37
Au 31.12.2014	-26 161	0	-7 111	0	-33 272

<i>Valeurs nettes, en milliers d'euros</i>	Concessions, licences et marques	Droits au bail	Autres immob. Incorporelles	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	5 746	5 093	1 725	57	12 621
Au 31.12.2013	5 746	5 096	1 560	114	12 517
Au 31.12.2014	5 792	5 096	710		11 598

<i>Au 31.12.2014, en milliers d'euros</i>	Concessions, licences et marques	Droits au bail	Autres immob. Incorporelles	Immos. en cours et avances	Total
Immos. incorporelles à durée de vie indéterminée	5 737	5 096	215		11 048
Immos. incorporelles à durée de vie déterminée	55		495		550

Les brevets sont classés dans les autres immobilisations incorporelles.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour 5 823 milliers d'euros (contre 1 701 milliers d'euros au 31 décembre 2013) car ils correspondent à des évolutions de tendances et ne répondent donc pas aux critères d'activation d'IAS 38.

3.2.11.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur quelques immobilisations.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Désignations	Durée d'utilité
Constructions	5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5, 8 ou 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3, 5, 8 ou 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Les immobilisations destinées à être cédées cessent d'être amorties et sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur.

Valeurs brutes, en milliers d'euros	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	18 362	20 670	15 434	0	54 467
Incidence des variations de périmètre					
Acquisitions	164	93	100	10	366
Cessions, sorties et reclassements	-55	-223	-1 208		-1 486
Ecart de conversion	-167	-8	-56		-231
Au 31.12.2013	18 304	20 531	14 270	10	53 115
Incidence des variations de périmètre					
Acquisitions	786	569	1 151	338	2 844
Cessions, sorties et reclassements	-1 979	-2 799	-3 230	-6	-8 013
Ecart de conversion	56	38	174		268
Au 31.12.2014	17 167	18 339	12 365	342	48 214

Amortissements et pertes de valeur, en milliers d'euros	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	-12 356	-18 173	-12 625	0	-43 154
Incidence des variations de périmètre					
Dotations	-263	-204	-341		-807
Cessions, sorties et reclassements	15	194	1 115		1 324
Ecarts de conversion	124	3	45		172
Au 31.12.2013	-12 479	-18 180	-11 806	0	-42 465
Incidence des variations de périmètre					
Dotations	-953	-813	-835		-2 601
Cessions, sorties et reclassements	1 659	2 716	2 418		6 793
Ecarts de conversion	-80	-11	-133		-224
Au 31.12.2014	-11 853	-16 288	-10 356	0	-38 497

Valeurs nettes, en milliers d'euros	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	6 007	2 497	2 809		11 313
Au 31.12.2013	5 824	2 352	2 463	10	10 650
Au 31.12.2014	5 314	2 051	2 009	342	9 716

3.2.11.6. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instruments dérivés	Total
Valeur brute				
Au 30.09.2013	3 930	56	0	3 986
Acquisitions et augmentations	86			86
Cessions et reclassements	-67			-67
Revalorisations	0			0
Conversion et variation de périmètre	-68			-68
Au 31.12.2013	3 881	56	0	3 937
Provisions				
Au 30.09.2013	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				
Au 31.12.2013	0	0	0	0
Valeur nette au 30.09.2013	3 930	56	0	3 986
Valeur nette au 31.12.2013	3 881	56	0	3 937

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instruments dérivés	Total
Valeur brute				
Au 31.12.2013	3 881	56	0	3 937
Acquisitions et augmentations	387			387
Cessions et reclassements	-321	-19		-340
Revalorisations				
Conversion et variation de périmètre	77			77
Au 31.12.2014	4 024	37	0	4 061
Provisions				
Au 31.12.2013	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				
Au 31.12.2014	0	0	0	0
Valeur nette au 31.12.2013	3 381	56	0	3 937
Valeur nette au 31.12.2014	4 024	37	0	4 061

3.2.11.7. Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les états financiers des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe sont retraités selon les normes IFRS.

Le Groupe ne dispose d'aucune participation dans une entreprise associée.

3.2.12. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

3.2.12.1. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Variation des valeurs brutes des stocks et en-cours	3 912	5 127
Variation des dépréciations des stocks et en cours	848	-680
Variation des créances clients	1 553	13 473
Variation des dépréciations des créances clients	-289	335
Variation des dettes fournisseurs	1 866	-6 169
Variation des créances et dettes fiscales et sociales	1 354	-148
Variation des autres créances et dettes	699	-1 892
Variation de périmètre	-542	190
Variation du besoin en fonds de roulement	9 401	10 237

Par convention, une variation positive d'un élément du besoin en fond de roulement constitue une ressource, c'est-à-dire une baisse du besoin en fond de roulement.

Les variations au 31.12.2013 ne prennent pas en compte les variations liées au compte gage espèces et à la créance crédit vendeur affectés par ailleurs en moins des dettes financière nettes.

3.2.12.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

Les stocks hors cours correspondent aux matières premières, produits finis et marchandises qui ne sont plus utilisés ou présentés dans une collection en cours. Les dépréciations sont calculées en fonction d'une valeur recouvrable des stocks hors cours évaluée sur la base de la meilleure estimation par le management du taux de décote à consentir, en fonction de l'ancienneté des saisons, afin d'écouler les stocks hors cours dans les conditions actuelles du marché.

Dans la mesure où les marques Oxbow et Lafuma souffrent particulièrement d'un recul d'activité et ont été impactées par des restructurations profondes, dans un contexte de crise du marché du surf pour Oxbow et de difficulté d'accès à une distribution de masse pour Lafuma, des dépréciations additionnelles ont été constatées sur les stocks de ces deux activités afin de refléter la difficulté anticipée à écouler les produits de ces marques en particulier.

Aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Matières premières	3 976	4 639
Dépréciation des matières premières	-1 802	-2 007
Produits et travaux en-cours	2 457	1 951
Dépréciation des en-cours	0	0
Produits finis	7 703	7 642
Dépréciation des produits finis	-113	-111
Marchandises	36 791	32 784
Dépréciation des marchandises	-8 393	-9 038
Stocks et en-cours nets	40 619	35 859

Les dépréciations des stocks s'élèvent à 10 309 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 11 156 K€ au 31.12.2013). Ces dépréciations intègrent également un risque lié à la difficulté d'écoulement attendue des stocks des marques Oxbow et Lafuma, compte tenu du recul d'activité et des restructurations affectant ces marques, pour 3 145 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 2 824 K€ au 31.12.2013).

3.2.12.3. Créances clients

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux.

Elles sont dépréciées en fonction de l'ancienneté de la facture en date de clôture, partant du principe qu'une créance non-recouvrée à l'issue de la saison de vente chez le distributeur présente un risque de défaut. Ce risque évolue en fonction de l'ancienneté des créances.

Aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Créances clients et comptes rattachés	29 858	28 273
Dépréciation des créances douteuses	-3 379	-3 030
Créances clients nettes	26 479	25 244

Le Groupe bénéficiait en 2013 de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises ; cette pratique a été arrêtée.

Les dépréciations pour créances douteuses au 31 décembre 2014 apparaissent en augmentation de 349 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Dans le même temps, le Groupe a enregistré des pertes sur créances pour un montant de 474 milliers d'euros (contre 87 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le montant des créances échues dans le total des créances clients se répartit de la manière suivante :

Aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Part à moins de 30 jours	46%	37%
Part entre 30 et 90 jours	28%	25%
Part au-delà de 90 jours	26%	38%
Créances échues	6 429	8 818

3.2.13. CAPITAUX PROPRES

3.2.13.1. Composition du capital social

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Nombre d'actions en début d'exercice	5 987 934	3 487 934
Augmentation de capital	1 122 735	2 500 000
Nombre d'actions en fin d'exercice	7 110 669	5 987 934
Valeur nominale de l'action en euros	8	8
Montant du capital en fin d'exercice, en euros	56 885 352	47 903 472

Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2014

	Actions	% en capital	Droits de vote	% en droits de vote
Calida Holding	4 260 470	59,92%	4 260 470	59,99%
Comir et Soparcif, agissant de concert	827 110	11,63%	827 110	11,65%
CDC Entreprises Elan PME	607 451	8,54%	607 451	8,55%
Jean Pierre Millet	540 710	7,60%	540 710	7,61%
SCP Echiquier Value	262 502	3,69%	262 505	3,70%
Public	604 132	8,50%	604 132	8,51%
Lafuma (actions propres)	8 294	0,12%	0	0,00%
Total	7 110 669	100,00%	7 102 375	100,00%

Source : déclarations de franchissements de seuils reçues par la société et déclarations effectuées auprès de l'AMF

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires. En revanche, il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0% du capital, soit plus de 213 320 actions sur la base du nombre d'actions en date de clôture.

Sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues par la société, la société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant plus de 3,0% du capital au 31 décembre 2014.

La société détient, au 31 décembre 2014, 8 294 actions Lafuma. Ces actions représentent une valeur comptable de 103 milliers d'euros.

3.2.13.2. Gestion du capital

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution de dividendes. Ainsi, le Groupe veille à sécuriser la structure financière par des fonds propres suffisants. C'est ainsi afin de rétablir un niveau de fonds propres suffisant au regard de la structure financière du Groupe que l'offre de restructuration et de renforcement du capital de Lafuma présentée par Calida, constituée notamment de deux augmentations de capital, l'une réservée à Calida d'un montant total de souscription de 35 M€ et l'autre avec maintien des droits préférentiels de souscription d'un montant total de souscription de 10 M€, a été approuvée par le conseil d'administration de Lafuma SA le 12 novembre 2013.

Par ailleurs, le Groupe a eu la volonté d'associer ses salariés à son développement. Au cours de l'exercice clos le 30.09.2011, le Groupe Lafuma avait réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés qui avait entraîné la création de 10 973 actions nouvelles et procédé à une émission de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (BSAAR) en faveur des principaux cadres de l'entreprise qui s'était traduite par la création de 62 200 bons.

Afin de faciliter les transactions quotidiennes sur son titre boursier, le Groupe Lafuma avait confié à Kepler Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

Suite à l'ouverture de la période de pré-offre par avis public de l'AMF le 7 octobre 2013 et consécutivement à la publication par la société du communiqué de presse du 4 octobre 2013 informant le marché de l'offre de restructuration et de renforcement du capital présentée par Calida, le conseil d'administration de Lafuma, réuni le 11 octobre 2013, a décidé de suspendre le contrat de liquidité. Le contrat a définitivement été arrêté par décision du Conseil d'administration en date du 24 février 2014.

3.2.13.3. Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés. Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er octobre 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

Des BSAAR ont été émis en faveur des principaux cadres du Groupe. Ils sont évalués en mettant en œuvre un modèle d'évaluation d'options qui repose sur l'approche binomiale de Cox, Ross et Rubinstein (CRR). Ce modèle permet de prendre en compte la totalité des spécificités des BSAAR, à la seule exception de l'incessibilité. L'impact de cette dernière caractéristique sur la valeur des BSAAR a été estimé par le biais d'une décote. Le prix d'émission de ces BSAAR se situant dans la fourchette de la valeur de marché de l'action (en se basant sur l'analyse réalisée par un expert externe), aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé en charges dans les comptes consolidés. Les BSAAR sont comptabilisés en capitaux propres pour leur prix d'émission et ne sont pas réévalués.

La période d'option pour l'achat d'actions s'est terminée le 31.12.2011. Par ailleurs, les principales caractéristiques des BSAAR émis sont les suivantes :
 Nombre de BSAAR au 31.12.2014 : 53 190
 Prix de souscription : 1,5 euros
 Prix d'exercice : 22,93 euros
 Date d'échéance : 30 juin 2016

3.2.13.4. Titres d'auto-contrôle

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

Titres d'auto-contrôle

	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Nombre d'actions en début d'exercice	8 294	8 418
Achats de titres		415
Vente de titres		-539
Nombre de titres d'auto-contrôle	8 294	8 294
Valeur à l'ouverture	109	111
Achats de titres		6
Vente de titres / DPS	-7	-8
Valeur des titres d'auto-contrôle, en milliers d'euros	101	109

3.2.13.5. Dividendes versés

Il n'y a pas eu de dividende versé au titre de l'exercice clos le 31.12.2013.

3.2.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Provision pour indemnité de fin de carrière	1 672	1 164
Provision pour médailles du travail	54	38
Provision pour autres risques et charges part à long terme	670	0
Provision pour risques et charges – part à long terme	2 396	1 202

3.2.14.1. Engagements de retraite et assimilés

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément de l'obligation finale.

S'agissant des écarts actuariels, ceux-ci sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres.

Les régimes à prestations définies dans le Groupe Lafuma sont composés des indemnités de départ en retraite (IDR) en France, qui sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés, et qui concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'Etat dont les états d'échéances sont proches de ceux des engagements du Groupe.

Ces avantages à long terme sont composés, au sein du Groupe Lafuma, par :

- les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, qui constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF) ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une contrepartie future pour le Groupe, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes consolidés.

Aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 672	1 164
Provision pour médailles du travail	54	38
Total	1 726	1 202

Les engagements de retraites et assimilés comptabilisés au 31.12.2013 excluaient les salariés concernés par les plans de restructuration qui étaient en cours de déploiement chez Oxbow SAS et au sein de l'UES Lafuma.

Evolutions et hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

Evolutions et hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

	31.12.2014	31.12.2013	30.09.2013	30.09.2012	30.09.2011
Taux d'actualisation	1,78%	3,03%	2,86%	2,59%	4,16%
Age de départ	Entre 62 et 65 ans	Entre 62 et 65 ans	Entre 62 et 65 ans	Entre 60 et 65 ans	Entre 60 et 65 ans
Taux d'augmentation des salaires	1,5%	1,5%	1,5%	1,7 à 2,5%	3,0 à 7,0%

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux Iboxx € Corporate non financier AA 10+. Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

Évolution des engagements pour indemnités de fin de carrière sur l'exercice

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 164	1 098
Coûts des services rendus	-192	-1
Coût financier	56	10
Écarts actuariels	468	57
Variation de périmètre	175	0
Valeur actualisée des engagements de retraite	1 672	1 164

Les coûts des services rendus ainsi que les coûts financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Évolution des engagements pour médailles du travail

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Valeur de l'engagement à l'ouverture	38	46
Coûts des droits acquis sur l'exercice	16	-8
Variation de périmètre		0
Valeur actualisée des engagements de retraite	54	38

3.2.14.2. Provisions pour risques et charges – part à court terme

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les demandes de tiers contestées par le Groupe, assorties d'un avis motivé et favorable des avocats consultés, ne font l'objet d'aucune provision.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux).

L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en « autres produits et charges financiers ».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Elles comprennent notamment :

- le coût estimé des restructurations ou réorganisations,
- les indemnités estimées par les sociétés et leurs conseils, au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part de tiers.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Provision pour charges de réorganisation	3 401	11 780
Provision pour autres risques et charges	3 915	1 418
Provision pour litiges et contentieux	2 239	2 301
Provision pour risques et charges – part à court terme	9 555	15 499

Au 31 décembre 2014, les provisions pour autres risques et litiges comprennent des risques de redressement pour 1 130 milliers d'euros (contre 965 k€ au 31.12.2013) et des litiges commerciaux pour 2 608 milliers d'euros (contre 2 666 K€ au 31.12.13).

<i>En milliers d'euros</i>	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre et autres variations	Solde de clôture
Provisions pour charge de réorganisation	13 955	1 100	-2 892	-383	0	11 780
Provisions pour autres risques et charges	1 403	15	0	0	0	1 418
Provisions pour litiges et contentieux	2 654	85	-199	-239	0	2 301
Au 31.12.2013	18 012	1 200	-3 091	-622	0	15 499
Provisions pour charge de réorganisation	11 780	1 145	-8 899	-625	0	3 401
Provisions pour autres risques et charges	1 418	3 615	-1 129	-151	161	3 915
Provisions pour litiges et contentieux	2 301	969	-519	-512	0	2 239
Au 31.12.2014	15 499	5 729	-10 547	-1 287	162	9 555

La dotation de l'exercice pour autres risques et charges intègre une provision pour locaux inoccupés de 2 129 milliers d'euros.

3.2.15. DETTES FINANCIERES ET TRESORERIE

3.2.15.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires ainsi qu'aux caisses. Les concours bancaires sont classés au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières à court terme. Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux de trésorerie, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Disponibilités et équivalents	15 209	33 835
Dont disponibilités	15 209	33 835
Dont placements à court terme	0	0
Trésorerie passive	3 064	5 006
Trésorerie nette	12 145	28 830

3.2.15.2. Dettes financières

Lors de la comptabilisation initiale, les **emprunts et crédits** sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts et crédits sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **autres dettes financières et d'exploitation** sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

Ratios financiers et dettes financières nettes

Le Groupe ne détient aucune dette soumise à covenant à la clôture.

Dettes financières

Au 31.12.2014, l'intégralité des dettes financières du Groupe sont à échéance court terme.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Emprunts obligataires		4 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	74	2 507
Comptes-courants d'actionnaires		10 000
Avances conditionnées		5
Trésorerie passive	3 064	5 006
Dettes financières – court terme	3 138	21 518

3.2.15.3. Instruments financiers

Les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de titres immobilisés, de prêts, d'autres immobilisations financières et de créances.

Ils sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et le Groupe a la capacité de les conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux et de maîtriser le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est évalué à leur juste valeur et comptabilisé au bilan, pour les instruments de couverture de taux d'intérêt, en autres actifs financiers non-courants ou autres passifs non-courants et pour les instruments de couverture de taux de change, en autres créances et actifs courants ou autres dettes et passifs courants.

La variation de juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net » et la variation de juste valeur des instruments de couverture de taux de change sur la ligne « achats consommés ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté,
- une couverture de flux futurs de trésorerie couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte par ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité,
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de la juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Instrument financiers inscrits au bilan

Au 31 décembre 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	4 061	4 061			4 061		
Autres actifs non courants							
Créances clients	26 479	26 479			26 479		
Créances fiscales et sociales	7 914	7 914			7 914		
Autres créances et actifs courants	8 270	8 270			6 654		1 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 209	15 209	15 209				
Actifs financiers	61 933	61 933	15 209	0	45 108	0	1 616
Dettes financières à long terme	0	0					
Autres passifs non courants	0	0					
Dettes financières à court terme	3 138	3 138				3 138	
Dettes fournisseurs	26 078	26 078			26 078		
Dettes fiscales et sociales	14 180	14 180			14 180		
Autres dettes et passifs courants	8 109	8 109			8 109		
Passifs financiers	51 505	51 505	0	0	48 367	3 138	0

Au 31 décembre 2013

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2013		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 937	3 937			3 937		
Autres actifs non courants							
Créances clients	25 244	25 244			25 244		
Créances fiscales et sociales	6 148	6 148			6 148		
Autres créances et actifs courants	5 317	5 317			5 317		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 835	33 835	33 835				
Actifs financiers	74 483	74 483	33 835	0	40 647	0	0
Dettes financières à long terme							
Autres passifs non courants	237	237			237		
Dettes financières à court terme	21 518	21 518				21 518	
Dettes fournisseurs	24 593	24 593			24 593		
Dettes fiscales et sociales	14 050	14 050			14 050		
Autres dettes et passifs courants	7 120	7 120			6 538		582
Passifs financiers	67 519	67 519	0	0	45 418	21 518	582

Les instruments financiers évalués par juste valeur en résultat sont rattachés au niveau 1 (juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques). Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur selon le niveau 2 (juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés du niveau 1).

Effet en résultat des instruments financiers

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêts	29					
Total charges d'intérêts	-123				-123	
Réévaluation	320					320
Résultat de cession						
Dépréciation nette	-667			-667		
Gains et pertes nets	-442	0	0	-667	-123	320

Pour l'exercice de 3 mois clos au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	31.12.2013	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêts	15					
Total charges d'intérêts	-495				42	-537
Réévaluation	65	65				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	-341			-341		
Gains et pertes nets	-756	65	0	-341	42	-537

3.2.16. RISQUES

3.2.16.1. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2014, le Groupe est détenteur d'une trésorerie nette de 12 145 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie :

- de lignes de financement, court termes et crédits documentaires pour un montant global de 28,7 millions d'euros,
- d'une ligne de financement de type « revolving » pour un montant global de 20,0 millions d'euros auprès de la société Calida Finance AG, non utilisée au 31 décembre 2014 et avec une échéance finale au 31 décembre 2018.

Ces dettes ne sont pas soumises à des ratios bancaires.

Conformément aux dispositions du document d'information relatif à l'emprunt obligataire de 4 millions d'euros portant intérêt au taux de 6,50% l'an et à échéance le 2 octobre 2018 (code Valeur FR0011339647), le fond souscripteur Micado France 2018 a demandé le remboursement anticipé de cette obligation. Le remboursement a eu lieu le 28 février 2014.

Les comptes courants d'associés, court terme pour un montant total de 10,0 millions d'euros, octroyés au Groupe en avril 2013 et mai 2013, ont été intégralement remboursés le 13 février 2014, à l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10,1 millions d'euros. Ce remboursement n'a donc pas d'impact sur la trésorerie nette du Groupe.

Compte tenu de son niveau de trésorerie le groupe n'anticipe pas de besoin de tirage de la ligne de financement de type « revolving ». Néanmoins compte tenu de son activité organisée autour de deux saisons « été » et « hiver », et du décalage entre la période d'exigibilité par les fournisseurs de leurs échéances (février/mai pour la gamme « été »

août/octobre pour la gamme « hiver ») et la période d'encaissement des clients (mai/septembre pour la gamme « été » et novembre/mars pour la gamme « hiver »), le Groupe pourrait être amené de manière exceptionnelle à utiliser cette ligne pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie au cours de l'année.

À titre de garantie de la ligne de financement de type « revolving », Calida Finance AG bénéficiera des nantissements suivants : nantissement des titres Oxbow, Eider, Millet et Lafuma Mobilier. Ces nantissements sont en cours de mise en place.

3.2.16.2. Risque de crédit

La forte diversité du portefeuille clients du Groupe tant en terme de profil qu'en terme d'origine géographique permet une forte dispersion du risque client. De plus, le risque client des sociétés françaises du Groupe fait l'objet d'une couverture d'assurance externe auprès d'assureurs de premier ordre tant pour les clients France que les clients Export. Les sociétés françaises du Groupe appliquent les recommandations de ces organismes d'assurance-crédit tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

3.2.16.3. Risques de marché

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé concernent trois types de risques :

- risque matières premières,
- risque taux d'intérêt,
- risque taux de change.

Risques de matières premières

Le Groupe utilise des matières premières dont certaines peuvent faire l'objet d'un risque marché : coton, cuir, acier, plastique (pétrole) principalement. Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé relatif à des matières premières. Le Groupe se protège des fluctuations du marché des matières premières par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

Risques de taux d'intérêt

Répartition de l'endettement par catégorie de taux au 31.12.2014

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A – 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)	0			
Emprunts et autres dettes à taux fixes	0			
Autres dettes financières à court terme à taux variable	3 138	3 138		
Total	3 138	3 138		

Répartition de l'endettement par catégorie de taux au 31.12.2013

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A – 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)	12 402	12 402		
Emprunts et autres dettes à taux fixes	4 000	4 000		
Autres dettes financières à court terme à taux variable	5 117	5 117		
Total	21 519	21 519	0	0

Au 31.12.2014, tout comme au 31.12.2013 il n'y a plus de plus de couverture de taux.

Risques de taux de change

Dans le cadre de son activité Industrie et Sourcing, l'amenant à avoir des relations commerciales significatives avec des fournisseurs en zone dollar américain (Asie principalement) le Groupe a mis en place un programme de couverture de change à l'achat sur le dollar américain. Le Groupe a pour politique de couvrir plusieurs campagnes d'achat (maximum 4), chaque campagne d'achat correspondant à une saison. L'objectif de la politique est d'assurer un cours moyen par saison permettant de garantir la marge commerciale du Groupe par saison.

Les couvertures mises en place au 31 décembre 2014 sont sous forme de « flexitermes », permettant d'acheter des dollars à cours convenu sur une période donnée et pour le montant défini.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

En milliers d'euros	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Flexiterme USD	1 616		24 109	24 109		
Couvertures de change au 31.12.2014	1 616	0	24 109	24 109		
Option de change USD		582	16 700	16 700		
Couvertures de change au 31.12.2013	0	582	16 700	16 700	0	0

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10% entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 980 milliers d'euros.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2014 et 2013, la répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

En milliers d'euros	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres devises
Actifs monétaires	33 903	624	3 382	321	3 468	5 572
Passifs monétaires	41 718	2	512	639	2 844	5 433
Exposition nette au 31.12.2014	-7 815	622	2 870	-317	624	139
Actifs monétaires	56 161	1 024	2 632	2 826	5 839	5 569
Passifs monétaires	61 800	2	668	2 255	1 126	3 497
Exposition nette au 31.12.2013	-5 639	1 022	1 964	571	4 713	2 073

3.2.17. AUTRES INFORMATIONS

3.2.17.1. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les entreprises associées

Calida Management AG

La société Calida Management AG, filiale de Calida Holding AG elle-même actionnaire du Groupe Lafuma, a conclu avec ce-dernier une convention de prestation de services. Cette convention donne lieu à la facturation à Lafuma SA d'une prestation calculée sur la base du temps passé (forfait jour) et la qualité de l'intervenant.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de Lafuma SA en date du 17 avril 2013. Le montant enregistré en charges par le Groupe correspondant à ces prestations et frais de déplacement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 1 750 milliers d'euros.

Comptes courants d'associés

En date du 17 avril 2013, le Conseil d'Administration de Lafuma SA a approuvé une convention de compte courant entre la société Lafuma SA et les sociétés COMIR, SOPARCIF, CDC Entreprises Elan PME, Calida France et Monsieur Jean-Pierre Millet, permettant à ces associés d'octroyer un total de 10,0 millions d'euros d'avances de trésorerie sous forme de comptes courants d'actionnaires.

Ces comptes courants sont productifs d'intérêts au taux Euribor 1 mois + 175 points de base.

Le montant des intérêts de comptes courants d'actionnaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 20 milliers d'euros (contre 39 K€ sur l'exercice clos le 31.12.2013).

Ces comptes courants d'associés ont été intégralement remboursés le 13 février 2014, à l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10,1 millions d'euros.

Philippe JOFFARD

Le 14 janvier 2013, le Conseil d'Administration a autorisé une convention de prestation de services avec Philippe JOFFARD, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 20 mars 2013. Ce contrat a une durée d'un an à compter de la fin de son mandat social, reconductible à l'initiative de la société.

Le montant des charges enregistrées par le Groupe au titre de ces prestations de conseil et d'assistance s'est élevé à 43 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 (contre 43 milliers d'euros sur l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013).

La convention de prestation de services a cessé ses effets à la fin mars 2014.

Calida Finance AG

Le Conseil d'Administration du 27 novembre 2013 a approuvé une convention de prêt et sûretés conclue avec la société Calida Finance AG, filiale de Calida Holding AG elle-même actionnaire de Lafuma SA.

Cette convention prévoit la mise en place par Calida Finance AG, à compter de la réalisation effective de l'augmentation de capital de 35 millions d'euros réservée à Calida Holding AG du 23 décembre 2013, d'une ligne de financement de type « revolving » d'un montant maximal de 20 millions d'euros, rémunérée au taux Euribor + 250 points de base et soumise à une condition de « clean-down » jusqu'à 10 millions d'euros pendant au moins 30 jours consécutifs par exercice. Le Groupe Lafuma constitue à titre de sûretés au bénéfice de Calida Finance AG un nantissement des titres de Millet SAS, Eider SAS, Lafuma Mobilier SAS et Oxbow SAS détenus par Lafuma SA, ainsi qu'une caution personnelle et solidaire accordée par Lafuma SA et portant sur toute somme due par les filiales donneurs d'ordre.

Au 31 décembre 2014, cette ligne de financement n'est pas utilisée par la Groupe Lafuma. Les charges relatives à cette convention enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à 9 milliers d'euros pour une utilisation de 4 millions d'euros du 28 mai au 26 juin 2014.

Les nantissements sont en cours de mise en place.

Lafuma Mobilier SAS

Le conseil d'administration du 20 décembre 2013 a autorisé Lafuma SA à contracter, avec la société LAFUMA MOBILIER SAS, une convention de licence exclusive d'exploitation de marques, nom commercial, dénomination sociale, enseigne et noms de domaine. En contrepartie, LAFUMA MOBILIER SAS verse une redevance égale à 2% du chiffre d'affaires avec un minimum de perception de 500 milliers d'euros.

Les produits relatifs à cette convention, enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice de Lafuma SA s'élèvent à 580 milliers euros HT.

Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas de partie liée ayant une influence notable sur le Groupe.

Rémunération des organes de direction

Rémunération du Président

La rémunération brutes versée sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Félix SULZBERGER, Président et de Directeur Général, par les sociétés du Groupe s'est élevée comme suit :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014		31.12.2013 (publié)	
	Montants dus	Montants bruts versés	Montants dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	120 000	120 000	30 000	30 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en mature				
Monsieur Félix SULZBERGER	120 000	120 000	30 000	30 000

Ces éléments de rémunération sont fixés et revus par le comité des rémunérations composé de membres du conseil d'administration qui se réunit une fois par an. Ce comité a la responsabilité de décider de la rémunération variable annuelle du directeur général eu égard à des critères de performances quantitatives (EBITDA, Chiffre d'Affaires, Besoin Fonds de Roulement principalement) et de performances qualitatives (stratégie, développement, international principalement).

Au 31 décembre 2014, aucune provision pour retraite n'est comptabilisée pour Monsieur Félix SULZBERGER.

La situation de Monsieur Félix SULZBERGER relative au contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence peut se résumer comme suit :

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Monsieur Félix SULZBERGER Président, Directeur général	Non	Non	Non	Non

Monsieur Félix SULZBERGER ne bénéficie pas de stocks options ou d'actions gratuites.

Il est l'unique mandataire social dirigeant de la société Lafuma S.A.

Rémunération du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil a modifié son règlement intérieur pour adopter de nouvelles règles de rémunération des administrateurs sous forme de jetons de présence. Cette rémunération dépend désormais de plusieurs critères :

- l'assiduité aux réunions du Conseil,
- la participation à des comités de travail,
- la responsabilité en qualité de président d'un comité.

Au titre de l'exercice clos au 31.12.2014, le Conseil d'administration du 10 décembre 2014 a proposé des jetons de présence pour un montant de 33 700 euros. Au cours de l'exercice de trois mois clos au 31.12.2013, il n'y a pas eu de jetons de présence attribués aux administrateurs.

Rémunération des cadres dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2014, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de gestion (Comité Exécutif - 4 personnes) s'est élevé à 725 milliers d'euros (contre 357 K€ pour 7 personnes sur l'exercice de trois mois clos le 31.12.2013).

3.2.17.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Ernst & Young		Grant Thornton		Deloitte		Autres	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	196	95%	45	100%	54	68%	50	100%
Diligences et prestations directement liées à la mission des CAC	3	1%			7	9%		
Sous-total	199	96%	45	100%	61	77%	50	100%
Autres prestations								
Juridique, social et fiscal					18	23%		
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	8	4%						
Sous-total	8	4%	0	0%	18	23%	0	0%
TOTAL	207	100%	45	100%	79	100%	50	100%

Pour l'exercice de trois mois clos au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Deloitte		Grant Thornton		Autres	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	147	95%	45	85%	21	100%
Diligences et prestations directement liées à la mission des CAC						
Sous-total	147		45		21	
Autres prestations						
Juridique, social et fiscal	8	5%	8	15%		
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)						
Sous-total	8		8		0	
TOTAL	155	100%	53	100%	21	100%

3.2.17.3. Engagements hors-bilan

Cautions données

Cautions données aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013 (publié)
Le Chameau	0	2 100
Lafuma	170	170
Lallemand	2 052	2 241
Oxbow Distribution	13	40
Oxbow	786	20
Cautions solidaires envers les banques pour les filiales	31 200	0
Total des cautions données	34 221	4 571

Contrats de location

Paievements minimaux futurs aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Locations 31.12.2013	5 859	10 018	3 163	19 040
Locations 31.12.2014	6 631	11 860	3 173	21 665

3.2.17.4. Passifs éventuels.

Le Groupe conteste deux factures de 480 milliers d'euros. Sur avis motivé et favorable de ses avocats, le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser ces factures, estimant ne pas les devoir.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autre passif pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

3.2.17.5. Evénements postérieurs à la clôture

- La cours d'appel de Bordeaux ayant rendu un jugement favorable à la société Oxbow en date du 9 février 2015, la provision constituée en date de clôture a été revue afin de tenir compte de ce jugement.
- La société Lafuma a reçu un avis de vérification le 2 mars 2015 de la part de l'administration fiscale sur les périodes du 01 octobre 2011 au 31 décembre 2013.

3.2.17.6. Gouvernance

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 10 septembre 2014, a procédé à la nomination à titre provisoire Madame Manuela OTTIGER ayant pour adresse professionnelle Calida Holding AG, Bahnstrasse – 6208 Oberkirch – Suisse.

3.2.17.7. Liste des sociétés consolidées

Nom	Siège social	N° SIREN	Pourcentage capital détenu	Date entrée périmètre	Date de clôture des exercices	Méthode consolidation
LAFUMA SA Société mère	3 impasse des Prairies 74940 Annecy le Vieux	380192807	100,00%		31.12.14	I.G.
LAFUMA HONG KONG LTD	Room E, 9th Floor - MG Tower - 133 Hoi Bun Road - Kwun Tong - Kowloon – Hong Kong		99,00%	mai-89	31.12.14	I.G.
LAFUMA HUNGARIA KFT	Kemeny Istvan U.1 - 9600 Sarvar (Hongrie)		100,00%	juil-92	31.12.14	I.G.
LAFPROM SAS	26, rue Victor Lafuma 26140 Anneyron	393708748	100,00%	janv-94	31.12.14	I.G.
L.W.A.	Avenue Eiffel 5 ZI WAVRE NORD 1300 Wavre (Belgique)		100,00%	sept-90	31.12.14	I.G.
MILLET SAS	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins - BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	400313318	100,00%	févr-95	31.12.14	I.G.
LAFUMA AMERICA INC	140 Old Laramie Trail, Suite #3, Lafayette, Co 80026 (Etats Unis)		100,00%	sept-96	31.12.14	I.G.
LAFUMA B.V.	Plesmanstraat 1 – 3833 LA Leusden (Pays-Bas)		100,00%	sept-96	31.12.14	I.G.
LAFPROM HK LTD	Room E, 9th Floor - MG Tower - 133 Hoi Bun Road - Kwun Tong - Kowloon – Hong Kong		98,00%	déc-99	31.12.14	I.G.
L.M.O. S.R.L.	Vicolo Boccacavalla n°18 - 31044 Montebelluna-TV (Italie)		100,00%	juil-00	31.12.14	I.G.
SHERPA LOGISTIQUE SAS	ZI du Cappa - 26140 Saint Rambert d'Albon	439531005	100,00%	sept-01	31.12.14	I.G.
LALLEMAND SAS	Le Balmay - 01430 Maillat	773201108	100,00%	oct-01	31.12.14	I.G.
MILLET MOUNTAIN GROUP Ltd	Bahnstrasse 40 6208 Oberkirch (Suisse)		100,00%	août-14	31.12.14	I.G.
LAFUMA GROUP GMBH	Fabrikstrasse 35 73266 Bissingen/Teck (Allemagne)		100,00%	mai-02	31.12.14	I.G.
LAFUMA CHINA TRADING CO LTD	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower - 707 Zhangyang Road, Pudong New Area - Shanghai – 200120 (Chine)		100,00%	juil-02	31.12.14	I.G.
LAFUMA MILLET K.K.	Meguro Yamate Place 4F - 2-10- 11, Meguro, Meguro-ku - 153- 0063 Tokyo (Japon)		100,00%	sept-02	31.12.14	I.G.
LAFUMA GROUP SL	Edificio BMC - Ronda Maiols, 1 Sant Quirze des Vallès - 08192 Barcelona (Espagne)		100,00%	déc-02	31.12.14	I.G.
SCI EVEREST	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	451115380	100,00%	déc-03	31.12.14	I.G.
OXBOW SAS	20, avenue de Pythagore - BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	332349232	100,00%	juin-05	31.12.14	I.G.
PACCARD DIFFUSION	165, rue du docteur Paccard – 74400 Chamonix	379675044	100,00%	juin-05	31.12.14	I.G.
OXBOW DISTRIBUTION SAS	20, avenue de Pythagore - BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	483450946	100,00%	juil-05	31.12.14	I.G.
LAFUMA OUTDOOR TRADING	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower - 707 Zhangyang Road, Pudong New Area - Shanghai – 200120 (Chine)		99,00%	sept-06	31.12.14	I.G.
BIG PACK NEW TECHNOLOGY	Nanjing Binjiang Kaifu - Feiying road No 6 - Nanjing (Chine)		100,00%	juin-07	31.12.14	I.G.
EIDER SAS	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	796480374	100,00%	juin-08	31.12.14	I.G.
KANION	ul. Boguminska 12 - 03-619 WARSZAWA		51,00%	mars-10	31.12.14	I.G.
LAFPROM TUNISIE	Rue 729 - BP 8 - Ibn Khaldoun 4000 Sousse (Tunisie)		99,99%	juillet-10	31.12.14	I.G.
LAFUMA MOBILIER SAS	6, rue Victor Lafuma 26140 Anneyron	798689253	100,00%	Nov-13	31.12.14	I.G.
LAF2 SAS	6, rue Victor Lafuma 26140 Anneyron	798710000	100,00%	Nov-13	31.12.14	I.G.
SCI ANNEYRON 1	6, rue Victor Lafuma 26140 Anneyron	794272583	100,00%	Juillet-13	31.12.14	I.G.

3.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Cité Internationale
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Lafuma SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Lafuma SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2.2. de l'annexe aux comptes consolidés relative à la comparabilité des comptes.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 3.2.12.2 aux états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs recouvrables et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

- Le Groupe procède à chaque clôture à un test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.2.11.1 et 3.2.11.2 de l'annexe aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les critères de perte de valeur appliqués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Sylvain Lauria

4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014



4.1. Etats financiers Lafuma S.A.	93
4.2. Notes aux états financiers	95
4.3. Rapport des commissaires aux comptes	118

4.1. ETATS FINANCIERS LAFUMA S.A.

4.1.1. Compte de résultat

Les chiffres figurant dans les tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les totaux affichés.

Les données présentées en comparables sont celles publiées pour l'exercice de 3 mois arrêté au 31 décembre 2013.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2014 12 mois	31.12.2013 3 mois
Chiffre d'affaires net hors taxes		35 677	12 389
Production stockée		-496	2 864
Autres produits d'exploitation	4.2.3.1	1 223	766
Total des produits d'exploitation		36 404	16 019
Achats		-18 770	-5 103
Variation de stocks		4 539	-2 217
Autres achats et charges externes		-13 373	-5 086
Total des consommations externes		-27 604	-12 406
Impôts et taxes		-844	-280
Charges de personnel	4.2.3.2	-6 818	-3 625
Dotation aux amortissements	4.2.3.3	-885	-411
Dotation aux provisions	4.2.3.4	-2 511	-1 226
Autres charges d'exploitation		-264	-37
Total des charges		-11 322	-5 579
Résultat d'exploitation		-2 521	-1 966
Résultat financier	4.2.4	-3 852	-10 498
Résultat courant avant impôt		-6 374	-12 464
Résultat exceptionnel	4.2.5	-5 010	-622
Impôt sur les bénéfices	4.2.6	1 596	376
Résultat net		-9 788	-12 710

4.1.2. Bilan

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

Actif - En milliers d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations incorporelles	4.2.7	6 204	6 316
Dépréciations et amortissements		-4 637	-3 992
Immobilisations corporelles	4.2.8	13 557	28 070
Dépréciations et amortissements		-10 715	-23 363
Immobilisations financières	4.2.9	153 784	139 813
Dépréciations		-95 639	-89 999
Actif immobilisé		62 554	56 845
Stocks et en cours	4.2.10	7 306	10 824
Clients et comptes rattachés	4.2.11	10 244	8 187
Créances diverses	4.2.12	7 525	26 100
Disponibilités	4.2.14	1 134	13 073
Actif circulant		26 210	58 184
Comptes de régularisation et assimilés	4.2.15	556	783
Total Actif		89 320	115 812

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

Passif - En milliers d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capital social	4.2.16	56 885	47 903
Primes		59 030	57 904
Réserves légales		2 338	2 338
Report à nouveau		-48 649	-35 938
Résultat de l'exercice		-9 788	-12 710
Provisions règlementées	4.2.18	35	559
Capitaux propres		59 851	60 056
Provisions pour risques et charges	4.2.19	5 109	9 845
Emprunts et dettes financières	4.2.20	10 313	19 166
Fournisseurs et comptes rattachés	4.2.21	8 625	11 978
Dettes fiscales et sociales	4.2.22	2 457	4 222
Autres dettes d'exploitation et diverses	4.2.23	1 843	10 508
Dettes	4.2.24	23 238	45 874
Comptes de régularisation et assimilés		1 122	37
Total Passif		89 320	115 812

4.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

4.2.1. Faits significatifs

Prise de contrôle par le Groupe Calida

Suite à l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG de 35 m€ intervenue le 23 décembre 2013, une offre publique d'achat simplifiée initiée par Calida Holding AG, ouverte du 27 décembre 2013 au 13 janvier 2014 inclus, a permis à Calida Holding AG d'acquérir 533 120 actions représentant 8,90% du capital et des droits de vote de la Société.

Calida Holding AG a également acquis, entre le 14 et le 15 janvier 2014, les actions que Calida France et Monsieur Felix Sulzberger détenaient dans Lafuma, soit respectivement 532 645 et 22 000 actions.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 1 122 735 actions pour un prix total de souscription, prime d'émission incluse, de 10 104 615 euros a été ouverte du 17 janvier au 30 janvier 2014, et a été entièrement souscrite.

Au 31 décembre 2014, la composition du capital de Lafuma SA est la suivante :

- Calida Holding AG 59,92% du capital
- Concert COMIR/SOPARCIF 11,63% du capital
- CDC entreprises Elan PME 8,54% du capital
- Monsieur Jean-Pierre Millet 7,60% du capital
- FCP Echiquier Value 3,69% du capital
- Autres détenteurs 8,50% du capital
- Auto-détention 0,12% du capital

A compter du 31 décembre 2013 inclus, les comptes du Groupe Lafuma sont donc consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Calida Holding AG, société de droit suisse dont le siège social est situé Bahnstrasse – CH 6208 – Oberkirch (Suisse).

Financement

Au 31 décembre 2013, le Groupe en situation de trésorerie nette positive avait remboursé par anticipation la totalité du crédit syndiqué et n'est donc plus soumis à des respects de ratios financiers.

Suite au changement de contrôle intervenu le 23 décembre 2013, et conformément aux dispositions du document d'information relatif à l'emprunt obligataire de 4 millions d'euros portant intérêt au taux de 6,50% l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018 (code Valeur FR0011339647), le fonds souscripteur Micado France 2018 a demandé le remboursement anticipé de cette obligation. Le remboursement a été effectué le 28 février 2014.

Les comptes courants d'associés, court terme, pour un montant total de 10,0 m€, octroyés au Groupe en avril 2013 et mai 2013, ont été pour partie incorporés au capital le 13 février 2014 dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (5,5 m€), et pour le solde, remboursés.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration en sa séance du 24 février 2014, a procédé à la nomination en tant qu'administrateur, de la société Calida Holding AG, société de droit suisse dont le siège social est situé à Bahnstrasse 6208 Oberkirch (Suisse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro CH – 100.3.005.095-6, en remplacement de la société Calida France, démissionnaire. Monsieur Thomas LUSTENBERGER a été nommé représentant permanent de Calida Holding AG au sein du Conseil d'Administration de la société Lafuma SA. Les actionnaires réunis le 30 avril 2014 en Assemblée Générale, ont ratifié la nomination de Calida Holding AG.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2014 a décidé de nommer la société Ernst & Young et Autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Deloitte & Associés dont le mandat était arrivé à expiration. L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat de la société Grant Thornton, co-commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2014 a décidé de nommer la société Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société BEAS dont le mandat était arrivé à expiration. L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, co-commissaire aux comptes suppléant de la société Grant Thornton.

Le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2014, a procédé à la nomination en tant qu'administrateur, de Madame Manuela OTTIGER domiciliée chez Calida Holding AG Industrie Mûnigen, Postfach, CH-6210 Sursee (Suisse), en remplacement Monsieur Thomas STÖCKLIN démissionnaire, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2018.

Restructurations

Faisant suite à l'avis rendus par les instances représentatives du personnel de l'UES Lafuma le 24 septembre 2013, la société a poursuivi en 2014, les restructurations débutées en 2013. Au 31 décembre 2014, 94 salariés ont quitté les effectifs de l'UES Lafuma.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 avril 2014 a transféré le siège social de Lafuma SA au 3 impasse des Prairies à Annecy-le-Vieux (74 940).

Ober

Faisant suite à la décision prise d'arrêter l'activité de la société Ober, au licenciement de ses salariés, et, à la nécessité de recapitaliser la société avant le 31 décembre 2014 (décision de l'associée unique du 5 mars 2013), les opérations suivantes ont été effectuées sur l'exercice : (i) vente des marques détenues par Ober au profit de la société Lafuma pour 1 €, (ii) reconstitution partielle des capitaux propres par incorporation d'une créance en compte courant de la société Lafuma pour 2 950 000 euros, (iii) dissolution / liquidation amiable de la société Ober et désignation de la société Lafuma en qualité de liquidateur amiable et en date du 30 décembre 2014, clôture de la liquidation.

Recapitalisation d'Oxbow SAS

La société Lafuma SA, associée unique de la société Oxbow SAS a décidé le 30 janvier 2014 la poursuite de l'exploitation sociale nonobstant les pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. La société Oxbow ayant une dette importante envers la société Lafuma SA et afin d'assainir la situation financière de sa filiale, il a été décidé au cours du Conseil d'administration tenu le 7 novembre 2014 de précéder à diverses opérations permettant d'aboutir à la reconstitution des capitaux propres de la société Oxbow : (i) réduction du capital à zéro par absorption à due concurrence du report à nouveau débiteur, (ii) augmentation de capital de 28 800 000 euros par incorporation du compte courant détenu par la société Lafuma SA, (iii) seconde diminution de capital de 28 750 000 euros pour absorber le solde des pertes. A l'issue des opérations, le capital de la société Oxbow SAS est de 50 000 euros et est intégralement détenu par Lafuma SA.

4.2.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France (ANC 2014-03) dans le respect des hypothèses de base : (i) continuité de l'exploitation, (ii) permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et (iii) indépendance des exercices.

4.2.2.1. Comparabilité des comptes

Afin de s'aligner sur la saisonnalité de son activité et de permettre une meilleure appréhension de la performance de chaque collection, la société a décidé en 2013 de modifier la date de clôture de ses exercices pour la porter du 30 septembre au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 présentés dans ces états financiers (janvier à décembre 2014) ne sont donc pas directement comparables avec ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 publiés par référence (octobre 2013 à décembre 2013).

Certaines données retraitées sont présentées en notes annexes dès lors qu'elles aident à la compréhension de l'activité. Les principaux chiffres clés consolidés retraités sont les suivants en milliers d'euros. Ils ont été obtenus par la différence entre les comptes de l'exercice 2012/2013 et ceux du 1^{er} trimestre 2012/2013 et l'ajout des comptes de l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (retraité)	31.12.2013 (publié)
Chiffre d'affaires	35 677	68 130	12 389
Total des produits d'exploitation	36 404	71 756	16 019
Consommations externes	-27 604	-51 539	-12 406
Autres charges	-11 322	-24 701	-5 579
Résultat d'exploitation	-2 521	-4 484	-1 966
Résultat financier	-3 852	-57 782	-10 498
Résultat exceptionnel	-5 010	-9 365	-622
Impôt sur les bénéfices	1 596	-3 024	376
Résultat net	-9 788	-68 607	-12 710

4.2.2.2. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

4.2.2.3. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

4.2.2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignation	Durée d'utilité
Frais de dépôt de brevets	Linéaire 10 ans
Droit au bail	Non amorti
Fonds de commerce	Non amorti
Logiciels	Linéaire 3 ans

Remarques :

- les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice (177 K€ au 31.12.2014 contre 621 K€ au 31.12.2013).
- la valeur des marques acquises et des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignation	Durée d'utilité
Construction	Linéaire 5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire 5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire ou dégressif sur 5 ou 8 ans
Matériel de transport	Linéaire 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire ou dégressif de 3 à 8 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions règlementées.

4.2.2.6. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition, à payer éventuellement les exercices suivants, sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction des capitaux propres, des résultats de la filiale, de sa valeur consolidée et de ses perspectives d'avenir.

Les créances rattachées aux participations relatives à des sociétés étrangères ne font pas l'objet d'une réévaluation chaque année car elles sont considérées comme des avances à fonds perdus.

4.2.2.7. Stocks et en-cours

Les méthodes de valorisation retenues sont les suivantes :

Désignation	Durée d'utilité
Matières premières	CMP
En-cours de production	Coût d'en-cours de production
Produits finis	CMP
Marchandises	CMP

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks hors cours correspondent aux matières premières, produits finis et marchandises qui ne sont plus utilisés ou présentés dans une collection en cours.

Les dépréciations sont calculées en fonction d'une valeur recouvrable des stocks hors cours évaluée sur la base de la meilleure estimation par le management du taux de décote à consentir, en fonction de l'ancienneté des saisons, afin d'écouler les stocks hors cours dans les conditions actuelles du marché.

Dans la mesure où la marque Lafuma souffre particulièrement d'un recul d'activité et est impactée par des restructurations profondes, dans un contexte de difficulté d'accès à une distribution de masse, des dépréciations additionnelles ont été constatées sur les stocks afin de refléter la difficulté anticipée à écouler les produits.

4.2.2.8. Créances clients et modalité de provisionnement

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux.

Elles sont dépréciées en fonction de l'ancienneté de la facture en date de clôture, partant du principe qu'une créance non-recouvrée à l'issue de la saison de vente chez le distributeur présente un risque de défaut. Ce risque évolue en fonction de l'ancienneté des créances.

Le montant de la provision est calculé déduction faite de l'indemnité à percevoir de l'assurance-crédit.

4.2.2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées dans la ligne "disponibilités". Elles figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.2.2.10. Instruments financiers

Le recours à des modes de financement diversifiés nécessite de se prémunir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des cours des devises. A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux sont comptabilisés en résultat financier, les achats et les ventes étant évalués directement au taux de couverture des devises.

4.2.2.11. Indemnités de retraite

Les engagements de retraite ont été valorisés sur la base des indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives, applicables dans les sociétés françaises. La méthode de calcul utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans, compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évalués pour chaque salarié. Les engagements de retraite ont été calculés avec la table de mortalité INSEE 2014.

4.2.2.12. Autres avantages à long terme

- Le programme de médaille du travail, prévu par un accord d'entreprise, constitue des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de la société,
- Le Droit Individuel à la Formation (DIF) est ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une contrepartie future pour La société Lafuma, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes annuels.

4.2.2.13. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les demandes de tiers contestées par le Groupe, assorties d'un avis motivé et favorable des avocats consultés, ne font l'objet d'aucune provision.

4.2.3. Résultat d'exploitation

4.2.3.1. Autres produits d'exploitation

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1	4
Reprise de provision d'exploitation	1 209	752
Transfert de charges d'exploitation	14	7
Produits divers		3
Autres produits d'exploitation	1 224	766

4.2.3.2. Charges de personnel

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Salaires et traitements	4 777	2 409
Charges sociales	2 041	1 216
Charges de personnel	6 818	3 625

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé en réduction de ces dernières pour 128 K€ sur l'exercice clos le 31.12.2014 (contre 46 K€ au 31.12.2013).

Au 31 décembre 2014, le DIF représente 6 697 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 950 heures sur l'exercice (contre 466 heures du 01.10.2013 au 31.12.2013).

4.2.3.3. Dotations aux amortissements

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Immobilisations incorporelles	424	118
Immobilisations corporelles	461	293
Dotations aux amortissements	885	411

4.2.3.4. Dotations aux provisions

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	2 219	879
Dotations pour des provisions pour risques et charges	292	347
Dotations aux provisions	2 511	1 226

4.2.4. Résultat financier

4.2.4.1. Charges financières

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Dotations financières aux provisions	34 004	10 133
Intérêts et couverture de taux	452	502
Charges assimilées	97	59
Pertes de change	212	79
Charges financières	34 765	10 773

Les dotations financières aux provisions sont constituées à hauteur de 31 331 milliers d'euros de complément de provisions sur titres dont principalement 2 281 milliers d'euros sur Eider et 28 459 milliers d'euros sur Oxbow (faisant suite aux opérations de capitalisation), compensés par des produits financiers équivalent (confère ci-dessous).

4.2.4.2. Produits financiers

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Produits des titres de participation	1 090	
Intérêts de couvertures de taux	801	192
Produits assimilés		1
Autres produits financiers		
Reprises de provisions financières	28 361	52
Gains de change	660	31
Produits financiers	30 912	276

Les reprises de provisions financières sont principalement dues à la provision sur compte courant Oxbow.

4.2.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Valeur comptable des immobilisations cédées	-3 237	-23
Produit des immobilisations cédées	450	20
Résultat sur cessions d'actifs	-2 787	-3
Frais de restructuration et de réorganisation	-572	-626
Dotation nettes amortissements dérogatoires	524	-4
Autres pertes ou profits exceptionnels	-2 175	11
Résultat exceptionnel	-5 010	-622

Les différents coûts et autres pertes ou profits exceptionnels tiennent compte des dotations et reprises de provisions enregistrées durant l'exercice.

4.2.6. Impôts sur les bénéfices

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à compter du 01.10.2000 comprenant les sociétés Lafuma (mère), Millet, Lallemand, Sherpa Logistique, Lafprom, Oxbow, Paccard Diffusion, Oxbow Distribution, Eider et Ober (filles).

Au 1^{er} janvier 2014, la société Ober est sortie de l'intégration fiscale.

Les filles versent à la mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

Le produit d'impôt comptabilité sur l'exercice clos le 31.12.2014 compte tenu de l'intégration fiscale s'élève à 1 611 K€. Hors intégration fiscale, la société aurait généré un produit d'impôt de 53 K€ lié essentiellement au crédit d'impôt recherche.

4.2.6.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte de décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits ou charges et leur incorporation dans le résultat fiscal.

Il s'agit notamment de :

- la contribution sociale de solidarité (C3S),
- les dépréciations des stocks et des clients,
- la provision pour pertes de change,
- les provisions pour risques et charges divers.

Les décalages d'imposition s'analysent comme suit :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
C3S	93	131
Dépréciation des stocks et des créances clients	5 108	5 512
Différences latentes de change	10	7
Provision pour départ à la retraite	116	544
Provision pour restructuration	735	4 031
Provision pour risques et charges divers	2 331	654
Décalage d'impôts	8 393	10 879

4.2.6.2. Evaluation fiscale dérogatoire

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (3 mois)
Résultat de l'exercice	-9 788	-12 710
Impôt société	-1 596	-376
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	524	-4
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire avant impôt société	-10 860	-13 090

4.2.6.3. Répartition de l'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-6 374	-15	-6 389
Résultat exceptionnel	-5 010	0	-5 010
Produit d'impôt d'intégration fiscale		1 611	1 611
Résultat comptable	-11 384	1 596	-9 788

4.2.7. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>Valeurs brutes, en milliers d'euros</i>	Frais établissement, recherche et développement	Concession brevets licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immob. incorporelles	Total
Au 30.09.2013	0	675	1 167	4 377	6 219
Acquisitions				97	97
Cessions					
Reclassements et fusions					
Au 31.12.2013	0	675	1 167	4 474	6 316
Acquisitions				293	293
Cessions				-188	-188
Reclassements et fusions		-217			-217
Au 31.12.2014	0	458	1 167	4 579	6 204

<i>Amortissements et provisions, en milliers d'euros</i>	Frais établissement, recherche et développement	Concession brevets licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immob. incorporelles	Total
Au 30.09.2013	0	538	52	3 284	3 874
Dotations		12		106	118
Reprises					
Reclassements et fusions					
Au 31.12.2013	0	550	52	3 390	3 992
Dotations		28		924	952
Reprises				-130	-130
Reclassements et fusions		-176			-176
Au 31.12.2014	0	402	52	4 185	4 638

<i>Valeurs nettes, en milliers d'euros</i>	Frais établissement, recherche et développement	Concession brevets licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immob. incorporelles	Total
Au 30.09.2013	0	137	1 115	1 093	2 345
Au 31.12.2013	0	125	1 115	1 084	2 324
Au 31.12.2014	0	56	1 115	394	1 565

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

4.2.8. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>Valeurs brutes, en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	11 248	14 077	2 608	0	27 933
Acquisitions	107	74	13		194
Cessions		-35	-21		-56
Reclassements et fusions					
Au 31.12.2013	11 355	14 116	2 600	0	28 071
Acquisitions	455	33	130	31	649
Cessions	-360	-11	-18		-389
Reclassements et fusions	-4 359	-10 367	-46		-14 772
Au 31.12.2014	7 090	3 771	2 666	31	13 559

<i>Amortissements et pertes de valeur, en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	8 232	12 487	2 383	0	23 102
Dotations	123	144	27		294
Reprises		-12	-20		-32
Reclassements et fusions					
Au 31.12.2013	8 355	12 619	2 390	0	23 364
Dotations	291	73	97		461
Reprises	-209		-14		-223
Reclassements et fusions	-3 829	-9022	-34		-12 885
Au 31.12.2014	4 608	3 670	2 439	0	10 717

<i>Valeurs nettes, en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Immos. en cours et avances	Total
Au 30.09.2013	3 016	1 590	225	0	4 831
Au 31.12.2013	3 000	1 497	210	0	4 707
Au 31.12.2014	2 482	101	227	31	2 842

4.2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Participations	124 253	86 108
Provision sur participations	-79 387	-48 113
Créances rattachées à des participations	28 040	52 331
Provision sur créances rattachées à des participations	-16 251	-41 884
Autres immobilisations financières	1 491	1 374
Provision sur autres immobilisations financières		-2
Immobilisations financières nettes	58 145	49 814

En cas de situation nette négative de la filiale, ces prêts ou avances font l'objet d'une provision limitée à la quote-part de situation nette détenue, ce qui représente la perte potentielle pour la société-mère car les actifs de ces sociétés sont généralement limités aux stocks, aux comptes clients (qui font l'objet d'éventuelles dépréciations) et à quelques agencements de faible valeur.

4.2.9.1. Participations et provisions sur participations

Les titres de participations ont varié de 38 145 milliers d'euros, du fait de :

- la recapitalisation d'Oxbow pour 28 800 milliers d'euros
- l'augmentation de capital de Lafuma Mobilier, suite à l'apport d'activité pour 9 263 milliers d'euros, et,
- la création de Miller Mountain Group Switzerland pour 83 milliers d'euros

Parallèlement, les provisions sur titres ont varié de 31 274 milliers, dont principalement 28 459 milliers sur les titres Oxbow et 2 281 milliers d'euros sur les titres Eider.

Concernant la société Eider SAS, présentant au 31.12.2014 une situation nette de 215 K€ par rapport à une valeur nette de titres de 20 374 K€, la société Lafuma SA a procédé à un test de dépréciation basé sur les flux de trésorerie futurs actualisés dont les principales hypothèses sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation de 9,00%,
- Un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sur la période du plan d'affaires, de 4% ;
- Une rentabilité opérationnelle cible de 10,4%.

Sur la base de ce test, une dépréciation additionnelle de 2 281 milliers d'euros, a été comptabilisée.

Une variation défavorable de 1 point du taux d'actualisation générerait une provision de 2,7 millions d'euros. Une variation défavorable de 1 point du taux de croissance à l'infini générerait une provision de 2,1 millions d'euros.

4.2.9.2. Créances rattachées à des participations et provisions

La variation des créances rattachées à des participations s'explique principalement par la conversion de la créance Oxbow en capital, et la reprise corrélative de la provision pour un montant de 28 151 milliers d'euros.

4.2.9.3. Autres immobilisations financières

Elles comprennent des titres immobilisés (37 K€), des dépôts, des prêts à un organisme gérant l'effort construction. Les titres auto détenus représentent un montant de 101 milliers d'euros au 31.12.2014 contre 109 K€ au 31.12.2013 :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Valeur brute des VMP à la clôture	0	0
Acquisitions de l'exercice		
Valeur d'achat des cessions de l'exercice		
Valeur brute des actions propres à la clôture	101	109
Acquisitions de l'exercice		6
Valeur d'achat des cessions de l'exercice		-8
Nombre d'actions à la clôture	8 294	8 294
Nombre d'actions acquises dans l'exercice	0	415
Nombre d'actions cédées dans l'exercice	0	539
Cours moyen des actions propres détenues à la clôture	13,10	13,10
Cours de clôture	12,20	14,00

4.2.10. Stocks et en-cours

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Matières premières	2 832	509
Provision pour dépréciation des matières premières	-1 719	-61
Produits et travaux en-cours	905	1 054
Produits finis	1 468	7 115
Provision pour dépréciation des produits finis		-110
Marchandises	7 791	6 066
Provision pour dépréciation des marchandises	-3 970	-3 749
Stocks et en-cours nets	7 307	10 824

4.2.11. Créances clients et comptes rattachés

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	11 328	9 764
Factures clients à établir	35	16
Provision pour créances douteuses	-1 119	-1 591
Créances clients et comptes rattachés, nets	10 244	8 187

La société Lafuma a résilié ses lignes d'affacturage en cours d'exercice. Au 31.12.2013, les lignes étaient utilisées à hauteur de 814 milliers d'euros.

4.2.12. Autres créances

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Fournisseurs débiteurs	952	233
Avoirs fournisseurs à recevoir	3	
Avances au personnel	61	2
Etat	4 271	4 822
Débiteurs Groupe	2 180	21 035
Organismes sociaux et divers	58	8
Autres créances	7 525	26 100

4.2.13. Etat des échéances des créances clients et autres

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
< 1 an	18 888	34 287
> 1 an		
Total	18 888	34 287

4.2.14. Disponibilités

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
VMP et actions propres Provision sur VMP et actions propres Disponibilités	1 134	13 073
Total	1 134	13 073
Valeur brute des VMP à la clôture	0	0
Acquisitions de l'exercice		
Valeur d'achat des cessions de l'exercice		

4.2.15. Comptes de régularisation actif

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Charges constatées d'avance Ecart de conversion actif	503 52	501 282
Comptes de régularisation actifs	555	783

4.2.16. Capital

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros, nombre de titres, €</i>	31.12.2014	31.12.2013
Capital social	56 885	47 903
Nombre d'actions ordinaires Nominal de l'action	7 110 669 8,00€	5 987 934 8,00€

Les variations s'analysent de la façon suivante :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2014

	Nombre d'actions	Capital social en milliers d'€	Nominal de l'action en €
Au 30.09.2013	3 487 934	27 903	8,00
Paiement du dividende en actions			
Augmentation de capital	2 500 000	20 000	
Au 31.12.2013	5 987 934	47 903	8,00
Paiement du dividende en actions			
Augmentation de capital	1 122 735	8 982	
Au 31.12.2014	7 110 669	56 885	8,00

4.2.17. Variation des capitaux propres

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Capitaux propres en début d'exercice	60 056	37 813
Affectation résultat exercice précédent	-12 710	-60 239
Report à nouveau	12 710	35 938
Réserve légale		
Autres réserves		24 300
Dividendes distribués		
Augmentation de capital		
Capital social	8 982	20 000
Primes	1 126	14 949
Résultat de l'exercice	-9 788	-12 710
Provisions règlementées	-524	5
Capitaux propres en fin d'exercice	59 851	60 056

4.2.18. Provisions règlementées

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Provision en début d'exercice	559	554
Dotation	18	57
Reprise	-542	-52
Provision pour amortissement dérogatoire en fin d'exercice	35	559

4.2.19. Provisions pour risques et charges

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Résultat d'exploitation		
Couverture USD	41	276
Avantage au personnel	120	573
Licenciements individuels	135	40
Résultat financier		
Provision pour risque de change	10	7
Résultat exceptionnel		
Provision pour charges de réorganisation	1 888	7 519
Provision pour litiges et contentieux	588	908
Provision pour autres charges	2 326	522
Provision pour risques et charges	5 108	9 845

Au 31 décembre 2014, le montant de la provision pour Indemnités de Fin de Carrière s'établit à 116 milliers d'euros contre 544 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les engagements de retraite sont actualisés et évalués pour des départs volontaires à la retraite à 65 ans pour les cadres et Etam et à 60 ans pour les ouvriers.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Indices pris en compte pour le calcul des engagements de retraite IBOXX € corporate non financial AA10+ Taux d'augmentation des salaires	1,78% 1,50%	3,03% 1,50%

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

Une provision de 1 630 milliers d'euros a été constituée pour couvrir des locaux inoccupés.

Les variations des provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Solde d'ouverture	Changement de méthode	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Solde de clôture
Au 30.09.2013	1 419	0	8 751	-637	0	9 533
Couverture USD	108		276	-108		276
Avantage au personnel	748		35	-18		765
Licenciements individuels	94			-55		39
Risque de change	1		7	-1		7
Réorganisations	7 106		670	-448		7 328
Litiges et contentieux	1 212		20	-92	-232	908
Autres charges	264		267	-9		522
Au 31.12.2013	9 533	0	1 275	-731	-232	9 845
Couverture USD	276		41	276		41
Avantage au personnel	765		29		516	278
Licenciements individuels	39		96			135
Risque de change	7		10	7		10
Réorganisations	7 328		727	6 087	238	1 730
Litiges et contentieux	908		110	22	408	588
Autres charges	522		2 070	93	173	2 326
Au 31.12.2014	9 845		3 083	7 820		5 108

4.2.20. Dettes financières et avances conditionnées

4.2.20.1. Analyse par catégorie de dettes

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts obligataires	0	4 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	2 427
Avances conditionnées	125	5
Comptes courants Groupe	8 386	639
Comptes courants hors Groupe	0	10 040
Financements à court terme	1 791	2 051
Intérêts courus à payer	10	4
Dettes financières	10 312	19 166

Les emprunts et crédits à long et moyen terme ont été souscrits en euros. La Société ne détient pas de dette soumise à covenant.

4.2.20.2. Variation des dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2013	Nouveaux	Remboursements	Variation	31.12.2014
Emprunts obligataires	4 000		-4 000		0
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 427		-2427		0
Avances conditionnées	5	125	-5		125
Comptes courants Groupe	639			7 747	8 386
Comptes courants hors Groupe	10 040			-10 040	0
Financements à court terme	2 051			-260	1 791
Intérêts courus à payer	4			6	10
Au 31.12.2014	19 166	125	-6 432	-2 547	10 312

4.2.21. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Fournisseurs	5 615	8 661
Effets à payer		
Factures non parvenues	3 010	3 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 625	11 978

4.2.22. Dettes fiscales et sociales

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Personnel et comptes rattachés	2	31
Charges de personnel à payer	675	1 330
Sécurité sociale et organismes sociaux	533	1 354
Charges sociales à payer	739	802
Etat, impôts et taxes	408	601
Taxes diverses à payer	100	104
Dettes fiscales et sociales	2 457	4 222

4.2.23. Autres dettes d'exploitation et diverses

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Dettes fournisseurs d'immobilisations	249	18
Clients créditeurs	270	265
Avoirs clients à établir	557	536
Créditeurs Groupe	591	9 378
Créditeurs divers	176	311
Autres dettes d'exploitation diverses	1 843	10 508

4.2.24. Etat des échéances des dettes

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
< 1 an	23 237	45 874
> 1 an et < 5 ans		
> 5 ans		
Total dettes	23 237	45 874

4.2.25. Produits à recevoir et charges à payer

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	34	14
Autres créances		
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	0	65
Fournisseurs et comptes rattachés	3 010	3 317
Dettes fiscales et sociales		
Ind. Congés payés, primes, gratifications et intéressement	675	1 330
Charges soc/ind CP, primes, gratifications et intéressement	647	666
Taxes diverses	93	131
Autres dettes clients	557	536
Autres dettes	0	48
Intérêts bancaires courus	11	4

4.2.26. Effectifs et rémunération des dirigeants

4.2.26.1. Effectif à la clôture par catégorie de personnel

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	44	81
Employés, techniciens et agents de maîtrise	59	111
Ouvriers	0	70
Effectif à la clôture de l'exercice	103	262

4.2.26.2. Effectif moyen par catégorie de personnel

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	59	80
Employés, techniciens et agents de maîtrise	68	112
Ouvriers	1	69
Effectif moyen	128	262

4.2.26.3. Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée aux membres des organes de direction et d'administration de la société Lafuma, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élève à 120 K€

4.2.27. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se répartissent de la manière suivante :

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Nantissement de la marque Lafuma	0	2 361
Nantissement des titres Millet et Oxbow	0	2 361

Les nantissements existants au 31/12/2013 ont été levés en 2014. Les nantissements au profit du Groupe CALIDA étant en cours de mise en place.

Au 31 décembre 2014, le DIF représente 6 697 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 950 heures sur l'exercice (contre 466 heures du 01.10.2013 au 31.12.2013).

4.2.28. Risques

4.2.28.1. Risques de liquidité

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie :

- de lignes de financement, court termes et crédits documentaires pour un montant global de 28,7 millions d'euros,
- d'une ligne de financement de type « revolving » pour un montant global de 20,0 millions d'euros auprès de la société Calida Finance AG, non utilisée au 31 décembre 2014 et avec une échéance finale au 31 décembre 2018.

Ces dettes ne sont pas soumises à des ratios bancaires.

Conformément aux dispositions du document d'information relatif à l'emprunt obligataire de 4 millions d'euros portant intérêt au taux de 6,50% l'an et à échéance le 2 octobre 2018 (code Valeur FR0011339647), le fond souscripteur Micado France 2018 a demandé le remboursement anticipé de cette obligation. Le remboursement a eu lieu le 28 février 2014.

Les comptes courants d'associés, court terme pour un montant total de 10,0 millions d'euros, octroyés au Groupe en avril 2013 et mai 2013, ont été intégralement remboursés le 13 février 2014, à l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10,1 millions d'euros. Ce remboursement n'a donc pas d'impact sur la trésorerie nette du Groupe.

Compte tenu de son niveau de trésorerie le groupe n'anticipe pas de besoin de tirage de la ligne de financement de type « revolving ». Néanmoins compte tenu de son activité organisée autour de deux saisons « été » et « hiver », et du décalage entre la période d'exigibilité par les fournisseurs de leurs échéances (février/mai pour la gamme « été » août/octobre pour la gamme « hiver ») et la période d'encaissement des clients (mai/septembre pour la gamme « été » et novembre/mars pour la gamme « hiver »), le Groupe pourrait être amené de manière exceptionnelle à utiliser cette ligne pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie au cours de l'année.

À titre de garantie de la ligne de financement de type « revolving », Calida Finance AG bénéficiera des nantissements suivants : nantissement des titres Oxbow, Eider, Millet et Lafuma Mobilier. Ces nantissements sont en cours de mise en place.

4.2.28.2. Risques de taux d'intérêt

Les engagements faisant l'objet d'un risque de taux sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A – 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)	2 427	2 427		
Emprunts et autres dettes à taux fixes	4 000	4 000		
Autres dettes financières à court terme à taux variable	12 739	12 739		
Total au 31.12.2013	19 166	19 166		
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)				
Emprunts et autres dettes à taux fixes				
Autres dettes financières à court terme à taux variable	10 312	10 312		
Total au 31.12.2014	10 312	10 312		

Ces dettes sont essentiellement en euros. Au 31 décembre, tout comme au 31 décembre 2013, il n'y a plus de couverture de taux.

4.2.28.3. Risques de taux de change

La société se couvre principalement sur le dollar à l'import. La société a pour politique de ne pas spéculer sur l'évolution des devises. En conséquence, nous mettons en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires. Le détail de l'exposition au 31 décembre 2014 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Il s'agit d'achats de Flexitermes permettant de couvrir un volume de devises, à un taux déterminé, pendant 1 an.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe présente un montant d'achat en dollars supérieur à celui de ses ventes.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres devises
Actifs monétaires	5 642	89	0	63	10	187
Passifs monétaires	8 688				1 141	
Exposition nette au 31.12.2014	-3 046	89	0	63	-1 131	187
Actifs monétaires	20 486	19	0	45	1 931	547
Passifs monétaires	31 594					
Exposition nette au 31.12.2013	-11 108	19	0	45	1 931	547

Au 31.12.2014 et au 31.12.2013, les couvertures étaient les suivantes :

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Flexiterm USD Couvertures de change au 31.12.2014	1 560 1 560		22 463 22 463	22 463 22 463		
Option de change USD Couvertures de change au 31.12.2013	0	582 582	16 700 16 700	16 700 16 700	0	0

4.2.29. Avals et cautions donnés

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Millet	0	1 000
Le Chateau	0	2 100
Lafprom	0	5 125
Lallemand	2 052	2 241
Oxbow	786	
Lafuma	170	170
Cautions solidaires envers les banques, pour les filiales du Groupe	31 200	
Total des avals et cautions donnés	34 208	10 636

4.2.30. Tableau concernant les entreprises liées

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Actif immobilisé		
Participations financières	124 253	86 108
Créances rattachées à des participations	42 415	73 294
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	8 853	5 249
Autres créances	3 816	2 237
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 984	5 030
Autres dettes	24 477	13 939

4.2.31. Autres Informations

4.2.31.1. Passifs éventuels

Lafuma conteste deux factures de 480 milliers d'euros. Sur avis motivé et favorable de ses avocats, la société a décidé de ne pas comptabiliser ces factures, estimant ne pas les devoir.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autre passif pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA.

4.2.32. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

La société Lafuma a reçu un avis de vérification le 2 mars 2015 de la part de l'administration fiscale sur les périodes du 01 octobre 2011 au 31 décembre 2013.

4.2.33. Filiales et participations – valeurs mobilières

Sociétés filiales	Capital	% détenus	Val. brute titres détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en EUR
	Autres capitaux propres en devise locale		Val. nette titres détenus en EUR	Cautions en EUR	Résultat en EUR	
LAFUMA HONG KONG (en HKD taux moyen : 1 EUR = 10,290724 HKD)	10 000 (4 226 264)	99,00%	316 571 0	3 777 118	8 943 015 (1 052 692)	
LAFUMA HUNGARIA (en HUF taux moyen : 1 EUR = 299,216749 HUF)	51 350 000 301 802 798	100,00%	672 869 672 869		1 871 386 134 025	
LAFROM en EUR	94 240 11 887 751	100,00%	5 365 685 5 365 685		53 802 370 6 042 036	
LWA en EUR	66 931 231 268	99,96%	439 788 314 199		119 485 (101 974)	
MILLET en EUR	3 234 218 8 339 976	100,00%	6 880 026 6 880 026	4 921 093	47 281 163 2 624 310	
LAFUMA AMERICA (en USD taux moyen : 1 EUR = 1,327135 USD)	24 500 (2 828 649)	100,00%	18 951 0	3 158 671	3 948 929 (45 023)	
LAFUMA BV en EUR	113 445 (5 447 410)	100,00%	115 000 0	5 507 526	1 011 664 (257 586)	
LMO en EUR	10 000 (32 328)	100,00%	418 303 0	731 729	2 276 287 163 292	
SHERPA LOGISTIQUE en EUR	373 570 (165 515)	100,00%	980 000 208 034		6 536 888 (174 360)	
LALLEMAND en EUR	925 540 2 279 362	100,00%	1 059 796 1 059 796		6 008 887 570 641	1 090 000
LAFUMA GROUP GMBH en EUR	285 000 (7 217 790)	100,00%	751 002 0	7 120 519	402 465 (774 259)	
LAFUMA CHINA (en CNY taux moyen : 1 EUR = 8,152607 CNY)	1 655 420 (8 549 492)	100,00%	204 625 0	84 414	0 15 657	
LMKK (en JPY taux moyen : 1 EUR = 140,279446 JPY)	10 000 000 (26 826 893)	100,00%	1 200 445 0	3 826 513	12 689 763 (75 288)	
LAFUMA GROUP SL en EUR	475 000 (663 898)	100,00%	480 000 0	327 363	460 756 1 124	
OXBOW en EUR	50 000 109 896	100,00%	69 320 757 341 388	2 711 262	25 669 800 110 776	
PACCARD DIFFUSION en EUR	150 000 (13 550)	100,00%	1 127 849 1 127 849	159 559	360 067 (136 032)	
BIG PACK NEW TECHNOLOGY (en CNY taux moyen : 1 EUR = 8,152607 CNY)	15 029 780 (4 160 638)	100,00%	1 506 938 1 456 568		3 462 859 (101 040)	
KANION (en PLN taux moyen : 1 EUR = 4,179522 PLN)	697 900 (3 079 365)	51,00%	90 103 0	884 017	33 318 (171 021)	
EIDER en EUR	2 020 000 (1 804 509)	100,00%	23 958 193 18 093 017	6 399 149	20 951 124 (804 225)	
LAFUMA MOBILIER en EUR	9 262 561 1 003 541	100,00%	9 262 561 9 262 561	0	28 409 427 1 004 278	
LAF2 en EUR	10 (2 937)	100,00%	10 10		0 (2 862)	
SCI ANNEYRON 1 en EUR	1 000 (909)	99,99%	999 999		0 (909)	
MILLET MOUNTAIN GROUP SWITZERLAND (en CHF taux moyen : 1 EUR = 1,214820 CHF)	100 000 (23 297)	100,00%	82 875 82 875		142 996 (19 177)	
LAFROM TUNISIE (en TND taux moyen : 1 EUR = 2,244969 TND)	100 000 2 202 467	0,0010%	0,01 0,01		3 261 551 976 613	206
TOTAL SOCIETES FILIALES			124 253 345			
TITRES IMMOBILISES			37 329			
ACTIONS PROPRES			101 168			
SICAV et FCP			0			
TOTAL VALEURS MOBILIERES (valeur brute)			124 391 842			

4.2.34. Résultat des 5 derniers exercices

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013 (3 mois)	30.09.2013	30.09.2012	30.09.2011
Capital fin de l'exercice					
Capital social	56 885	47 903	27 903	27 903	27 903
Nombre d'actions ordinaires	7 110 669	5 987 934	3 487 934	3 487 934	3 487 934
Opérations et résultats					
CA HT	35 677	12 389	67 181	74 337	80 206
Résultat avant impôt et participation, avant amortissements et provisions	-7 655	-338	1 655	12 251	688
Impôts sur le bénéfice	-1 596	-376	-2 745	-1 757	-1 571
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	3 729	12 748	64 631	6 337	-6 165
Résultat net	-9 788	-12 710	-60 231	7 670	8 424
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôt et participation, avant dot amortissements et provisions	-0,85	0,01	1,26	4,02	0,65
Résultat après impôt et participation, dot amortissements et provisions	-1,38	-2,12	-17,27	2,20	2,42
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	128	262	285	299	300
Masse salariale	4 777	2 409	10 975	10 673	10 917
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	2 041	1 216	4 731	4 775	4 845

4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **LAFUMA SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.2.1 de l'annexe relative à la comparabilité des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 56 654 K€, sont évalués selon les modalités décrites aux notes de l'annexe 4.2.2.6 et 4.2.9.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses.

- La société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4.2.2.7 de l'annexe.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs recouvrables et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Associé

Sylvain Lauria

Associé

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE



5.1. Conseil d'administration	121
5.2. Direction générale	124
5.3. Commissaires aux comptes	127
5.4. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	128
5.5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	138

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'assemblée générale, peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, est composé de neuf administrateurs :

	Date de première nomination	Date de fin de mandat (i)
Président – Directeur Général		
Félix SULZBERGER	28.01.2004	2019
Administrateurs		
COMIR, représentée par Christian HAAS	10.09.2001	2017
Jean-Pierre MILLET	24.01.2007	2016
Caroline BARBETY-MEBROUK	03.02.2009	2019
CDC Entreprises Elan PME, représentée par Isabelle GINESTET-NAUDIN	21.03.2012	2018
Calida Holding AG, représentée par Thomas STÖCKLIN	24.02.2014	2019
Daniel GEMPERLE	20.12.2013	2019
Philippe BERNAUD	20.12.2013	2019
Manuela OTTIGER	10.09.2014 (ii)	2019

(i) : Assemblée générale se tenant l'année indiquée, statuant sur les comptes clos au 31.12 de l'année précédente.

(ii) : Madame Manuela OTTIGER est nommée à titre provisoire par le conseil d'administration du 10 septembre 2014, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Représentation des femmes et des hommes : le Conseil compte 3 femmes sur 9 membres, soit un tiers des membres du Conseil.

5.1.2. Fonctions ou mandats des membres du Conseil d'Administration

Monsieur Félix SULZBERGER, Président - Directeur général

Renouvelé par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Adresse professionnelle : Calida Holding AG, Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse

Principales fonctions exécutives :

- CEO et membre du conseil de Calida Holding AG ;
- Président-Directeur Général d'Aubade SAS ;
- Membre du conseil (Beirat) de Finatem GmbH, Frankfurt am Main, Allemagne

COMIR, représentée par Monsieur Christian HAAS

Renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 2 février 2011, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

Autres fonctions :

- Président Directeur Général de SOPARCIF
- Président Directeur Général de Matinvest
- Président Administrateur Délégué de Cofir (Belgique)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Guy Degrenne
- Directeur Général de Senlisienne de Portefeuille
- Administrateur Délégué de MI 3 SA (Luxembourg)
- Vice-Président Directeur Général de Maignon Investissements et gestion
- Représentant permanent de la société Mandala (Hong-Kong)
- Président Directeur Général de Micalux (Luxembourg)
- Vice-Président Directeur Général de Mi Care (Luxembourg)
- Administrateur de Calida Holding AG

Adresse professionnelle : 27 avenue Etienne Audibert, Z.I. BP 30169, 60305 Senlis Cedex, France

Monsieur Jean-Pierre MILLET

Renouvelé par l'assemblée générale mixte du 18 février 2010, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

Autres fonctions :

- Président du Conseil d'Administration de Jetfly Aviation (Luxembourg)
- Managing Partner de PrimeStone Capital

Adresse professionnelle : 17, Chemin de Coudrée, 1223 Cologny, Suisse

Madame Caroline BARBERY-MEBROUK, administrateur indépendant

Renouvelée par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Autres fonctions :

- Group CFO Ebuzzing

Adresse professionnelle : 17 rue de Buci, 75006 Paris, France

CDC Entreprises Elan PME, représentée par Madame Isabelle GINESTET-NAUDIN

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2012, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2017, à tenir en 2018.

Autres fonctions :

- Membre du Comité de Surveillance de FPPM L'EUROPEENNE DE MARBRE SAS
- Président du Comité de Surveillance de JING SAS
- Président du Comité de Surveillance de MCGP SAS
- Président du Comité de Surveillance de FARGES SAS
- Président du Comité de Surveillance de SAVOIR FAIRE HOLDING SAS
- Membre du Comité de Surveillance de TARTES KLUGER
- Membre du Comité Stratégique de BJ PARIS SAS
- Président du Comité Stratégique de SAS 75
- Président du Conseil de Surveillance de CINE INVEST SA
- Président du Conseil de Surveillance de GIHU SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de FC BC GROUPE SAS
- représentant de CDC ENTREPRISES ELAN PME, administrateur (Conseil d'Administration) de MEDIA PARTICIPATIONS PARIS SA

- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENT, administrateur (Conseil d'Administration) d'AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT SA
- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENT, administrateur (Conseil d'Administration) d'AVENIR TOURISME SA
- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENT, administrateur (Conseil d'Administration) de CENTRE EUROPEEN CINEMATOGRAPHIQUE RHONE-ALPES SA
- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENTS, administrateur (Conseil d'Administration) de FSI REGIONS SAS
- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENT, administrateur (Conseil d'Administration) d'INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINEMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES SA
- représentant de BPIFRANCE INVESTISSEMENT, membre du Conseil de Surveillance de BOIS ET SCIAGES DE SOUGY SA

Adresse professionnelle : CDC Entreprises, 137 Rue de l'Université, 75007 Paris, France

Calida Holding AG, représentée par Monsieur Thomas STÖCKLIN

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Autres fonctions :

- CFO de Calida Holding AG

Adresse professionnelle : Calida Holding AG, Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse

Monsieur Daniel GEMPERLE

Nommé par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Autres fonctions :

- COO de Calida Holding AG

Adresse professionnelle : Calida Holding AG, Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse

Monsieur Philippe BERNAUD

Nommé par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Autres fonctions :

- Calida Holding AG, Directeur Général de la marque Aubade

Adresse professionnelle : Calida Holding AG, Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse

Madame Manuela OTTIGER

Nommée à titre provisoire par le conseil d'administration du 10 septembre 2014, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, mandat expirant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Autres fonctions :

- CHRO de Calida Holding AG

Adresse professionnelle : Calida Holding AG, Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été incriminé ni n'a été l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires. Par ailleurs, aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

5.1.3. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de Lafuma SA des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Il est rappelé que Monsieur Felix SULZBERGER, administrateur à titre personnel et Président - Directeur général de la société Lafuma est également CEO de Calida Holding AG, actionnaire de la société Lafuma.

Trois conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce du fait que Calida Holding AG détient plus de 10 % des droits de vote de la Société et que Monsieur Félix SULZBERGER, CEO de la société Calida Holding AG, exerce les fonctions de Président-Directeur Général de Lafuma SA, ont été approuvées et conclues au cours de l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2013.

5.1.4. Administrateurs indépendants

Dans le cadre de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration a déterminé des critères qui permettent de qualifier objectivement un administrateur indépendant :

- détenir directement ou indirectement moins de 3% du capital social de la Société et n'avoir aucune fonction dans le Groupe autre que la fonction d'Administrateur et/ou membre d'un Comité.
- ne pas avoir de lien de parenté ou de subordination avec un autre actionnaire détenant plus de 3% du capital social.

Sur la base des critères retenus, est qualifiée d'administrateur indépendant Madame Caroline BARBERY – MEBROUK.

5.2. DIRECTION GENERALE

5.2.1. Président – Directeur Général

Lors de sa réunion du 20 décembre 2013, le Conseil d'administration a reconduit Monsieur Félix SULZBERGER dans ses fonctions de Président – Directeur général pour 6 ans.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Félix SULZBERGER dirige les travaux du Conseil d'administration. Il veille également, aidé par des comités constitués, au bon fonctionnement des divers organes de direction de la Société.

En l'application de l'article L.225-56 du Code de commerce, Monsieur Félix SULZBERGER dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Lors du renouvellement de son mandat, et dans un esprit de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a réitéré des limitations d'ordre interne, relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature et de leur montant.

5.2.2 Direction du Groupe et des pôles

Direction du Groupe

Le Conseil d'Administration et les comités associés déterminent les orientations de l'activité du Groupe et veillent à leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration dans sa fonction de comité d'audit a notamment pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière, ainsi que la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Monsieur Félix SULZBERGER assume les fonctions de Président - Directeur général et dirige à ce titre le Groupe. Il engage la société Lafuma par sa signature et délègue à ses collaborateurs les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Monsieur Félix SULZBERGER est assisté par les comités de direction des trois pôles.

Comités de Direction Pôle

Chacun des trois pôles du Groupe (Montagne, Mobilier et Surf) est piloté par un Comité de Direction animé par le Directeur de pôle. Les fonctions industrielles, commerciales, financières et ressources humaines y sont représentées. Le Président du groupe Lafuma y assiste régulièrement. Des invités participent sur demande selon l'agenda des sujets à traiter.

Ces comités ont pour mission d'assurer le suivi courant de l'activité des sociétés constituant les pôles et de mettre en œuvre les décisions arrêtées par le Président et par le Conseil d'administration.

Le Président du Groupe lors des Comités de direction des pôles, fait le suivi des performances de gestion du Groupe, il coordonne les actions entre pôles, et communique la politique commune à suivre sur les sujets transversaux.

5.2.3. Rémunération des dirigeants et des mandataires

Rémunération des administrateurs

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence. Au cours de l'exercice 2011, le Conseil a modifié son règlement intérieur pour adopter de nouvelles règles de rémunération des administrateurs sous forme de jetons de présence. Cette rémunération dépend désormais de plusieurs critères :

- L'assiduité aux réunions du Conseil,
- La participation à des comités de travail,
- La responsabilité en qualité de Président d'un comité.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2014 a approuvé la répartition des jetons de présence à hauteur de 33 700 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- | | |
|------------------------------------|----------|
| • Société COMIR | 9 400 € |
| • Monsieur Jean-Pierre MILLET | 7 400 € |
| • Madame Caroline BARBERY-MABROUK | 10 500 € |
| • Société CDC Entreprises Elan PME | 6 400 € |

Au cours de l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013 aucun jeton de présence n'a été attribué aux administrateurs.

Rémunération du Président - Directeur général

La rémunération brute versée sur l'exercice clos le 31.12.2014 à Monsieur Félix SULZBERGER, Président - Directeur général, par les sociétés du Groupe s'est élevée à une rémunération fixe de 120 000 €. La rémunération versée au titre de l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013 était de 30 000 €.

Les éléments de rémunération sont fixés et revus par le comité des rémunérations composé de membres du conseil d'administration qui se réunit généralement une fois par an. Ce comité a la responsabilité de décider de la rémunération variable annuelle du Directeur général eu égard à des critères de performances quantitatives (EBITDA, Chiffre d'Affaires, Besoin Fonds de Roulement principalement) et de performances qualitatives (stratégie, développement, international principalement).

Au 31 décembre 2014, aucune provision pour retraite n'est comptabilisée pour Monsieur Félix SULZBERGER.

La situation de Monsieur Félix SULZBERGER relative au contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence peut se résumer comme suit :

Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Non	Non	Non

Monsieur Félix SULZBERGER ne bénéficie pas de stocks options ou d'actions gratuites. Il est l'unique mandataire social dirigeant de la société Lafuma.

Conventions

Les conventions conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des commissaires aux comptes inclus dans le présent rapport.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, le Président a établi la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et les personnes physiques ou morales énumérées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Une convention réglementée nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été approuvée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Autres informations

Les informations concernant l'assemblée générale des actionnaires ainsi que les informations concernant les dispositions éventuelles mises en œuvre en cas d'offre publique d'achats sont données dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le Groupe Lafuma » du présent document.

5.3. CONTRÔLE DES COMPTES

5.3.1. Commissaires aux Comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young

1-2 place des Saisons – 92 400 COURBEVOIE

Associé signataire : Sylvain Lauria

Date du premier mandat : 2014

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 pour statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2019.

Grant Thornton

100, rue de Courcelles – 75017 PARIS

Associé signataire : Frédéric Jentellet (depuis l'exercice 2014)

Date du premier mandat : 2009

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2020 pour statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2019.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

1-2 place des Saisons – 92400 COURBEVOIE

Institut de Gestion et d'Expertise Comptable

3, rue Léon Jost – 75017 PARIS

A l'issue de son mandat venu à échéance lors de l'assemblée générale qui s'est réunie le 30 avril 2014, le cabinet Deloitte & Associé n'a pas été reconduit.

5.3.2. Honoraires des commissaires aux Comptes

Voir information en paragraphe 3.2.17.2 du présent document.

5.4. RAPPORT DU PRESIDENT

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport, joint au rapport de gestion sur les activités de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, a été approuvé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2015. Il est mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle. Nos commissaires aux comptes ont établi leur rapport, conformément à l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

Le rapport couvre la société-mère Lafuma SA ainsi que l'ensemble des filiales consolidées contrôlées à plus de 50%.

Ce rapport présente la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'Administration et de la Direction générale, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

5.4.1. Gouvernance appliquée au sein du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Code de gouvernance

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code de gouvernance Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, comme référentiel pour l'organisation et le suivi de la gouvernance dans le Groupe.

Le Conseil considère que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) du Code de gouvernement Middlenext (ci-après le Code de référence) sont adaptées à la société Lafuma, au regard de sa taille et de la structure de son capital.

Néanmoins, compte tenu de la situation économique particulière de la société Lafuma depuis l'exercice 2012/2013 et de la prise de contrôle par Calida le 23 décembre 2013, le Conseil a souhaité réduire le nombre de ses membres d'une part (de 12 à 6) et accueillir de nouveaux administrateurs (3) appartenant au groupe Calida d'autre part afin de bénéficier d'un conseil resserré, pouvant être très régulièrement sollicité dans une période clé de l'entreprise. Au 31 décembre 2014, le conseil est composé de 9 membres. Conséquence de cette nouvelle organisation, la société Lafuma n'est plus en mesure de respecter les quinze recommandations dans le Code de référence qui concernent plus particulièrement les dirigeants et le Conseil d'Administration, en particulier les recommandations relatives au nombre d'administrateurs indépendants et à la rotation des mandats. Le Conseil d'Administration sera attentif au cours des prochains exercices aux modalités de sa gouvernance et informera les actionnaires des modalités d'application des recommandations du code de référence.

Le Code de référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites est disponible sur le site internet : www.middlenext.com.

La société a par ailleurs adopté au cours de l'exercice 2010 un règlement intérieur du conseil d'administration. Ce règlement intérieur évolutif a été modifié le 20 mars 2013, afin de tenir compte de l'évolution de la gouvernance et contient dorénavant notamment une limitation précise des pouvoirs du Président Directeur Général et le 24 février 2014 afin de refléter la simplification de l'organisation et de rendre au Conseil d'administration ses fonctions de comité d'audit.

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée en 2.1.1. La Société a pour volonté de constituer un Conseil d'administration basé sur la diversité et l'expérience de chacun des membres qui le compose. Il est ainsi formé de neuf administrateurs :

- Monsieur Félix SULZBERGER, administrateur à titre personnel et Président-Directeur Général de la société Lafuma, est également CEO de Calida Holding AG, actionnaire de la société Lafuma, et Directeur Général du Groupe Calida ;
- quatre administrateurs représentant, directement ou indirectement, les quatre principaux actionnaires (COMIR, Calida Holding AG, CDC Entreprises Elan PME et Monsieur Jean-Pierre MILLET) ;

- trois administrateurs exerçant d'autres fonctions au sein du Groupe Calida : Madame Manuela OTTIGER et Messieurs Daniel GEMPERLE et Philippe BERNAUD ;
- 1 administrateur indépendant : Madame Caroline BARBERY MEBROUK.

Le Conseil intègre quatre membres étrangers : Messieurs Félix SULZBERGER et Daniel GEMPERLE, Monsieur Thomas STÖCKLIN – représentant de Calida Holding AG et Madame Manuela OTTIGER, tous quatre de nationalité suisse.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les 24 février, 5 juin, 10 septembre, 7 novembre et 10 décembre 2014.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur, applicable à tous ses membres actuels et à venir.

Le Règlement Intérieur établit les règles applicables sur les points suivants :

- les procédures de fonctionnement du Conseil et les pouvoirs du Président - Directeur général,
- les informations transmises régulièrement aux membres du Conseil,
- les comités constitués du Conseil d'administration ayant en charge de préparer les travaux du Conseil en apportant un éclairage technique,
- la rémunération des membres du Conseil,
- la notion d'administrateur indépendant.

Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du conseil.

Un calendrier des conseils est établi en début d'exercice et des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins huit jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres participe.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'un seul mandat.

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois. L'ensemble des administrateurs étaient présents ou représentés lors des 5 conseils d'administration. Le taux moyen de participation, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de 100 %.

Comités constitués

Afin de faciliter le suivi de ses missions, et sous son autorité, le Conseil d'administration a constitué deux comités d'études : un comité des nominations et des rémunérations et un comité stratégique.

Comité des nominations et des rémunérations

Il est composé de deux membres, renouvelés à l'occasion de l'évolution de la composition du Conseil suite à l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 et confirmés par le conseil d'administration du 10 décembre 2014 :

- Monsieur Christian HAAS, président du Comité,
- Monsieur Jean-Pierre MILLET,

Le Comité est chargé de valider les propositions du Président Directeur Général en ce qui concerne la nomination et la rémunération des Membres du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que des principaux cadres supérieurs du Groupe.

Outre le salaire, son opinion porte aussi sur l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, sur les droits à la retraite et aux régimes de prévoyance et sur les avantages en nature dont ils pourraient bénéficier.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les 24 février et 25 novembre 2014.

Comité stratégique

Le Comité Stratégique, renouvelé à l'occasion de l'évolution de la composition du Conseil suite à l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 est composé de :

- Monsieur Felix SULZBERGER, Président,
- Monsieur Christian HAAS,
- Madame Caroline BARBERY-MABROUK
- Madame Isabelle GINESTET-NAUDIN
- Monsieur Jean-Pierre MILLET

Il a pour mission d'accompagner la mutation en cours du Groupe Lafuma et d'examiner la mise en œuvre du plan d'actions arrêté dans le plan de développement à trois ans. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité stratégique s'est réuni deux fois, les 5 juin et 10 décembre 2014.

Comité d'audit

Par ailleurs, les travaux précédemment confiés à un comité d'audit sont dorénavant assumés directement par le conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'Audit, à la demande du Président. Ils sont présents en particulier à la séance du Conseil d'Administration rassemblée en formation de Comité d'audit, chargée d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le Conseil d'administration rassemblée en formation de Comité d'audit, est chargé des missions telles que prescrites par l'article L. 823-19, al.3 à 8 du Code de commerce, et notamment de :

- l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière,
- la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité d'audit s'est réuni à l'occasion de l'examen des comptes annuels (19 février 2014) et le Conseil d'administration statuant en configuration de comité d'audit s'est réuni à l'occasion de l'examen des comptes semestriels (10 septembre 2014).

5.4.2. Procédures de contrôle interne

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens et en la circularisation de questionnaires internes visant à recenser les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe. La rédaction s'est également appuyée sur le Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financiers.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe sont applicables à la société mère et à ses filiales contrôlées. Les dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres de chacune des sociétés pour tenir compte, notamment de la taille de chaque société. Consécutivement à la réorganisation entreprise en 2013, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont déployés progressivement, en collaboration avec les équipes de chacun des trois pôles.

Acteurs et organisation de la gestion des risques et du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel permettant, avec des moyens raisonnables, d'atteindre les objectifs suivants :

- l'identification des risques inhérents à l'exploitation
- l'optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données,
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- la conformité des opérations aux lois et règlements,
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe.

La Direction générale et les directeurs des pôles ont la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Le Conseil d'administration prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs. L'équipe de contrôleurs Groupe a pour mission de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques.

La décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer de larges pouvoirs aux responsables des trois pôles, en contrepartie d'un suivi et de comptes rendus exigeants.

Chaque Pôle est géré sous la responsabilité d'un directeur ayant l'autorité hiérarchique sur les équipes des sociétés faisant partie du pôle dont il a la charge et disposant de ses propres fonctions support. D'autre part, chaque Directeur de pôle exerce une responsabilité opérationnelle sur l'activité des filiales internationales relevant de sa responsabilité.

Les activités de production, de logistique et de système d'informations relèvent d'un Directeur des Opérations en charge notamment du suivi des matières premières entrant dans le processus de fabrication.

Chaque pôle dispose de contrôleurs de gestion opérationnels et une équipe de contrôleurs Groupe s'assure de l'homogénéité des procédures et des bonnes pratiques administratives et financières.

Limites

Les dispositifs mis en œuvre de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent cependant pas fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à s'assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables, et la fiabilité des comptes publiés et des informations communiquées au marché
- l'application des orientations fixées par la Direction générale et par la direction financière
- la préservation des actifs
- et, dans la mesure du possible, la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières

Il s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation générale des fonctions comptables et financières au sein de chacun des trois pôles
- les outils informatiques centralisés
- l'élaboration d'un reporting mensuel
- la consolidation mensuelle statutaire des comptes
- l'anticipation des besoins de trésorerie

Organisation des fonctions comptables et financières

Les fonctions comptables et financières sont décentralisées dans chacune des entités afin de prendre en compte les spécificités locales, et contrôlées au niveau des trois pôles. L'organisation comptable en processus est encouragée afin de permettre une meilleure séparation des tâches.

Une fonction Groupe assure la consolidation des trois pôles ainsi que le contrôle notamment des besoins de trésorerie.

Centralisation des systèmes d'information

Le Groupe a organisé son système d'information autour d'un progiciel de gestion spécifique à l'industrie textile qui est utilisé par d'autres groupes significatifs de ce secteur. Ce progiciel représente le cœur de l'architecture informatique autour duquel sont interfacés des outils de gestion spécifiques : logiciels comptables, de consolidation, logiciel de conception textile, logiciel ou développement spécifiques concernant la logistique. Ce système d'information concerne l'ensemble des sociétés du Groupe en Europe.

Au cours des derniers exercices, le Groupe a poursuivi cette politique en procédant à l'extension du système d'information aux filiales internationales et à l'amélioration de la sécurité.

L'extension de l'outil informatique à l'ensemble des sociétés du Groupe favorise les échanges d'informations. Il présente en revanche le risque de concentrer les traitements informatiques et la sauvegarde des données sur un seul site.

Elaboration du reporting mensuel

Le reporting de gestion mensuel assure le suivi des performances de chacun des trois pôles au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont assurées par le Reporting Groupe. Ce reporting permet notamment, d'analyser les écarts par rapport à l'année précédente et d'actualiser les prévisions de résultats.

Le contrôle de gestion de chaque pôle a mis en œuvre un reporting consolidé mensuel intégrant l'analyse du chiffre d'affaires, de la marge, et des frais d'exploitation d'une part. Une analyse consolidée du besoin en fonds de roulement est également produite (stocks, clients et fournisseurs).

Consolidation mensuelle statutaire

Le Groupe procède à une consolidation statutaire complète mensuelle (à l'exception des clôtures de janvier et de juillet) permettant, entre autre, de valider les situations réalisées par le contrôle de gestion.

En amont de la consolidation, la direction du contrôle Groupe émet, auprès des pôles, des instructions précisant les règles, le calendrier, et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les sociétés transmettent les éléments nécessaires à la consolidation (balances comptables et documents annexes), à l'équipe de consolidation. Les retraitements de consolidation et les éliminations inter-compagnies sont effectués par l'équipe de consolidation.

Lors des consolidations semestrielles et annuelles, des missions d'audit externe sont effectuées par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats.

A l'issue des travaux réalisés par les Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration dans sa configuration de comité d'audit, étudie les états financiers et présente ses recommandations au Conseil d'Administration.

Anticipation des besoins de trésorerie

La gestion de la trésorerie et des besoins de trésorerie est effectuée en application d'une procédure de bonne pratique, émise par le Groupe.

Le Groupe a organisé son suivi de trésorerie de la façon suivante :

- suivi quotidien de la position de trésorerie effectué par chacune des entités
- prévisions mensuelles réalisées sur 3 mois glissants
- prévisions des besoins en devises sur l'année
- prévisions des besoins mensuels sur un an présentés au Conseil d'administration afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour engager le Groupe
- consolidation des besoins des 3 pôles et affectation des ressources en fonction de la saisonnalité.

5.4.3. Gestion des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risques généraux d'exploitation

Fournisseurs et matières

Le Groupe développe un partenariat industriel sur la recherche et le développement des produits, avec ses fournisseurs stratégiques. Certaines matières sont exposées à des variations de cours de marché : matières plastiques ou cuir. Le Groupe se protège par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

Saisons

Le Groupe travaille ses collections selon un rythme à deux saisons (printemps/été et automne/hiver). L'essentiel des ordres clients (70 % à 80 % selon les marques) sont des commandes de pré-saisons, le solde étant du réassort.

Le réassort est soumis aux aléas climatiques comme à la conjoncture économique et aux derniers comportements du consommateur. Dans l'hypothèse d'une mauvaise saison qui se traduirait non seulement par une faiblesse du réassort mais aussi par un niveau de stock élevé chez les clients, le Groupe doit alors s'adapter pour la saison de l'année suivante en prévoyant notamment une réduction de ses ordres de fabrication au titre des commandes de pré-saison.

Le Groupe a atténué les risques saisonniers par la diversification de son offre et par l'internationalisation de ses ventes. L'activité du mobilier de plein air à marque Lafuma se vend essentiellement en période estivale, alors que la marque Eider est une marque orientée « hiver » avec une dominante sur l'offre ski.

Néanmoins, la conjonction successive de conditions météorologiques défavorables est de nature à impacter défavorablement l'activité.

Risques industriels et environnementaux

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Des audits environnementaux ont lieu régulièrement sur l'ensemble de ses sites industriels : les axes d'amélioration relevés sont intégrés dans un plan d'action pluriannuel.

Pour ce qui concerne les sous-traitants, le Groupe procède à des audits environnementaux et « d'ethic compliance » destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables en application de la charte de développement durable.

Les fournisseurs sont visités régulièrement et notés selon un grade de couleur (vert, orange, rouge). Ils font l'objet d'un rapport avec un plan de progrès dans le souhait de voir s'améliorer les pratiques environnementales et sociales. Les fournisseurs ne répondant pas aux critères minimum de la charte sont exclus.

En quelques années, sous l'influence des audits réalisés par le Groupe ou d'autres marques qui entreprennent une démarche équivalente, des progrès sensibles ont été réalisés par la plupart des fournisseurs, en Asie notamment.

Risques juridiques et fiscaux

Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de contrats commerciaux et industriels liés à son activité économique. En cas d'interruption de ces contrats ou de litiges afférents, les risques font l'objet d'une analyse détaillée et sont provisionnés si nécessaire conformément aux règles comptables en vigueur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe qui ne serait pas provisionnée.

Risques fiscaux

La société Lafuma SA a reçu, postérieurement à la clôture, un avis de contrôle fiscal pour les exercices 2011 à 2013.

Propriété industrielle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets ou de modèles (10 à 15 dépôts par an).

Les marques et logos sont déposés dans la plupart des pays du monde et protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial auprès de l'OMCI, au niveau communautaire voire au niveau national.

Le Groupe reste très vigilant sur le respect de ses marques, logos, brevets et modèles. Des actions en contrefaçon peuvent être engagées pour faire valoir ses droits et confirmer l'intention de les défendre. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays. Le Groupe est notamment très vigilant sur les copies concernant le mobilier où les modèles sont développés sur des bases pluriannuelles.

Risques financiers

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Au 31 décembre 2014, le Groupe est détenteur d'une trésorerie nette de 12 145 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie :

- de lignes de financement, court termes pour un montant global de 28,7 millions d'euros,
- d'une ligne de financement de type « revolving » pour un montant global de 20,0 millions d'euros auprès de la société Calida Finance AG, non utilisée au 31 décembre 2014 et avec une échéance finale au 31 décembre 2018.

Ces dettes ne sont pas soumises à des ratios bancaires.

Conformément aux dispositions du document d'information relatif à l'emprunt obligataire de 4 millions d'euros portant intérêt au taux de 6,50% l'an et à échéance le 2 octobre 2018 (code Valeur FR0011339647), le fond souscripteur Micado France 2018 a demandé le remboursement anticipé de cette obligation. Le remboursement a eu lieu le 28 février 2014.

Les comptes courants d'associés, court terme, pour un montant total de 10 m€, octroyés au groupe en avril et mai 2013, ont été pour partie incorporés au capital le 13 février 2014 dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (5,5 m€), et pour le solde, remboursés

Compte tenu de son niveau de trésorerie le groupe n'anticipe pas de besoin de tirage de la ligne de financement de type « revolving ». Néanmoins compte tenu de son activité organisée autour de deux saisons « été » et « hiver », et du décalage entre la période d'exigibilité par les fournisseurs de leurs échéances (février/mai pour la gamme « été » août/octobre pour la gamme « hiver ») et la période d'encaissement des clients (mai/septembre pour la gamme « été » et novembre/mars pour la gamme « hiver »), le Groupe pourrait être amené de manière exceptionnelle à utiliser cette ligne pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie au cours de l'année..

À titre de garantie de la ligne de financement de type « revolving », Calida Finance AG bénéficiera des nantissements suivants : nantissement des titres Oxbow, Eider et Millet et Lafuma Mobilier. Ces nantissements sont en cours de mise en place.

Risques de crédit

La forte diversité du portefeuille clients du Groupe tant en terme de profil qu'en terme d'origine géographique permet une forte dispersion du risque client. De plus, le risque client des sociétés françaises du Groupe fait l'objet d'une couverture d'assurance externe auprès d'assureurs de premier ordre tant pour les clients France que les clients Export. Les sociétés françaises du Groupe appliquent les recommandations de ces organismes d'assurance-crédit tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Risques de marché

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé concernent trois types de risques :

- risque matières premières,
- risque taux d'intérêt,
- risque taux de change.

Risque matières premières

Le Groupe utilise des matières premières dont certaines peuvent faire l'objet d'un risque marché : coton, cuir, acier, plastique (pétrole) principalement. Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé relatif à des matières premières. Le Groupe se protège des fluctuations du marché des matières premières par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Répartition de l'endettement par catégorie de taux au 31.12.2014

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A – 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)	0			
Emprunts et autres dettes à taux fixes	0			
Autres dettes financières à court terme à taux variable	3 138	3 138		
Total	3 138	3 138		

Répartition de l'endettement par catégorie de taux au 31.12.2013

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	A – 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (euribor)	12 402	12 402		
Emprunts et autres dettes à taux fixes	4 000	4 000		
Autres dettes financières à court terme à taux variable	5 117	5 117		
Total	21 519	21 519	0	0

Au 31.12.2014, tout comme au 31.12.2013 il n'y a plus de plus de couverture de taux.

Risque de change

Dans le cadre de son activité Industrie et Sourcing, l'amenant à avoir des relations commerciales significatives avec des fournisseurs en zone dollar américain (Asie principalement) le Groupe a mis en place un programme de couverture de change à l'achat sur le dollar américain. Le Groupe a pour politique de couvrir plusieurs campagnes d'achat (maximum 4), chaque campagne d'achat correspondant à une saison. L'objectif de la politique est d'assurer un cours moyen par saison permettant de garantir la marge commerciale du Groupe par saison.

Les couvertures mises en place au 31 décembre 2014 sont sous forme de « flexitermes », permettant d'acheter des dollars à cours convenu sur une période donnée et pour le montant défini.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Flexiterme USD Couvertures de change au 31.12.2014	1 611 1 616	0	24 109 24 109	24 109 24 109		
Option de change USD Couvertures de change au 31.12.2013	0	582 582	16 700 16 700	16 700 16 700	0	0

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10% entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 980 milliers d'euros.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2014 et 2013, la répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

Pour l'exercice clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres devises
Actifs monétaires	33 903	624	3 382	321	3 468	5 572
Passifs monétaires	41 718	2	512	639	2 844	5 433
Exposition nette au 31.12.2014	-7 815	622	2 870	-317	624	139
Actifs monétaires	56 161	1 024	2 632	2 826	5 839	5 569
Passifs monétaires	61 800	2	668	2 255	1 126	3 497
Exposition nette au 31.12.2013	-5 639	1 022	1 964	571	4 713	2 073

Assurances

En plus des polices d'assurance-crédit évoquées précédemment, le Groupe a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables différents contrats décrits ci-après :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques sauf	Domages aux biens et perte d'exploitation	120 000 K€
Responsabilité Civile	Responsabilité civile exploitation. Responsabilité civile après livraison	10 000 K€ 10 000 K€
Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause	15 000 KCHF
Flotte automobile et auto-mission	Véhicules	Valeur du bien moins franchise
Marchandises transportées	Tous transports de marchandises	Valeur du contenu moins franchise

La totalité des coûts d'assurance représente 0,3% du chiffre d'affaires du Groupe.

Immobilier

Le Groupe est locataire de la plupart des sites sur lesquels il exerce ses activités.

- locaux utilisés par la société Oxbow à Bordeaux,
- locaux utilisés par les sociétés Lafuma, Millet et Eider à Annecy,
- sites industriels de Lafprom Tunisie, de Big Pack New Technology (Chine) et de Lallemand (France),
- plateforme de stockage de Sherpa Logistique à Saint-Rambert d'Albon dans la Drôme
- bureaux commerciaux abritant les filiales commerciales étrangères,
- boutiques et magasins d'usine à l'exception du magasin principal situé à Anneyron, propriété de Lafuma SA.

Il est néanmoins propriétaire des sites suivants : Site industriel et commercial à Anneyron (Usine de mobilier et locaux commerciaux) et site industriel en Hongrie.

Au 31 décembre 2014 la situation peut se résumer comme suit :

Locaux en propriété	Superficie (m²)		
Industriels	20 000		
Commerciaux	2 200		
Total des locaux en propriété	22 200		
Locaux en location	Superficie (m²)	Loyer annuel en €	Loyer au m² en €
Industriels	39 018	1 342 973	34,42
Commerciaux	25 088	6 587 119	262,56
Total des locaux en propriété	64 106	7 930 092	123,70

5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration

LAFUMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LAFUMA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Lyon, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Associé

Sylvain Lauria

Associé

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



6.1. Lafuma en bourse	141
6.2. Renseignements à caractère général concernant la société Lafuma	142
6.3. Renseignements concernant l'administration et la direction du Groupe	144
6.4. Organigramme juridique	145
6.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	146
6.6. Responsabilité du document de référence	149
6.7. Table de concordance	150

6.1. LAFUMA EN BOURSE

L'action LAFUMA a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 15 mai 1997, par offre publique de vente de 20,13 % des titres au prix de 197 Frs par action (30 Euros). Le code Isin est : **FR 00000 35263** (memo: LAF).

6.1.1. Evolution du titre

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (K€)	Cours le plus haut (€)	Cours le plus bas (€)
2013	Janvier	118 007	2 402	20,87	19,80
2013	Février	35 114	668	19,19	18,74
2013	Mars	61 488	1 032	19,00	15,00
2013	Avril	32 911	490	15,77	14,63
2013	Mai	10 713	153	15,50	13,80
2013	Juin	55 385	665	13,90	11,00
2013	Juillet	8 315	102	12,44	11,90
2013	Août	10 322	139	14,29	12,40
2013	Septembre	8 747	123	14,30	13,90
2013	Octobre	185 177	2 402	13,20	12,79
2013	Novembre	19 375	252	13,15	12,87
2013	Décembre	157 358	2 067	13,68	12,73
2014	Janvier	459 228	6 051	14,55	12,50
2014	Février	10 407	158	16,20	13,51
2014	Mars	9 717	153	16,50	14,55
2014	Avril	12 292	216	18,70	16,13
2014	Mai	2 962	54	18,64	17,37
2014	Juin	4 572	82	18,50	17,40
2014	Juillet	5 697	106	19,92	17,60
2014	Août	3 310	64	19,90	17,20
2014	Septembre	1 221	23	19,58	18,00
2014	Octobre	16 053	303	19,85	16,35
2014	Novembre	5 631	103	19,55	17,00
2014	Décembre	2 137	40	19,33	18,02

Exercice clos le 31 décembre 2014 (12 mois):

Cours moyen :	18,72 €
Nombre de titres échangés :	23 821 titres
Moyenne mensuelle d'échanges :	7 940 titres

6.1.2. Informations des actionnaires

Internet

Le Groupe Lafuma est présent sur internet avec une visibilité spécifique à chaque marque. Chaque année, l'ensemble des sites du Groupe totalise plus de 5 millions de visiteurs.

Les marques possèdent leur propre site : www.lafuma.com, www.millet.fr, www.eider-world.com, www.oxboworld.com.

Certaines marques possèdent leur boutique en ligne : www.lafuma-boutique.com, www.oxbowshop.com, www.eidershop.com.

A l'image des actions de développement à l'international du Groupe, de nombreuses versions étrangères répondent aux différentes problématiques (Japon, USA, Allemagne...).

Enfin, l'actualité du Groupe Lafuma et les informations financières le concernant peuvent être consultées directement à l'adresse www.groupe-lafuma.com.

Analyses financières

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, la valeur n'est plus spécifiquement suivie par des bureaux d'analyse.

6.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE LAFUMA S.A. AU 31.12.2014

Dénomination sociale : LAFUMA S.A.

Siège social : 3, impasse des Prairies – 74940 Annecy-le-Vieux

Date de création de la Société : 7 décembre 1990

Nationalité : Française

Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions du Code de Commerce.

Capital social : 56 885 352 euros composé de 7 110 669 actions de 8 euros de nominal.

Durée : La société a une durée de vie de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 7 décembre 1990, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Registre du Commerce et des Sociétés : RCS Annecy 380 192 807

Code APE : 174C

Consultation des documents juridiques : Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Objet social (article 2 des statuts) LAFUMA S.A. a pour objet en France et dans tous pays :

- la fabrication et le négoce, sous toutes ses formes, de tous articles, en toutes matières, se rapportant au plein air, au sport, aux loisirs, aux voyages, à la santé, au ménage et à l'ameublement ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- l'animation des entreprises auxquelles elle est intéressée notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation, sous toutes formes, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des entreprises ;
- et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Droits attachés aux actions (articles 10, 20 et 25 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital donne droit à une voix. Aucune action ne peut se voir conférer un droit de vote double.

Les dividendes et acomptes mis en paiement se prescrivent au terme de cinq ans au profit de l'Etat.

Paiement des dividendes en actions (article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Outre les seuils légaux prévus par le Code du Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 3% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 3%, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Assemblées Générales (articles 18 et 19 des statuts)

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par toute personne de son choix dans les conditions fixées par les lois et règlements applicables, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur au dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale peut, conformément aux dispositions du Code du Commerce accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Cession des actions : aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

6.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DU GROUPE

Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

10-12 Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon

Siège social :

1-2 place des Saisons – 92400 Courbevoie

Représenté par Monsieur Sylvain Lauria

Date de nomination : 2014

Fin de mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019

GRANT THORNTON

44 quai Charles de Gaulle CS 69463 – 69463 Lyon

Représenté par Monsieur Frédéric Jentellet

Date de nomination : 2009, renouvellement en 2014

Fin de mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019

Les commissaires aux comptes ayant contrôlé l'information financière pour l'exercice de 3 mois clos au 31.12.2013 étaient GRANT THORNTON, représentée par François Pons et Deloitte et Associés, représentée par Olivier Rosier.

Organisme tiers indépendant

Ernst & Young et Associés

1 place des Saisons – 92400 Courbevoie

Représenté par Monsieur Eric Mugnier

Responsables de l'information

Monsieur Felix SULZBERGER

Monsieur Thomas STÖCKLIN

Président Directeur Général

Directeur Administratif et Financier Groupe

Coordonnées :

LAFUMA SA

PAE Les Glaisins

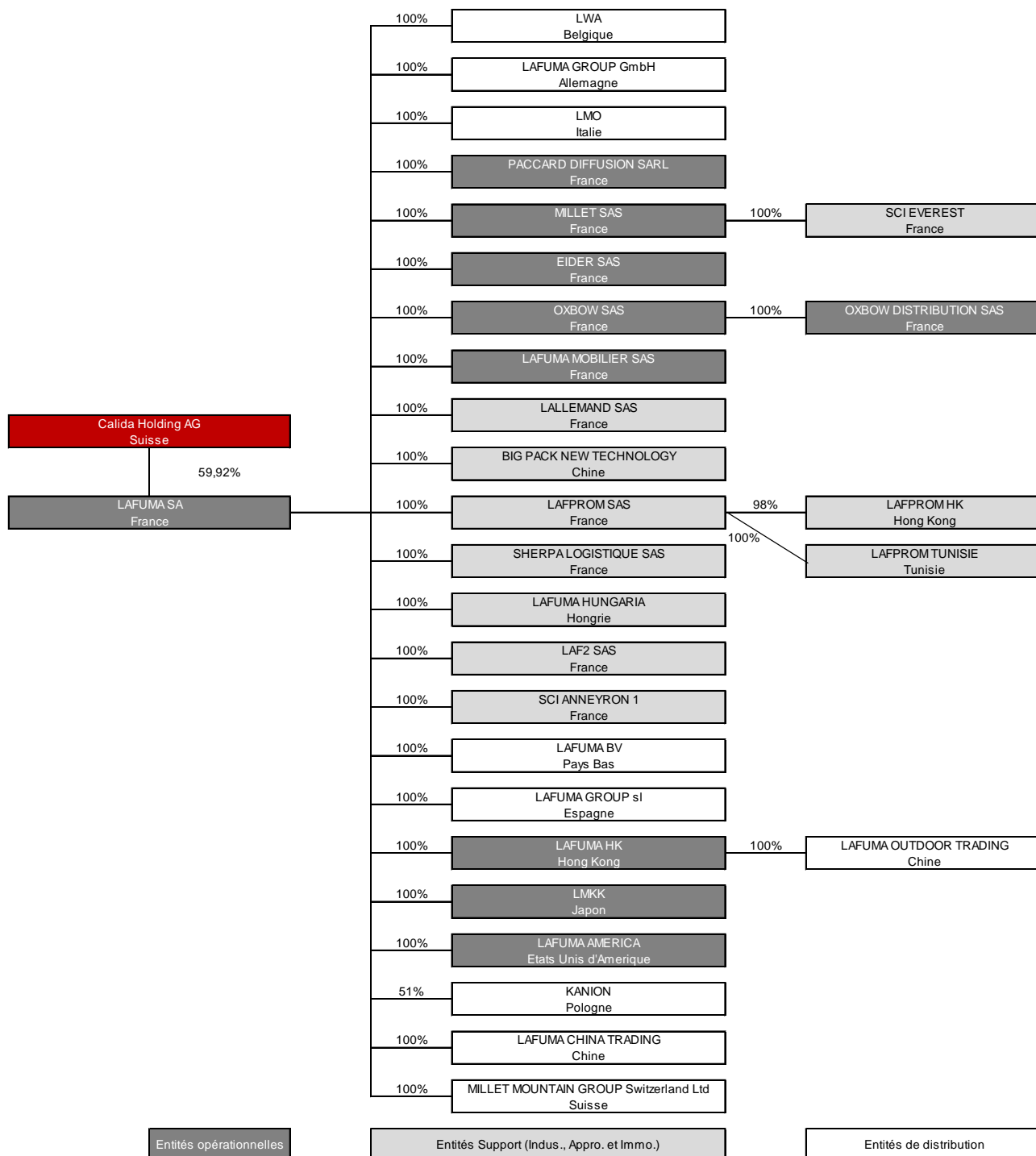
BP 60348

74943 Annecy le Vieux Cedex

Tel : 04 50 69 59 59

Site web : www.groupe-lafuma.com

6.4. ORGANIGRAMME JURIDIQUE



6.5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Lafuma SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Ober S.A.S.

Personne concernée

M. Felix Sulzberger, président-directeur général de votre société.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 7 novembre 2013 a autorisé votre société à acquérir de la société Ober S.A.S., les marques de la société Ober au prix symbolique de un euro.

Modalités

La cession des marques a été actée le 10 novembre 2014, au prix de un euro.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Calida Finance AG

Personne concernée

M. Felix Sulzberger, président-directeur général de votre société.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 27 novembre 2013 a autorisé votre société à contracter, avec la société Calida Finance AG, une convention de prêt et sûretés qui prévoit, à compter de la réalisation effective de l'augmentation de capital de M€ 35 réservée à Calida Holding AG, la mise en place d'une ligne de financement de type « revolving » d'un montant maximal de M€ 20, rémunérée au taux EURIBOR + 250 points de base et soumise à une condition de « clean-down » jusqu'à M€ 10 pendant au moins 30 jours consécutifs par exercice. Le Groupe Lafuma constitue, à titre de sûretés au bénéfice de Calida Finance AG, un nantissement des titres de Millet S.A.S., Eider S.A.S., Lafuma Mobilier S.A.S. et les 90 % de titres Oxbow S.A.S. détenus par votre société, ainsi qu'une caution personnelle et solidaire accordée par votre société et portant sur toute somme due par les filiales donneuses d'ordres.

Modalités

Cette ligne de financement n'est pas utilisée au 31 décembre 2014 par le Groupe Lafuma. Elle a été mobilisée à hauteur de M€ 4 du 28 mai au 26 juin 2014, et a généré des charges financières à hauteur de K€ 9 sur l'exercice.

2. Avec la société Lafuma Mobilier S.A.S.

Personne concernée

M. Felix Sulzberger, président-directeur général de votre société.

a) Nature et objet

Le conseil d'administration du 20 décembre 2013 a autorisé votre société à contracter, avec la société Lafuma Mobilier S.A.S., une convention de bail commercial pour une durée ferme de 9 ans avec un loyer de K€ 500 par année à compter du 1^{er} janvier 2014.

Modalités

Les produits relatifs à cette convention enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice de votre société s'élèvent à K€ 470, suite à un protocole précisant les surfaces louées.

b) Nature et objet

Le conseil d'administration du 20 décembre 2013 a autorisé votre société à contracter, avec la société Lafuma Mobilier S.A.S., une convention de licence exclusive d'exploitation de marques, nom commercial, dénomination sociale, enseigne et noms de domaine. En contrepartie, Lafuma Mobilier S.A.S. verse une redevance égale à 2 % du chiffre d'affaires avec un minimum de perception de K€ 500.

Modalités

Les produits relatifs à cette convention, enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice de votre société, s'élèvent à K€ 580 hors taxes.

3. Avec la société Calida Management AG

Personne concernée

M. Felix Sulzberger, président-directeur général de votre société.

Nature

Le conseil d'administration du 17 avril 2013 a autorisé votre société à contracter, avec la société Calida Management AG, un contrat de prestations de services.

Modalités

Les charges comptabilisées par votre société au cours de l'exercice 2014 se sont élevées à K€ 1.750.

4. Avec les sociétés Comir, Soparcif, CDC Entreprises Elan PME, Calida France et M. Jean-Pierre Millet

Personnes concernées

Comir, représentée par M. Christian Haas, CDC Entreprises Elan PME, représentée par M^e Isabelle Ginestet-Naudin, Calida France, représentée par MM. Thomas Lustenberger, et Jean-Pierre Millet, administrateurs de votre société.

Nature

Le conseil d'administration du 17 avril 2013 a autorisé votre société à conclure, avec les administrateurs Comir, Soparcif, CDC Entreprises Elan PME, Calida France et Jean-Pierre Millet, une convention de compte courant, en prévision du refinancement de la société, d'un montant de M€ 10 rémunéré au taux EURIBOR 1 mois + 1,75 % et remboursable au plus tard le 31 octobre 2013. Le conseil d'administration du 22 juillet 2013 a autorisé une prorogation de trois mois de la durée de la convention de compte courant, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration du 12 novembre 2013 a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant à la convention de compte courant signé le 17 novembre 2013 qui reporte au plus tard au 30 juillet 2014 la date de remboursement effectif de l'avance.

Modalités

Il n'existe plus de compte courant au 31 décembre 2014. Les intérêts comptabilisés par votre société au cours de l'exercice se sont élevés à K€ 20.

5. Avec M. Philippe Joffard

Personne concernée

M. Philippe Joffard, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 20 mars 2013.

Nature

Le conseil d'administration du 14 janvier 2013 a autorisé votre société à contracter, avec M. Philippe Joffard, un contrat de prestations de conseil moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de K€ 170 pour la première année. Ce contrat a une durée de un an à compter de la fin de son mandat social, reconductible à l'initiative de la société.

Modalités

Le contrat s'est terminé fin mars 2014. Les charges comptabilisées par votre société au cours de l'exercice se sont élevées à K€ 43.

Lyon, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Sylvain Lauria

6.6. RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

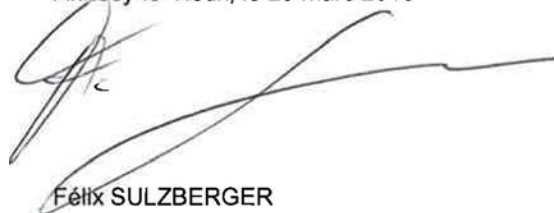
Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 incorporés par référence dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui contient les observations suivantes : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1.3 et 14.1 de l'annexe mentionnant l'incertitude relative à la continuité d'exploitation ;
- les notes 1.2.5 et 5.7 de l'annexe qui exposent les changements d'estimations comptables relatifs aux modalités de dépréciation des stocks ».

Les comptes consolidés pour l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2013 incorporés par référence dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 aux états financiers relative à la comparabilité des comptes ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 incorporés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la comparabilité des comptes ».

Annecy-le-Vieux, le 23 mars 2015



Félix SULZBERGER

Président Directeur Général

6.7. TABLE DE CONCORDANCE

		Paragraphes	Pages
1.	Personnes responsables		
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document	6.3	144
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document	6.6	149
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	5.3.1 // 6.3	127 // 144
2.2.	Changements des contrôleurs légaux	5.3.1	127
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières.	1.1	5
3.2.	Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires.	n.a.	
4.	Facteurs de risque	2.3.16 // 4.2.28 // 5.4.3	82 // 113 // 133
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1.	Histoire et évolution de la société		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	6.2	142
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	6.2	142
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	6.2	142
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	6.2 // 6.3	142 // 144
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2	5
5.2.	Investissements		
5.2.1.	Principaux investissements réalisés	3.2.11.4 // 3.2.11.5 // 4.2.7 // 4.2.8	69 // 70 // 103 // 104
5.2.2.	Principaux investissements en cours	3.2.11.4 // 3.2.11.5 // 4.2.7 // 4.2.8	69 // 70 // 103 // 104
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	n.a.	
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées et principales activités	1.3 // 2.1.3 // 3.2.4	8 // 16 // 57
6.1.2.	Nouveaux produits et/ou services important lancés sur le marché	n.a.	
6.2.	Principaux marchés	1.3	8
6.3.	Evènements exceptionnels au regard des points 6.1. et 6.2.	2.1.2 // 2.1.4 // 3.2.1 // 4.2.1	16 // 21 // 51 // 95
6.4.	Dépendance éventuelle		
6.5.	Position concurrentielle	1.3	8
7.	Organigramme		
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.2.2 // 6.4	8 // 145
7.2.	Liste des filiales importantes	3.2.17.2 // 4.2.33	89 // 116
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	3.2.11.5 // 4.2.8 // 5.4.3	70 // 104 // 137
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2.7.3	33
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1.	Situation financière	2.2.2	19
9.2.	Résultat d'exploitation		
9.2.1.	Facteurs importants, évènements inhabituels ou peu fréquents et nouveaux développements	3.2.1 // 4.2.1	51 // 95
9.2.2.	Changements intervenus dans les états financiers	2.2.1	18
9.2.3.	Stratégie ou tout facteur influençant sensiblement les opérations	3.2.16 // 4.2.28 // 5.4.3	82 // 112 // 133
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1.	Capitaux de l'émetteur	2.2.2 // 3.2.13 // 4.2.16	19 // 74 // 107
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	3.1.14 // 3.2.1 // 3.2.15 // 4.2.20	49 // 51 // 79 // 109
10.3.	Conditions d'emprunt de la structure financière	3.2.15 // 4.2.20	79 // 109
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	3.2.15 // 4.2.20	79 // 109
10.5.	Sources de financement attendues	3.2.15 // 4.2.20	79 // 109
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.3.6 // 4.2.2.4 // 5.4.3	12 // 97 // 134
12.	Information sur les tendances		
12.1.	Principales tendances ayant affecté les opérations	2.3.1 // 2.2.1	17 // 18
12.2.	Tendances susceptibles d'influencer les perspectives	2.5	21
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1.	Principales hypothèses	n.a.	
13.2.	Rapport des commissaires aux comptes	n.a.	

		Paragraphes	Pages
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1.	Coordonnées des personnes membres des organes d'administration et de direction	5.1 // 5.2	121 // 124
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	5.1.3	124
15.	Rémunérations et avantages		
15.1.	Rémunération versée et avantages octroyés	3.2.17.1 // 4.2.26.3 // 5.2.3	85 // 112 // 125
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	5.2.3.	126
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	5.1.1 // 6.3	121 // 144
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction	3.2.17 // 5.2.3	84 // 126
16.3.	Informations sur les comités spécialisés	5.4.1	129
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprises	5.4.1	128
17.	Salariés		
17.1.	Effectifs en fin de période	2.7.2.1 // 3.2.5.4 // 4.2.26	28 // 59 // 111
17.2.	Participations et stock-options	2.6.7 // 3.2.13.3	25 // 75
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.6.2 // 2.6.7	23 // 25
18.	Principaux actionnaires		
18.1.	Répartition du capital social	2.6.3 // 2.6.4 // 3.2.13.1	23 // 24 // 74
18.2.	Actionnaires détenant plus de 3% du capital social ou des droits de vote	2.6.3 // 2.6.4 // 3.2.13.1	23 // 24 // 74
18.3.	Existence de droits de vote différents	2.6.3 // 6.2	23 // 142
18.4.	Contrôle de l'émetteur et mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	2.6.6 // 3.2.1 // 4.2.1	25 // 51 // 95
18.5.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à un date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	n.a.	
19.	Opérations avec des apparentés	3.2.17.1 // 6.5	84 // 146
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
20.1.	Informations financières historiques	2.1.1 // 3.1.1 // 4.1.1	16 // 46 // 93
20.2.	Informations financières proforma	n.a.	
20.3.	Etats financiers	3.1 // 4.1	46 // 93
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	3.3 // 4.3	90 // 118
20.5.	Date des dernières informations financières historiques annuelles	3.3 // 4.3	3 // 90 // 118
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.	
20.7.	Politique de distribution des dividendes	2.2.3	19
20.7.1.	Montant du dividende par action	2.2.3	19
20.8.	Indication des procédures gouvernementale, judiciaire ou arbitrage	5.4.3	133
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	n.a.	
21.	Informations complémentaire		
21.1.	Capital social		
21.1.1.	Capital souscrit par catégorie d'actions	2.6.3. // 3.2.13 // 4.2.16	23 // 74 // 107
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n.a.	
21.1.3.	Actions auto détenues	2.6.4. // 3.2.13.4	24 // 76
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.6.2 // 3.2.13.2	23 // 75
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré	2.6.2 // 3.2.13.2	23 // 75
21.1.6.	Informations sur la capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options		
21.1.7.	Historique du capital	2.6.1	22
21.2.	Actes constitutifs des statuts		
21.2.1.	Objet social	6.2	142
21.2.2.	Résumé des dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction	5.1	121
21.2.3.	Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	6.2	142
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	6.2	142
21.2.5.	Modalités de convocation des AGO et AGM	6.2	143
21.2.6.	Disposition pouvant retarder ou différer ou empêcher un changement de contrôle	6.2	143
21.2.7.	Seuil de divulgation des participations	6.2	143
21.2.8.	Modalités de modification du capital	6.2	
22.	Contrats importants	3.2.7	84
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.	
23.1.	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence		
24.	Documents accessibles au public	6.1.2 // 6.2	141 // 142
25.	Informations sur les participations	2.3 // 3.2.17.7 // 4.2.33	20 // 89 // 116